

Parc naturel régional du Vercors

DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURA 2000 FR8201743
« La Bourne »

Tome III : Annexes

Validé par le comité de pilotage le 20 octobre 2022

© B.Joly - PNRV



TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Arrêté du 10 janvier 2017 portant désignation du site Natura 2000 La Bourne.....	3
Annexe 2. Membres du COPIL.....	8
Annexe 3. Définitions et détails des outils d'aménagements.....	10
Annexe 4. Natura 2000 en détails.....	18
Annexe 5. Définitions et détails des outils de conservation de la biodiversité.....	28
Annexe 6. Définitions et détails des outils de protection du patrimoine paysager et architectural.....	30
Annexe 7. Définitions et détails des outils de protection de captage d'eau potable.....	30
Annexe 8. Profils pédologiques.....	31
Annexe 9. Fiches espèces.....	33
Annexe 10. Fiches habitats.....	76
Annexe 11. Liste des autres espèces faunistiques présentes.....	100
Annexe 12. Liste des autres espèces floristiques présentes.....	108
Annexe 13. Détail de la priorisation des enjeux des habitats d'intérêt communautaire.....	133
Annexe 14. Détail de la priorisation des enjeux des espèces d'intérêt communautaire.....	136
Annexe 15. Charte Natura 2000.....	139

ANNEXE 1. ARRÊTÉ DU 10 JANVIER 2017 PORTANT DÉSIGNATION DU SITE NATURA 2000 LA BOURNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer en charge des
relations internationales sur le climat

Arrêté du 10 janvier 2017

portant désignation du site Natura 2000

La Bourne

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1610594A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2016/2332 de la Commission du 09 décembre 2016 arrêtant une dixième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2016/2328 de la Commission du 09 décembre 2016 arrêtant une dixième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 La Bourne » (zone spéciale de conservation FR 8201743) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/180 000 et les huit cartes au 1/25 000 ci-jointes, qui s'étend :

- dans le département de l'Isère, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Auberives-en-Royans, Châtelus, Choranche, Pont-en-Royans, Presles, Rencurel, Rovon, Saint-André-en-Royans, Saint-Just-de-Claix, Villard-de-Lans ;

- dans le département de la Drôme, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Échevis, La Chapelle-en-Vercors, La Motte-Fanjas, Sainte-Eulalie-en-Royans, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 La Bourne figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures de l'Isère et de la Drôme, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne - Rhône-Alpes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **10 JAN. 2017**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 8201743 La Bourne (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
- 4030 Landes sèches européennes
- 5110 Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6210 * Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 6520 Prairies de fauche de montagne
- 7220 * Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)
- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- 8210 Pentés rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8310 Grottes non exploitées par le tourisme
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9110 Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*
- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 9140 Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*
- 9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1092 Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*

Mammifères

1303 Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
1304 Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
1307 Petit Murin *Myotis blythii*
1308 Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
1310 Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*
1316 Vespertilion de Capaccini *Myotis capaccinii*
1321 Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
1323 Vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteinii*
1324 Grand Murin *Myotis myotis*

Plantes

1902 Sabot de Vénus *Cypripedium calceolus*

Poissons

1163 Chabot *Cottus gobio*
6147 Blageon *Telestes souffia*

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le **10 JAN. 2017**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

ANNEXE 2. MEMBRES DU COPIL

La composition du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201743 « La Bourne » est fixée comme suit :

Collège des collectivités territoriales et leurs groupements :

- un représentant élu du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ou son suppléant ;
- un représentant élu du Conseil départemental de l'Isère ou son suppléant ;
- un représentant élu du Conseil départemental de la Drôme ou son suppléant ;
- un représentant élu du Parc Naturel Régional du Vercors ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes Royans Vercors ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes du Massif du Vercors ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune d'Auberives-en-Royans ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Châtelus ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Choranche ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Pont-en-Royans ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Presles ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Rencurel ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Rovon ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Saint-André-en-Royans ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Saint-Just-de-Claix ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Villard-de-Lans ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Echevis ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de La Chapelle-en-Vercors ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de La Motte-Fanjas ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Sainte-Eulalie-en-Royans ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Saint-Julien-en-Vercors ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Saint-Laurent-en-Royans ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Saint-Martin-en-Vercors ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Saint-Nazaire-en-Royans ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Saint-Thomas-en-Royans ou son suppléant ;

Collège des propriétaires et usagers :

- le propriétaire des Grottes de Choranche ou son représentant ;
- le Directeur d'EDF Energie-Alpes ou son représentant ;
- le Président du Syndicat d'irrigation du canal de la Bourne ;
- un représentant de la Chambre d'agriculture de l'Isère ;
- un représentant de la Chambre d'agriculture de la Drôme ;
- un représentant du Centre régional de la propriété forestière Auvergne-Rhône-Alpes ;
- un représentant de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère ;
- un représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme ;
- un représentant de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère ;
- un représentant de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme ;
- un représentant du Syndicat professionnel spéléo-canyon ;
- un représentant de l'association Vercors territoire Nord-ouest ;
- un représentant du Comité de rivière Vercors eau pure ;
- un représentant du comité de Spéléologie de l'Isère ;
- un représentant du comité de Spéléologie de la Drôme ;
- un représentant de l'association des producteurs fermiers du Vercors (APFV) ;
- un représentant de l'association Vivre à Presles ;

Collège des associations de protection de l'environnement :

- un représentant de France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- un représentant de l'association Bourne Vive ;

Organismes scientifiques et personnes qualifiées :

- un représentant du Conservatoire d'espaces naturels Isère ;
- un représentant du Conservatoire botanique national Alpin ;

Collège des services de l'État et établissements publics :

- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant ;
- le Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Office Français de Biodiversité, ou son représentant ;
- le Directeur départemental des territoires de l'Isère, ou son représentant ;
- le Directeur départemental des territoires de la Drôme, ou son représentant ;
- le chef de l'agence départementale de l'Isère de l'Office National des Forêts, ou son représentant ;
- le chef de l'agence départementale de la Drôme de l'Office National des Forêts, ou son représentant ;

ANNEXE 3. DÉFINITIONS ET DÉTAILS DES OUTILS D'AMÉNAGEMENTS

1. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est élaboré par les régions. Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé par le préfet de région par l'arrêté du 10 avril 2020.

Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire définissant les objectifs à moyen et long terme en matière:

- d'équilibre et égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat ;
- de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols ;
- d'intermodalité et développement des transports ;
- de développement et de localisation des constructions logistiques ;
- de maîtrise et de valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique,
- de pollution de l'air,
- de protection et de restauration de la biodiversité ;
- de prévention et gestion des déchets.

Il se substitue aux schémas préexistants tels que le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), le Schéma Régional de l'Intermodalité, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Les autres outils d'aménagement tels que les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), PDU (Plan de Déplacements Urbains), PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ou encore les chartes de PNR doivent prendre en compte et être compatibles avec les objectifs du SRADDET.

Le SRADDET permet ainsi de définir la trame verte et bleue sur le territoire : détermination des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques ou encore des composantes aquatiques.

2. Schéma de Cohérence Écologique (SCoT)

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la "Grande Région Grenobloise" a été approuvé le 21 décembre 2012 et est valable jusqu'en 2032. Il couvre 261 communes réparties en 7 secteurs et 3 746 km² pour 787 094 habitants (en 2019).

Il définit le cadre général et les modalités de développement pour les 20 à 30 prochaines années à venir. Il permet d'assurer une cohérence entre les politiques du territoire en terme d'environnement, d'habitat, d'économie et de déplacement. Les différents objectifs du SCoT sont inscrits dans le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD).

Synthèse de la stratégie portée par la région grenobloise



Les autres documents d'urbanismes doivent être compatibles avec le SCoT notamment les PLUi, PLU et les cartes communales.



Figure 1 : Carte des secteurs de la Région Urbaine Grenobloise issue du PADD du SCOT de la grande région Grenobloise

Parmi les orientations du PADD, le document d'orientation et d'objectif s'articule autour de 5 thèmes :

- Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole ;
- Améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire ;
- Conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect des enjeux du développement durable ;
- Équilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines ;
- Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité des fonctions pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace ;

3. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et contrat de rivière

A. SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le site Natura 2000 est localisé au sein du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Le Rhône et les cours d'eau côtiers méditerranéens », approuvé le 3 décembre 2015, pour la période 2016-2021 (troisième génération). Le SDAGE pour la période 2022-2027 est en cours d'élaboration. Institué par la loi sur l'eau de 1992, cet outil de planification fixe pour 6 ans les grandes orientations de gestion équilibrée de la ressource en eau, permettant d'atteindre les objectifs attendus en terme de "bon état des eaux" à l'échelle des bassins hydrographiques du territoire.

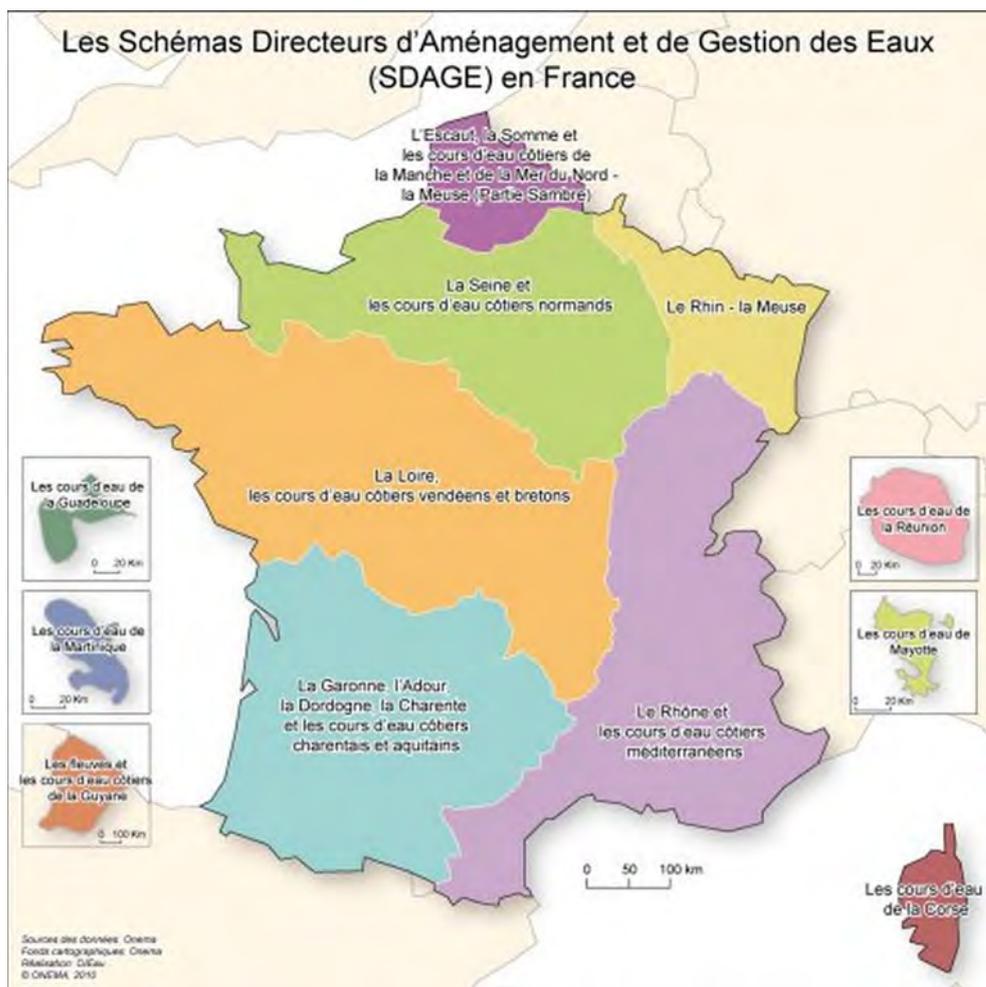


Figure 2 : Carte de localisation des SDAGE en France

Les mesures du SDAGE sont détaillées ensuite :

nom masse d'eau	masse d'eau à risque	évolution état entre SDAGE 2010-2015 & 2016-2021	état écologique SDAGE 2016-2021	état chimique SDAGE 2016-2021	pression	mesure prévus dans le cadre du SDAGE	Commentaire mesure
BOURNE AMONT La Bourne de sa source à la confluence avec le Méaudret et le Méaudret (FRDR318)	oui	dégradation	moyen	bon	Altération de la morphologie	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes (MIA0203)	Restauration physique du Méaudret Restauration physique de l'ensemble de la bourne et ses affluents
						Réaliser une opération de restauration d'une zone humide (MIA0602)	Restauration de zones humides de bord de cours d'eau
						Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques (MIA0101)	Réalisation d'un Plan de Gestion de Zones Humides Sur la partie Lans-en-Vercors de la Bourne amont, un travail d'élaboration d'un plan d'entretien des fossés de drainage est en cours.
					Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) (ASS0302)	Réhabiliter le réseau d'assainissement lié à la STEP de Fenat (Villard-de-Lans), selon les préconisations du diagnostic réalisé en 2019
Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif (ASS0801)	Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes du Massif du Vercors						
BOURNE MOYENNE & AVAL La Bourne de la confluence avec le Méaudret jusqu'à l'Isère (FRDR316)	oui	stable	bon	bon	Altération de la continuité écologique	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) (MIA0301)	Aménager le barrage d'Auberives (ROE37970) : aménagements réalisés, à ajuster au vu des suivis menés sur leur fonctionnalité
					Altération de la morphologie	Pression traitée par une mesure concernant une autre pression sur la même masse d'eau (ZRM2) : mesure « gestion coordonnée des ouvrages » (MIA0303), pression : altération du régime hydrologique	La succession des barrages de Choranche et Auberives-en-Royans entraine un dysfonctionnement du transit sédimentaire se traduisant notamment par une érosion des populations piscicoles et une composante habitatiennelle dégradée (cf « diagnostic piscicole » Sage Environnement 2016) Pour le barrage d'Auberives, les consignes de chasse sont validées, on peut espérer une amélioration du TS.
					Altération du régime hydrologique	Mettre en oeuvre des actions de réduction des impacts des éclusées générés par un ouvrage (MIA0305)	Mettre en oeuvre des actions de réduction des impacts des éclusées à l'aval de la restitution de Choranche. Impact des 3 barrages sur la rivière (Balme-de-Rencurel, Choranche & Auberives-en-Royans) : problèmes de continuité écologique et d'artificialisation de l'hydrologie (baisse généralisée des débits, éclusées)
						Coordonner la gestion des ouvrages (MIA0303)	Mise en place d'une gestion coordonnée des ouvrages suite au travail engagé par le PNRV (schéma directeur de la Bourne)
					Prélèvements d'eau	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau (RES1001)	Réglementation du prélèvement neige de culture sur les captages des Sagnes et des Martins qui donnent dans le bassin versant de la Bourne, en lien avec la mise en place de l'OUGC Bourne
Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau (RES0303)	Partage de l'eau entre les différents usages : lié à l'OUGC mais intéressant dans le cadre du SAGE Bas Dauph. Dans le cadre de la sécurisation de l'appro du canal de la Bourne (voir CR réunion sur la masse d'eau sout).						

B. SCHÉMA DIRECTEUR DE PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA BOURNE

Le Schéma Directeur de préservation des milieux aquatiques de la Bourne indique l'état des lieux et l'évolution de la Bourne ainsi que le programme de mesures associé.

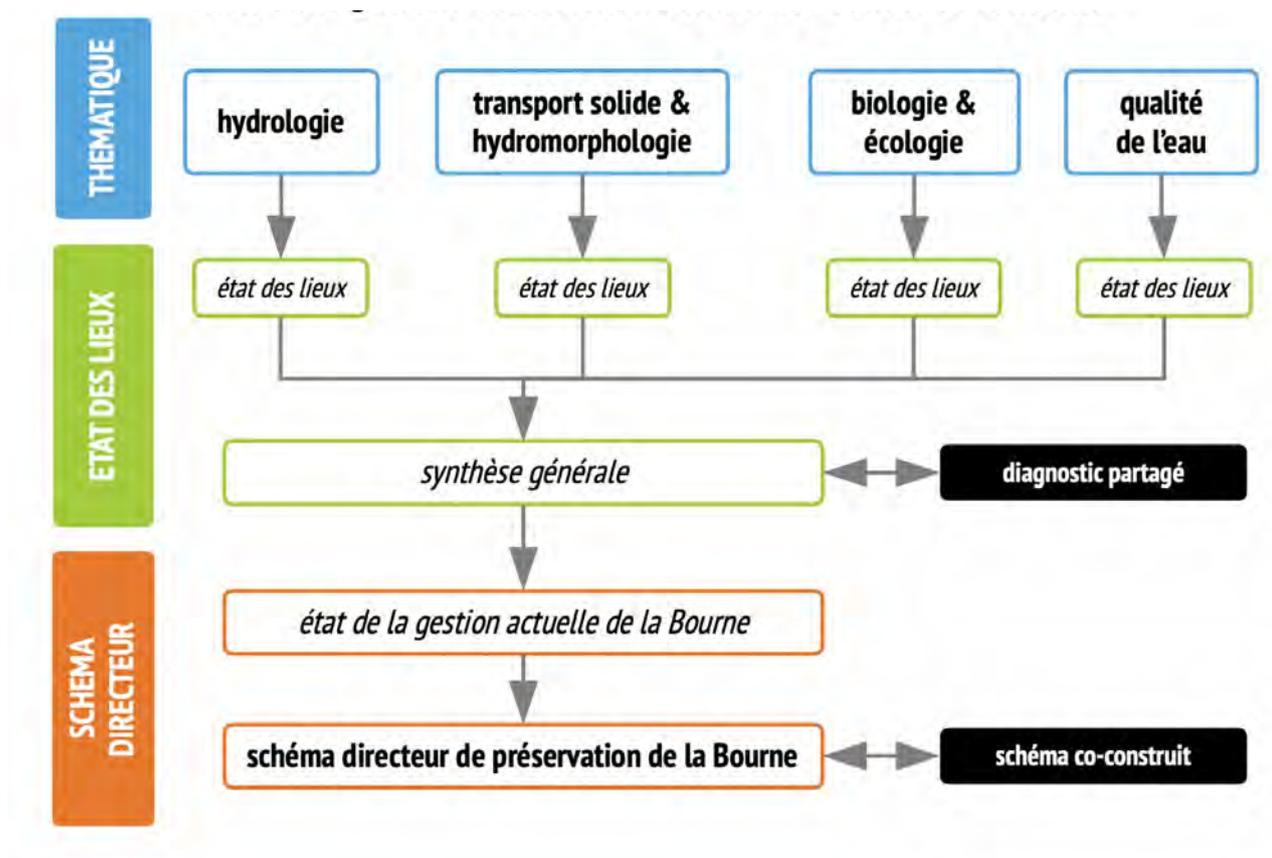


Figure 3 : Schéma de la démarche générale de l'élaboration du Schéma directeur de la Bourne (Joly B., 2019)

tableau 10 : cadre d'intervention pour un schéma directeur de préservation des milieux aquatiques de la Bourne

	action	secteur concerné			compartiment concerné				origine de l'action		état d'avancement			remarque	
		Bourne aval	Bourne moyenne	Bourne amont	hydrologie	transport solide & hydromorphologie	biologie & écologie	qualité de l'eau	contrat de rivière Vercors Eau Pure	SDAGE	terminée	terminé mais réalisé en partie	en cours		non engagé
	augmentation débit réservé (0/10, sauf Choranches) tel sur l'eau application 1 ^{er} janvier 2014				V										
prioritaire	actions de réduction des impacts des éclusées à l'aval de la restitution du barrage Choranches				V								X		
	règlementation du prélèvement neige de culture sur les captages des Sagnes et des Martins, en lien avec la mise en place de l'OUGC Bourne				V									X	
prioritaire	mise en place d'un partage de l'eau en lien avec l'OUGC Bourne et avec la sécurisation de l'apport du canal de la Bourne (lien avec le SAGE Bas Dauphiné – plaine de Valence)				V	V								X	
	observatoire piscicole action E1-01 contrat rivière					V					X				
	gestion des boisements de berge action T1-01 contrat rivière				V	V						X		réalisation des opérations prioritaires	
	préservation des berges & abreuvement des troupeaux action T1-04 contrat rivière				V	V	V						X	mise en œuvre impossible (incompatibilité avec Politique Agricole Commune)	
	continuité biologique barrage d'Auberives-en-Royans action T1-08a contrat rivière					V						X		opération réalisée mais attente des suivis pour éventuels ajustements	
prioritaire	restauration Bourne à Lans-en-Vercors action T1-09 contrat rivière				V	V							X		
prioritaire	restauration de zones humides de bord de cours d'eau					V	V							X	
prioritaire	plan de gestion de zones humides					V	V						X		
	consigne de chasse & désengrèvement barrage La Balme-de-Rencurel action T1-15 contrat rivière				V								X	désengrèvement prévu pour 2021 ou 2022 & étude pour reprendre les chasses	
prioritaire	consigne de chasse & désengrèvement barrage Choranches action T1-15 contrat rivière				V	V								X	chasses techniquement impossibles & étude EDF montrant un faible engrèvement → trouver une démarche pour faire transiter les sédiments, car impact identifié dans le diagnostic (pavage)
prioritaire	consigne de chasse barrage Auberives-en-Royans action T1-15 contrat rivière				V	V					X			attente des chasses pour mesurer les effets, se reporter à l'action suivant si les chasses ne donnent pas de résultats encourageants	
prioritaire	désengrèvement barrage Auberives-en-Royans action T1-17 contrat rivière				V	V						X		désengrèvement le long des quais réalisé, mais attente pour un plan de gestion pérenne des sédiments	
prioritaire	mise en place une gestion coordonnée des ouvrages, en relation avec le présent schéma directeur de la Bourne				V	V	V							X	
	diversification écologique la Balme-de-Rencurel action T1-28 contrat rivière					V						X			
prioritaire	gestion des effluents agricoles actions E3-10 à 08 contrat rivière						V							X	mise en œuvre impossible (incompatibilité avec Politique Agricole Commune) → trouver des pistes alternatives pour une adaptation des pratiques
	SPANC (assainissement non collectif) E3-14 à 17 contrat rivière						V						X	impact probablement modéré et / ou très localisé, car essentiel des habitations en assainissement collectif	
	assainissement Rencurel action E3-18 contrat rivière						V				X				
	assainissement st Julien-en-Vercors action E3-20 contrat rivière						V								
	assainissement Pont-en-Royans action E3-21 contrat rivière						V					X			
	assainissement st Jean-en-Royans action E3-22 contrat rivière						V				X				
	diagnostic réseau assainissement 4 Montagnes						V						X		
prioritaire	réhabilitation des réseaux d'assainissement 4 Montagnes						V						X		

C. CONTRAT DE RIVIÈRE

Le contrat de rivière est une mesure contractuelle de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Il permet de mobiliser différents financements (européens, nationaux, de l'Agence de l'eau...) afin de réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques du territoire.

4. Schéma Régional de gestion Sylvicole

Le document-cadre pour la mise en œuvre de la politique de gestion durable des forêts privées est le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS). Il est défini par la loi du 9 juillet 2001 d'Orientation de la Forêt, et décrit les caractéristiques de la forêt et de la filière bois régionale, les grandes régions forestières, et les principaux types de peuplements. Des recommandations de gestion durable pour l'exploitation dans les forêts privées sont également développées.

ANNEXE 4. NATURA 2000 EN DÉTAILS

1. Natura 2000 : Présentation générale

1.1. NATURA 2000 : LE RÉSEAU DES SITES EUROPÉENS

Le réseau "Natura 2000" a été mis en place par l'Union européenne suite au constat de dégradation d'habitats et d'espèces dans tous les États membres, et ainsi répondre aux objectifs fixés par la convention sur la diversité biologique adoptée lors du "Sommet de la Terre de Rio" (1992) et ratifiée par la France en 1996.

Ce réseau a pour objectif de contribuer à maintenir, voire de restaurer des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes:

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite "directive Oiseaux", et permettant la désignation de "Zones de Protection Spéciales" (ZPS) ;
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite "directive Habitats", et permettant la désignation de "Zones Spéciales de Conservations" (ZSC).

Ces directives listent les espèces et les habitats fragilisés en les définissant comme "d'intérêt communautaire", et en mettant l'accent sur les plus menacés : les habitats et espèces "prioritaires". La préservation et l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces et de ces habitats sont l'objectif majeur de ces directives.

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares ou menacées dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

L'Europe a défini le cadre général de "Natura 2000" en laissant le choix de la procédure d'application à chaque pays membre. La France a ainsi fait le choix de gérer les sites par la voie de la concertation et de la contractualisation en privilégiant la participation active des acteurs du territoire. Ce réseau d'acteur est au centre de la démarche, et représente un véritable atout pour les sites Natura 2000.

1.2. NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau de sites européens représente :

- 18,15 % de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne ;
- 6 % surface marine des eaux européennes ;
- 5572 Zones de Protection Spéciales pour les oiseaux (ZPS) ;
- 23 726 Zones Spéciales de Conservation pour les habitats et les espèces (ZSC).

Les directives visent quant à elles :

- 617 espèces d'oiseaux au sein de la directive Oiseaux ;
- 231 habitats naturels, 1563 espèces animales et 966 espèces végétales au sein de la directive habitats, faune, flore.

1.3. NATURA 2000 EN FRANCE

Le réseau des sites Natura 2000 en France représente :

- 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine, soit 7 millions d'hectares ;
- 35,5 % de la surface marine de la zone économique exclusive, soit 12 millions d'hectares ;
- 1 776 sites, dont 212 sites marins : 402 Zones de Protection Spéciales pour les oiseaux (ZPS) et 1 374 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- 13 128 communes supports du réseau ;
- 130 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire (57 % des habitats naturels européens) ;
- 94 espèces animales identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore (18 % des espèces annexe II) ;
- 63 espèces végétales identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore (10 % des espèces annexe II) ;
- 132 espèces d'oiseaux identifiées à l'annexe I de la directive Oiseaux (67 % des espèces annexe I).

Le réseau terrestre se répartit sur les milieux suivants :

- 43 % de forêts ;
- 29 % de prairies et landes ;
- 20 % de zones agricoles cultivées ;
- 4% d'habitats rocheux (roches nues, plages, dunes...);
- 3 % de cours d'eau, tourbières et marais ;

- 1 % de zones urbaines.

1.4. NATURA 2000 EN AUVERGNE RHÔNE ALPES

La région Auvergne-Rhône-Alpes comprend :

- 260 sites, dont 213 sites "habitats" et 47 sites "oiseaux" ;
- L'ensemble couvre une superficie 938 450 ha, soit 13,3 % de la région ;
- Ces sites abritent pas moins de 66 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la directive Oiseaux, 72 espèces (animales -hors oiseaux- ou végétales) d'intérêt communautaire et près de 79 habitats naturels retenus au sein de la directive Habitats (*Données : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2016*).

Département	Surface des ZSC	Surface des ZPS	Surface totale sans double compte
01 Ain	86 449 ha	71 910 ha	86 467 ha
03 Allier	19 886 ha	47 558 ha	57 566 ha
07 Ardèche	43 188 ha	6 161 ha	43 492 ha
15 Cantal	30 203 ha	66 250 ha	86 632 ha
26 Drôme	52 393 ha	26 521 ha	67 514 ha
38 Isère	78 328 ha	45 647 ha	95 937 ha
42 Loire	20 699 ha	43 115 ha	58 349 ha
43 Haute-Loire	32 665 ha	113 486 ha	127 624 ha
63 Puy-de-Dôme	39 108 ha	93 838 ha	124 889 ha
69 Rhône	2 925 ha	0 ha	2 925 ha
73 Savoie	108 293 ha	88 413 ha	109 102 ha
74 Haute-Savoie	72 312 ha	49 338 ha	77 947 ha
TOTAL	586 450 ha	652 237 ha	938 443 ha

Tableau 1: Surface en zone Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes (*Données : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2017*)

1.5. NATURA 2000 DANS LA DRÔME ET EN ISÈRE

Dans la Drôme, le réseau de sites Natura 2000 s'étend sur 10 % de la surface du département soit 67 514 ha. Il est composé de 33 sites dont 6 Zones de Protection Spéciales pour les oiseaux (ZPS) et 27 Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Au total, 138 communes supports du réseau.

En Isère, le réseau des sites Natura 2000 s'étend sur 12 % de la surface du département, soit 95 937 ha. Il est composé de 26 sites, dont 22 Zones Spéciales de Conservations (ZSC), et 4 Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Sur l'ensemble des sites Natura 2000, plusieurs d'entre eux sont interdépartementaux comme le site de la Bourne.

2. Le Document D'Objectif (DOCOB)

Les États membres se sont engagés moralement à atteindre les objectifs définis par les directives et à prendre toutes les mesures réglementaires, administratives et contractuelles nécessaires et adaptées, pour la conservation des habitats et des espèces.

Des plans d'aménagement, appelés "Documents d'Objectifs" ou "DOCOB", sont établis pour chaque site retenu.

Ils doivent faire l'état des lieux de la biodiversité, et ils fixent les objectifs de conservation, et des propositions d'action en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site concerné, en prenant en compte le contexte local. Ils estiment également les coûts financiers de cette gestion adaptée, qui seront transmis à la Commission européenne. Cette dernière évaluera ensuite le financement nécessaire ainsi que le cofinancement européen éventuel.

Ils sont rédigés en concertation avec les acteurs locaux, réunis en Comité de Pilotage (COPI), répartis en Groupes de Travail réfléchissant sur des thématiques spécifiques (exemples : milieux ouverts, la ressource en eau, la forêt...). Ces instances participent ainsi à l'élaboration du DOCOB, en proposant des actions à mettre en œuvre pour maintenir ou améliorer la biodiversité du site. Pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs, les collectivités locales membres du Comité de Pilotage choisissent une structure porteuse qui passera une convention avec l'État.

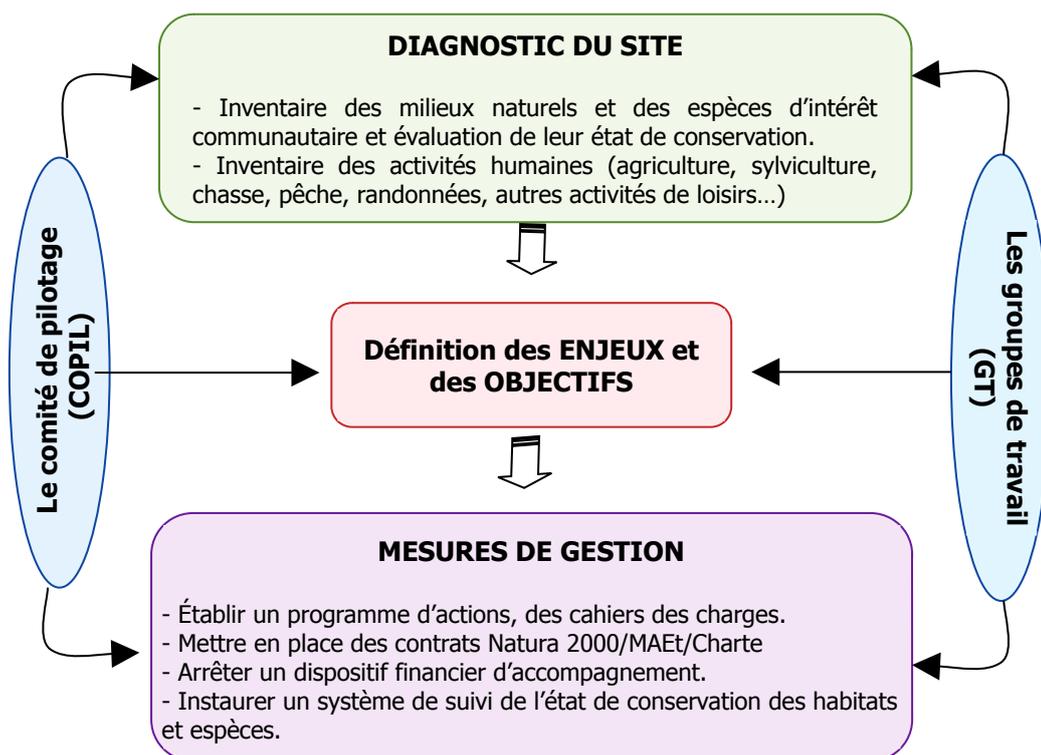


Figure 4: Déroulement du projet Natura 2000

3. Les outils de mise en œuvre de la procédure Natura 2000

3.1. CONTRACTUALISATION EN SITE NATURA 2000

Les outils de gestion liés à Natura 2000 doivent permettre sa mise en œuvre par des mesures contractuelles, prioritairement à des mesures administratives ou réglementaires. La France a fait le choix d'une gestion basée sur le volontariat et la contractualisation.

Les circulaires n°2004-3 du 24 décembre 2004 et n°2007-3 du 21 novembre 2007, relatives à la gestion contractuelle des sites Natura 2000, récapitulent les orientations retenues par la France.

Les mesures contractuelles sont de 3 types :

- **Adhésion à la Charte** : engagements de gestion favorable à la biodiversité, permettant compensation par exonération de la TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti).
- **Contrats Natura 2000** :
 - **Contrat Natura 2000 "forestier" ou "non agricole"** : engagements portant sur la conservation et/ou la restauration d'habitats et d'espèces ayant justifiés la création du site. Les contrats « forestiers » ou « non agricoles non forestiers » sont co-financés par le MTE (Ministère de la Transition écologique) et l'Europe (FEADER)
 - **Contrats Natura 2000 agricole ou Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** : engagement portant sur l'intégration des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au sein des pratiques agricoles. Les Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC, anciennement MAEt : Mesures agro-environnementales territorialisées) sont co-financées par le MAA (Ministère chargé de l'Agriculture) et l'Europe (FEADER).

3.1.1 LA CHARTE NATURA 2000

L'adhésion à la Charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. Elle marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000 sans impliquer le versement d'une contrepartie financière. Elle encourage simplement les adhérents en les exonérant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et des trois-quarts des droits de mutation.

La Charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces, poursuivis sur le site et définis dans le Document d'Objectifs.

Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 du site.

L'adhésion à la charte Natura 2000 d'un site ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la part communale et intercommunale de la TFNB et permet également d'accéder à certaines aides publiques (exemple : constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

3.1.2 LES CONTRATS NATURA 2000

A) DÉFINITION GÉNÉRALE

L'article L.414-3 du Code de l'environnement définit le "contrat Natura 2000" et identifie différents types de contrats en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré : "*pour l'application du Document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000"*".

B) LES CONTRATS "NON FORESTIER" ET "NON AGRICOLE"

• Définition

Le contrat Natura 2000 porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, mentionnés dans des arrêtés ministériels (du 16 novembre 2001).

Les engagements contenus dans le contrat doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation, et aux cahiers des charges définis dans le Document d'Objectifs, en application des dispositions de l'article R.414-9 du Code de l'environnement.

Cette aide n'est en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée, mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

• Durée

Le contrat Natura 2000 est établi pour une durée de 5 ans, à compter de la date de réception du dossier complet par l'administration.

• Financements

Les contrats « forestiers » ou « non agricoles non forestiers » sont co-financés par le MTE (Ministère de la Transition écologique) et l'Europe (FEADER).

C) LES CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES OU MAEC

• Définition

Ces contrats visent l'intégration des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au sein des pratiques agricoles. Ces Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'action prioritaires. Ces zones d'action sont les sites Natura 2000 et des zones liées à la Directive Cadre sur l'eau (DCE). L'ensemble des MAEC construites sur un périmètre Natura 2000 est regroupé dans un projet agri-environnemental (PAEC) dont les objectifs doivent répondre aux enjeux de gestion et de conservation ciblés dans le DOCOB.

À noter que le renouvellement de la PAC en 2015 a impliqué des modifications, les MAEC (Mesures Agro-Environnementales territorialisées) seront notamment renommées Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

• Durée

À partir de 2021, les nouveaux engagements aux MAEC sont d'une durée d'un an généralement, voire de 5 ans pour des cas spécifiques.

• Financement

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont co-financées par le MAA (Ministère chargé de l'Agriculture) et l'Europe (FEADER).

Tableau 2: Récapitulatif des types de contrats Natura 2000

Type de contrat Natura 2000	Bénéficiaires	Forme de la subvention	Période de contractualisation
Contrat Natura 2000 "forestier"	Propriétaire, sur des parcelles forestières	Subventionné à 100% pour les personnes privées ou morales ; 80% pour les collectivités territoriales	5 ans
Contrat Natura 2000 "ni agricole ni forestier"	Propriétaire, sur des parcelles ni forestières, ni agricoles (parcelles non déclarées à la PAC)	Subventionné à 100% pour les personnes privées ou morales ; 80% pour les collectivités territoriales	5 ans
Contrat Natura 2000 "agricole" (MAEC)	Exploitant agricole, sur des parcelles agricoles inscrites à la PAC	Prise en charge du surcout lié à la mise en œuvre de l'action en faveur de la biodiversité, sur barème.	1 à 5 ans

3.2. LA PRISE EN COMPTE DE LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES COMMUNAUTAIRES DANS LES PROJETS ET AMÉNAGEMENTS PAR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

La directive " Habitats " précise que les États membres de l'Union européenne doivent prendre des dispositions afin d'éviter la détérioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire. La prise en compte spécifique des sites Natura 2000 dans des programmes ou projets de travaux est définie par les articles L.414-4 et L.414-5 de la partie législative et R414-19 à R414-26 de la partie réglementaire du code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 s'applique à des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions dans le milieu naturel, dans ou hors site Natura 2000, relevant d'un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existant au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000.

Ce décret établit une première liste nationale d'items qui :

- reprend les catégories déjà soumises actuellement à évaluation d'incidences,
- rajoute les documents de planification et certains régimes d'autorisation ou de déclaration,
- est complété d'une liste départementale locale. Celle-ci concerne également des plans, projets et manifestations déjà encadrés par un régime administratif, mais non retenus dans la liste nationale.

Le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 fixe une seconde liste nationale de projets, manifestations ou interventions ne relevant actuellement d'aucun régime administratif et qui sera soumis à un régime d'autorisation propre aux sites Natura 2000. Une seconde liste locale (à l'échelle de chaque département) sera extraite de cette liste de référence.

Le contenu du dossier d'évaluation est précisé dans l'article L.414-23 du code de l'environnement. En voici les grands principes : *L'évaluation des incidences n'est ciblée que sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact qui doivent étudier toutes les composantes de l'environnement (milieux naturels, l'air, l'eau, le sol, etc.). L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et plus globalement sur l'intégrité du réseau Natura 2000.*

L'évaluation des incidences est, de plus, proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Cette évaluation peut être simplifiée, si elle justifie rapidement de l'absence d'effet notable du projet sur le ou les sites Natura 2000, ou complète, si elle nécessite la réalisation de mesures de suppression, de réduction d'impacts, voire de compensation, en cas de présence d'impacts significatifs résiduels.

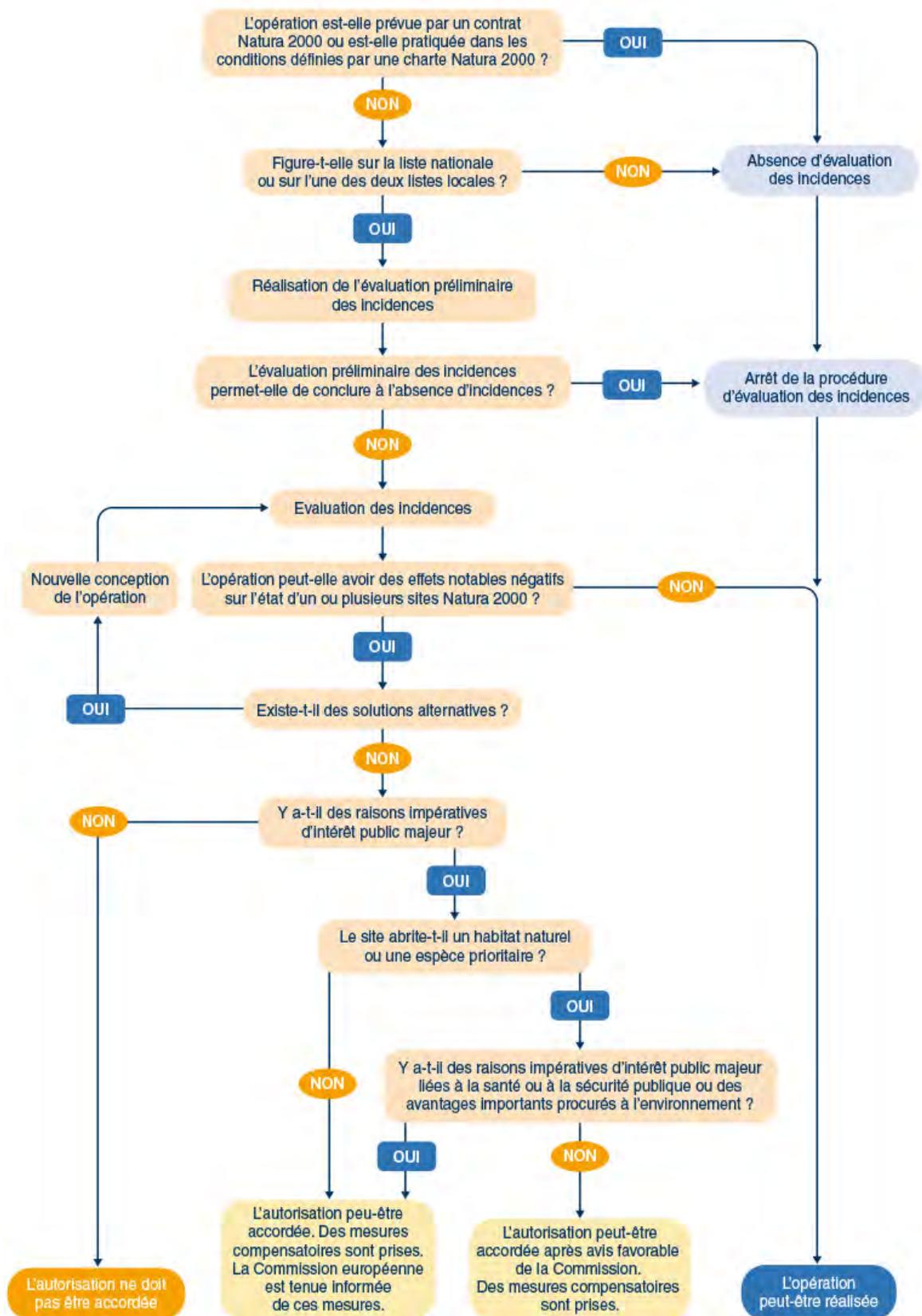


Figure 5: Schéma présentant les programmes ou travaux soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Source : <https://www.agglo-royan.fr/natura2000-evaluation>

4. Le comité de pilotage et les groupes de travail

Le détail du comité de pilotage est décrit en Annexe 2.

Afin de mener à bien la révision du DOCOB, trois groupes de travail ont été organisés, permettant de mieux appréhender et prendre en compte les enjeux du site.

- Groupe « Eau, les milieux aquatiques et leurs usages » s'intéressant à la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, aux habitats et espèces inféodées, et aux pressions multiples pouvant l'impacter (agriculture, activité de pleine nature, transport solide, obstacle à l'écoulement...);
- Groupe « Les milieux rocheux et les activités de pleine nature » s'intéressant à la diversité de pratiquants et d'activités de pleine nature pouvant impacter les habitats (notamment rocheux) et les espèces à enjeux ;
- Groupe « Milieux ouverts, agricoles et forestiers » s'intéressant au phénomène de déprise agricole (fermeture des milieux), au réchauffement climatique et à l'état de conservation des forêts matures.

ANNEXE 5. DÉFINITIONS ET DÉTAILS DES OUTILS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

1. Mesures de protection réglementaires

1.1. ARRÊTÉ PRÉFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE – APPB

Les APPB ont pour objectifs de préserver les biotopes nécessaires au cycle de vie des espèces protégées. Ils sont régis par les articles L.411-1 et 2 du Code de l'Environnement et par la circulaire du 27 juillet 1990.

1.2. INVENTAIRE DES FRAYÈRES

En application du code de l'environnement (Art. L.432-2), l'inventaire des frayères prévoit que: "le fait de détruire les frayères ou les zones de croissances ou les zones d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 € d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent".

Les espèces de poissons inscrites en "liste 1", correspondent aux espèces dont la reproduction est fortement dépendante de la granulométrie du fond du lit mineur d'un cours d'eau. L'arrêté précise les caractéristiques de la granulométrie du substrat minéral correspondant aux frayères de chacune des espèces : le chabot, l'ombre commun, la truite fario, la vandoise, le barbot méridional, le saumon atlantique, les truites, la lamproie de planer, la lamproie de rivière, la lamproie marine et l'esturgeon européen.

Les espèces de poissons inscrites en "liste 2" correspondent aux espèces dont la reproduction est fonction d'une pluralité de facteurs, ainsi que les espèces de crustacés : le blennie fluviatile, le brochet, la loche d'étang, l'apron du Rhône, l'aloise feinte, la grande alose, et 2 espèces de crustacés tels que : l'écrevisse à pieds blancs et l'écrevisse des torrents.

Ces listes ont été validées par arrêté préfectoral du 8 août 2012 pour le département de l'Isère et par celui du 23 avril 2008 pour le département de la Drôme.

2. Mesures contractuelles

2.1. ESPACES NATURELS SENSIBLES – ENS

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mener la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), visant à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, et à aménager ces espaces pour être ouverts au public. Les ENS sont des dispositifs de protection foncière, dont les terrains sont acquis par le gestionnaire et/ou sont protégés par des contrats ou conventions d'adhésion à la démarche ENS.

3. Les inventaires

3.1. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE - ZNIEFF

Les ZNIEFF sont issues d'un programme d'inventaires naturalistes et scientifiques ayant débuté par la loi du 12 juillet 1983 dite "Loi Bouchardeau". Deux grands types de ZNIEFF existent :

- les ZNIEFF de type I qui matérialise un territoire couvrant une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare permet sa désignation. Ils doivent justifier d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant ;
- les ZNIEFF de type II représentent des ensembles géographiques généralement importants. Elles réunissent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles et entretenant des relations entre eux. Elles possèdent une valeur patrimoniale plus riche et une artificialisation plus faible que le territoire environnant.

3.2. ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX- ZICO

Des espaces nommés "Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux ou ZICO" ont été désignés dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979.

Suite à un programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International, ces sites ont été identifiés comme importants pour la conservation des oiseaux sauvages, que ce soit pour leur reproduction, l'hivernage ou comme zone relais de migration. Elles ont généralement été classées en Zones de Protection Spéciales (ZPS) du réseau Natura 2000.

3.3. ZONES HUMIDES ET LES TOURBIÈRES ISSUES DES INVENTAIRES DÉPARTEMENTAUX

Les zones humides sont définies au sein de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 comme étant des "terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

3.4. PELOUSES SÈCHES ISSUES DES INVENTAIRES DÉPARTEMENTAUX

D'après Pierron, 2012, "Les pelouses sèches sont des formations végétales composées en majorité de plantes herbacées vivaces, formant un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse climatique". Ces formations végétales sont liées à l'histoire puisque la plupart d'entre elles ont été créées par l'homme et sont issues du défrichement ancien des forêts primitives. Ces pelouses sèches forment ainsi des habitats semi-naturels permettant l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales. Elles possèdent également un rôle paysager important. Elles existent principalement grâce au pastoralisme permettant le maintien des milieux ouverts. Au regard de la déprise agricole, et de l'abandon du pastoralisme en France métropolitaine, les pelouses sèches tendent à s'embroussailler et à disparaître. Afin de faciliter la protection de ces milieux fragiles, les territoires ont décidé de les cartographier suite à des inventaires départementaux.

ANNEXE 6. DÉFINITIONS ET DÉTAILS DES OUTILS DE PROTECTION DU PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

1. Sites inscrits et sites classés

L'objectif de la politique des sites est de préserver des espaces de qualité et remarquables d'un point de vue paysager. D'après le Code de l'Environnement (Article L341-1), les sites classés et inscrits sont définis comme étant "des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présentent, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général." Ces deux niveaux de protection (classement et inscription) mobilisent des outils de gestion différents.

- Les sites inscrits sont une reconnaissance de la qualité d'un site, et sont désignés par arrêté du ministre en charge des sites.
- Les sites classés correspondent à une protection forte où toute modification de l'état ou de l'aspect du site et soumise à une autorisation spéciale. Ils sont désignés par décret ou arrêté selon le consentement du propriétaire.

Cette protection réglementaire entraîne : "sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention." (Code de l'Environnement, art. L341-1).

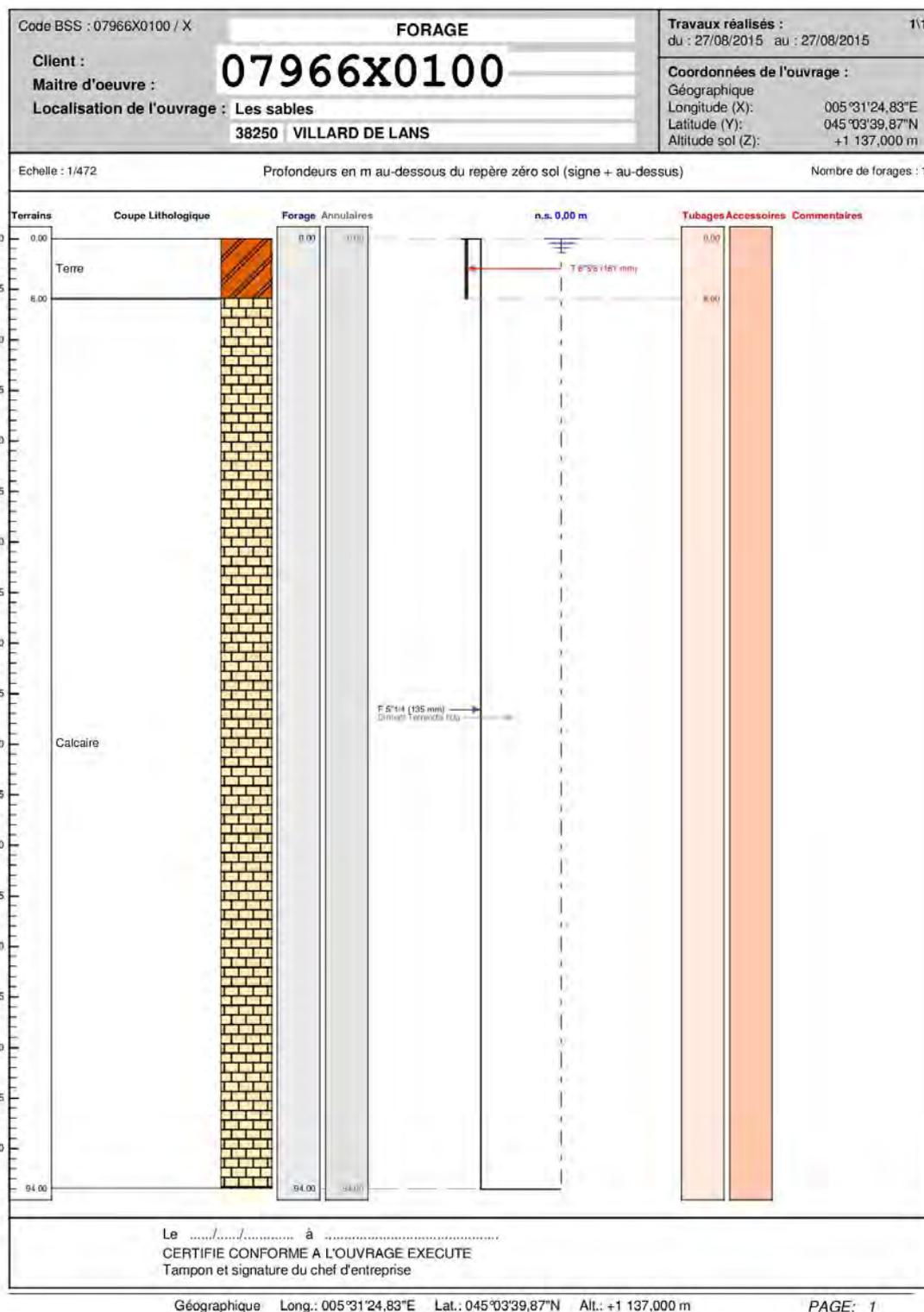
ANNEXE 7. DÉFINITIONS ET DÉTAILS DES OUTILS DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE

D'après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (art. L.1321-2 du code de la santé publique), le périmètre de protection de captage est un dispositif obligatoire, visant à préserver la qualité de l'eau. Plusieurs périmètres réglementés peuvent être mis en place autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable :

- un périmètre de protection immédiate qui permet d'assurer efficacement la préservation de la qualité de l'eau par des mesures de protection limitées au voisinage immédiat du captage (art. L1321-2 du Code de la santé publique).
- un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagements ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux (art. L1321-2 du Code de la santé publique) ;
- un périmètre de protection éloigné à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagements ou occupation des sols et dépôts (art. L1321-2 du Code de la santé publique).

ANNEXE 8. PROFILS PÉDOLOGIQUES

- Forage de la commune de Villard-de-Lans (BRGM)**



• Forage de la commune de Saint-Eulalie-en-Royans (BRGM)

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT 95-8X-33 C.E.T.E de LYON - Division Laboratoire Regional de Lyon Pièce 2		
Dossier : P/8012 - Bilan des matériaux alluvionnaires de la Drôme Coupes de gravière		
Carte 1/50 000 Romans Commune ST Eulalie les Plans	N° sonde ^{gravière} : 27 Date : aout 76	X 836,650 Y 310,470 Z 255,00
Echantil- lon	Profondeur	Nature des terrains
		gravière à plan de cotéau
	0 à 0,40	terre végétale - découverte
	0,40 à 20 m	graine 0/100 ballenne, légèrement argileuse par endroits

FICHES ESPÈCES

Castor d'Europe.....	29
Loutre d'Europe.....	31
Loup gris*	33
Lynx boréal.....	34
Focus Chiroptères.....	35
Barbastelle d'Europe.....	36
Grand murin.....	38
Grand Rhinolophe.....	40
Minioptère de Schreibers.....	42
Murin à oreilles échancrées.....	44
Petit rhinolophe.....	46
Petit murin.....	48
Rhinolophe euryale.....	50
Murin de Bechstein.....	52
Écrevisse à pieds blancs.....	54
Chabot.....	56
Blageon.....	58
Écaille chinée*	59
Rosalie des Alpes*	61
Lucane cerf-volant.....	63
Grimaldie rupestre.....	64
Focus : autres espèces remarquables.....	66

Castor d'Europe

Castor fiber

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
III	-	Art.2	LC	LC	An.II + An.IV



Figure 6: Castor d'Europe @INPN - P.Haffner

Descriptif

Taille : >1m (dont 29-31 cm de queue)

Poids : 16 – 28 kg.

Diagnose : Pelage blond, reflets roux. Queue aplatie, doigts palmés sur les membres postérieurs, queue aplatie recouverte d'écailles ou pseudo-écailles

Période d'observation : Mœurs nocturnes

Exigences écologiques

Les conditions nécessaires à son implantation sont :

- Présence permanente d'eau (profondeur 60 cm minimum);
- Présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées ;
- Faible pente de cours d'eau (<1%) ;
- Absence de vitesse permanente élevée de courant ;
- Absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables.

Évolution sur le site

L'espèce est connue principalement en basse Bourne par la présence d'indices de présences localisés sur les communes de Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Just-de-Claix ou encore La Motte Fanjas.

Les premières données sur le site Natura 2000 de la Bourne datent de l'année 2020.

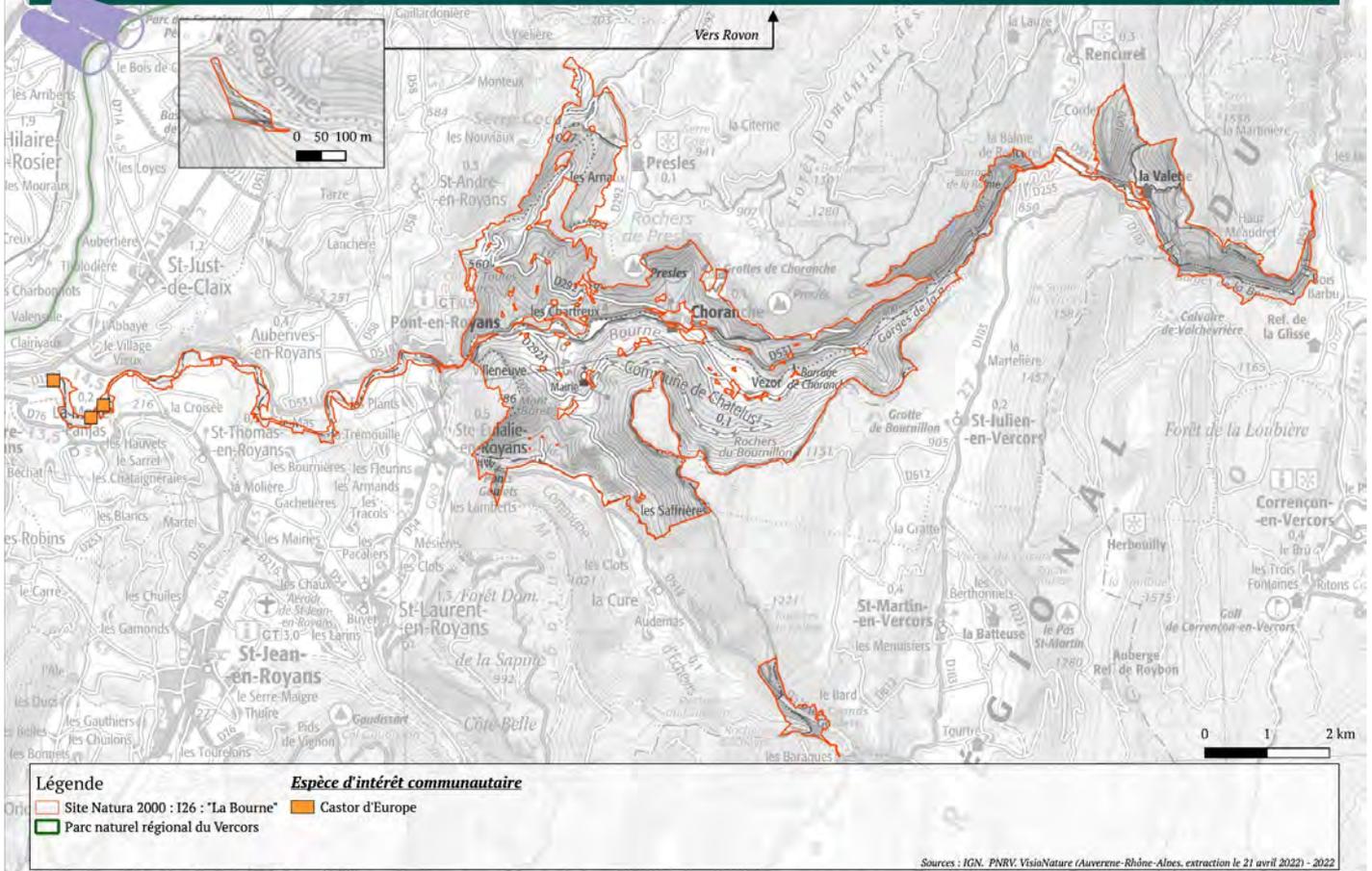
Menaces

- Dégradation des habitats / ripisylve, artificialisation des berges / déboisement de la ripisylve ;
- Discontinuité écologique / cloisonnement des populations (obstacles, barrages..) ;
- Dérangement en lien avec les activités anthropiques (pêche, activités nautiques...) ;
- Démantèlement de barrages/gîtes (soumis à une demande de dérogation) ;
- Collisions routières ;
- Développement des EEE pouvant affecter les potentialités alimentaires du Castor.

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°7 : Surveiller et gérer les espèces exotiques envahissantes ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Localisation du Castor d'Europe sur le site Natura 2000 de la Bourne



Loutre d'Europe

Lutra lutra

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
II	-	Art. 2	LC	CR	An. II et IV



Figure 7: Loutre d'europe @PNRV - J.Andrieux

Descriptif

Taille : 70-90 cm pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue.

Poids : 8 – 15 kg.

Diagnose : Forme du corps fuselé, tête plate, oreille et yeux petits. Pelage brunâtre à marron foncé, zones grisâtres plus claires sur la gorge, la poitrine et le ventre. Doigts des pattes avant et arrières avec des palmures épaisses.

Période d'observation : Moeurs nocturnes

Exigences écologiques

La loutre est un carnivore typique des rivières avec une alternance d'eaux calmes et rapides. Inféodée aux milieux aquatiques, elle est capable de se développer à la fois en milieux dulcicoles à saumâtre. Elle est très ubiquiste en terme de choix d'habitats et de lieux d'alimentation. Les gîtes diurnes sont choisis pour leur tranquillité et le couvert végétal.

Évolution sur le site

La loutre d'Europe a principalement été observée en basse Bourne. Une première donnée avait été recensée en 2012 proche du secteur des Jarrands. Les autres données sont récentes et datent de l'année 2020 et 2021, et sont localisées en basse Bourne (entre Saint-Nazaire-en-Royans et Auberives-en-Royans).

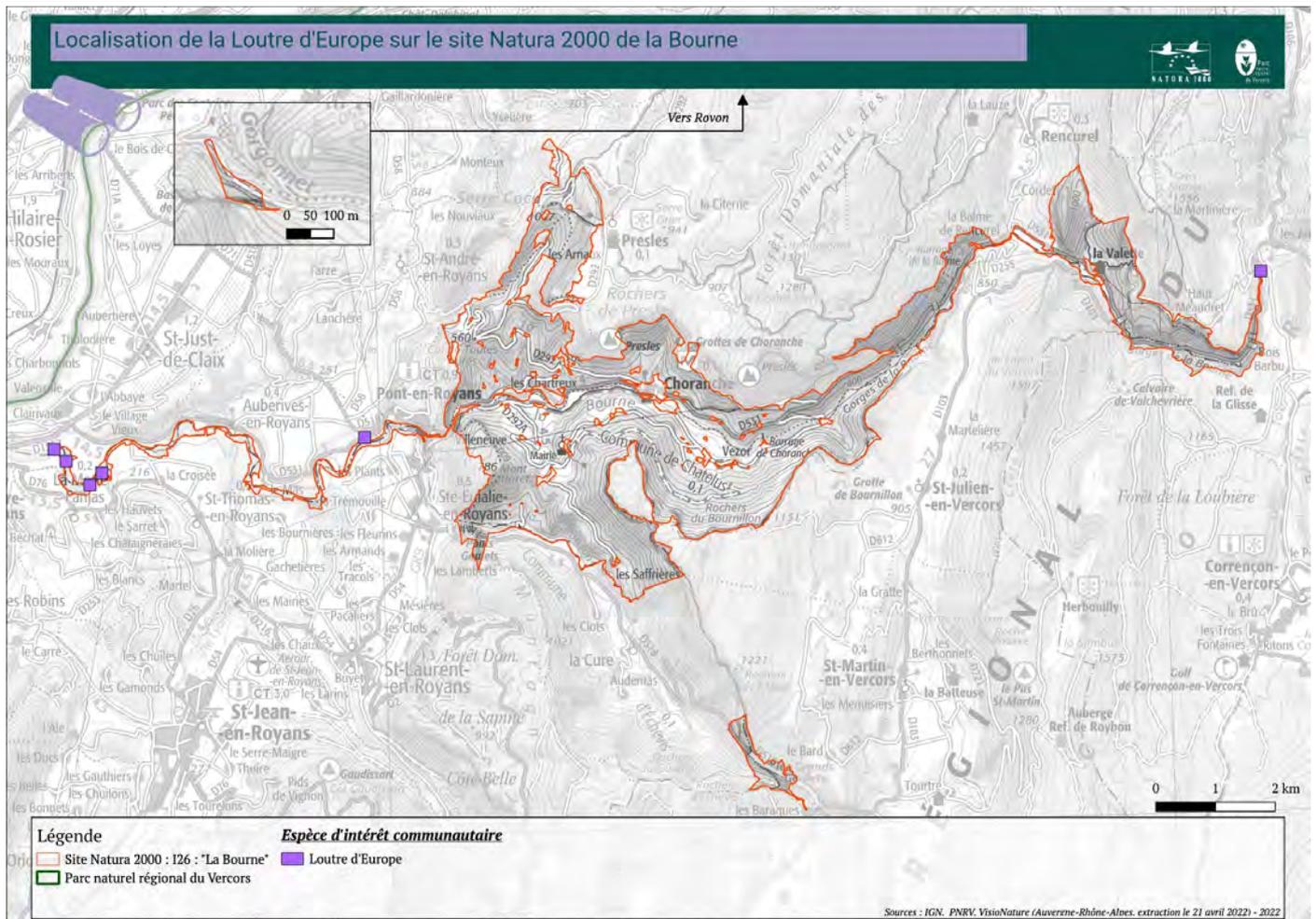
Menaces

- Dégradation des habitats / artificialisation des berges ;
- Diminution de la qualité de l'eau (pollution, eutrophisation, biocides...)
- Collisions routières ;
- Intoxication aux métaux lourds et Polychlorobiphényles (PcBs) ;
- Discontinuité écologique / cloisonnement des populations (obstacles, barrages..)
- Dérangement en lien avec les activités anthropiques (pêche, activités nautiques...).

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Localisation sur le site



Loup gris*

Canis lupus

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
II	-	Art. 2	VU	NA	An. II et IV



Figure 8: Loup gris @PNRV – L.Melcarne

Descriptif

Taille : 110-150cm dont 30 à 50 cm de queue.
Taille au garrot : 60-90 cm.

Poids : ♂ 20-40 kg / ♀ 18-30 kg.

Diagnose : Pelage souvent gris (mais pouvant être variable, tirant sur le jaune ou le brun).

Période d'observation : Moeurs nocturnes

Exigences écologiques

Le Loup gris est une espèce plastique, pouvant se développer dans une grande variété de milieux en plaine comme en montagne. Cette espèce a néanmoins une préférence pour les grandes forêts avec peu d'activités humaines.

Évolution sur le site

Les habitats du site Natura 2000 de la Bourne sont favorables aux déplacements et à l'établissement du cycle de vie du loup gris. Cette espèce est à surveiller puisque seuls quelques indices de présence ont pu être recensés sur le site.

Menaces

- Braconnage ;
- Collisions routières ;
- Hybridation génétique, transmission d'agents pathogènes avec les chiens.

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Lynx boréal

Lynx lynx

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
III	-	Art.2	EN	VU	An.II et IV



Figure 9: Lynx boréal @INPN – R.Clerc

Descriptif

Taille : 80-130 cm de long plus 11 à 25 cm de queue. Taille au garrot : 60-75 cm.

Poids : 22-38 kg.

Diagnose : Pelage soyeux de couleur jaune-roux au beige-gris, plus ou moins tacheté de noir. Oreilles surmontées d'un pinceau de poils.

Activité : espèce sédentaire, territoriale (territoire vaste 20-40 000 ha) et solitaire.

Exigences écologiques

Espèce typiquement forestière, privilégiant les formations mixtes de conifères et de feuillus riches en ongulés et comprenant des zones et barres rocheuses peu accessibles.

Évolution sur le site

Les habitats du site Natura 2000 de la Bourne sont favorables aux déplacements et à l'établissement du cycle de vie du lynx.

Menaces

- Braconnage ;
- Collisions routières ;
- Fragmentation des habitats forestiers ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Focus Chiroptères

Des inventaires réguliers ont été menés par la LPO (38 et 26) et le Groupe Chiroptères de Rhône-Alpes depuis 2007, ainsi qu'avec Diagnostic Nature depuis 2019 sur le site Natura 2000 de la Bourne. Ils ont permis d'identifier 27 espèces de chauves-souris (+2 sous forme d'ossements anciens : Sérotine bicolore et Murin de Capaccini) sur les 36 identifiées en France à ce jour.

Parmi celles-ci, 10 sont inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats », elles sont considérées comme espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation du site Natura 2000. De plus 19 espèces sont également inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats », et sont considérées comme présentant un intérêt communautaire et nécessitant d'une protection stricte (protection nationale).

Les chiroptères font l'objet d'un Plan National d'Actions, qui donne aux gestionnaires d'espaces naturels une certaine responsabilité quant à la préservation de ces espèces très menacées par la disparition de leurs habitats. Le site de la vallée de la Bourne, accueillant une grande diversité d'espèces, devra toutes les prendre en compte et les actions menées en direction d'une espèce communautaire seront réfléchies dans l'optique d'être favorables au plus grand nombre.

L'étude de 2007 de la LPO a montré que le lit majeur de la Bourne sert de terrain de chasse pour l'ensemble des espèces présentes. D'après les études et inventaires plus récents, les grottes sont des sites de repos, mais aussi des gîtes d'hivernation, de reproduction. La grotte de Bournillon est un site d'hivernage de nombreuses espèces et de reproduction pour le Grand Rhinolophe et des espèces de murins (Murin de Daubenton entre autres). La Grotte de Gournier est utilisée principalement en période hivernale. Par ailleurs, des sites bâtis (Bâtiment de la centrale EDF, sites de particuliers) ont également fait l'objet de contrôle et sont occupés par des petits Rhinolophe en période de reproduction.

Les suivis annuels en hiver permettent de montrer l'évolution de plusieurs populations d'espèces de chauves-souris. Par exemple, le Grand Rhinolophe est en croissance régulière dans la grotte de Gournier. Le Petit Rhinolophe semble moins abondant, aucune tendance ou conclusion sur l'évolution de la population ne peut encore être discutée, malgré un doublement des effectifs entre 2018 et 2022. Les suivis sont également à poursuivre pour le Minioptère de Schreibers dont la présence semble plus ponctuelle (présence en 2020 et 2021, mais pas en 2022). Les autres espèces sont contactées régulièrement, mais avec des effectifs relativement faibles.

Les populations semblent donc dans un état de conservation moyen à bon, selon l'espèce, mais sont toutes menacées par les dérangements (fréquentation humaine par diverses activités de loisirs et sports de nature) et la disparition de leurs différents habitats (terrains de chasse, gîtes hivernaux, gîtes estivaux...)

Jusqu'à présent, peu de mesures de préservation des espèces et des habitats ont été mises en place, en dehors de la désignation en APPB du porche de Bournillon, site majeur pour les Chauves-souris (18 espèces inventoriées). **La vallée de la Bourne est une des plus riches en chiroptères de la Région Rhône-Alpes et les chauves-souris sont donc un enjeu majeur pour le site Natura 2000 de la Bourne.**

Barbastelle d'Europe

Barbastella barnastellus

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	LC	NT	An.II et IV



Figure 10: Barbastelle d'Europe @ INPN – L.Arthur

Descriptif

Taille :

- Tête+ corps : 4,5-6 cm ;
- Envergure : 24-29 cm.

Poids : 6-14 g.

Diagnose : Face noirâtre, museau court, narines orientées vers le haut, oreilles très larges jointives au niveau du crâne. Pelage noirâtre.

Cris : fréquence en alternance : 31-35 Hz et 42-45 Hz.

Exigences écologiques

Gîte d'hibernation : bâtis (tunnels, ponts, caves...), souterrains (entrées de grottes) ;

Gîte de mise bas et de transit : arboricoles et bâtis (volets, bâtiments, pont...)

Zone de chasse : Milieux ouverts à semi-ouverts mixtes (bois clairs, lisières, allées forestières, villages, prairies, zones humides, ruisseaux forestiers...)

Distance chasse-gîte : Trajet moyen < 2 à 4 km

Évolution sur le site

Espèce avec des effectifs très faibles sur le site Natura 2000 de la Bourne.

Utilisation du site : hibernation ; transit, repos ; chasse/alimentation.

Menaces

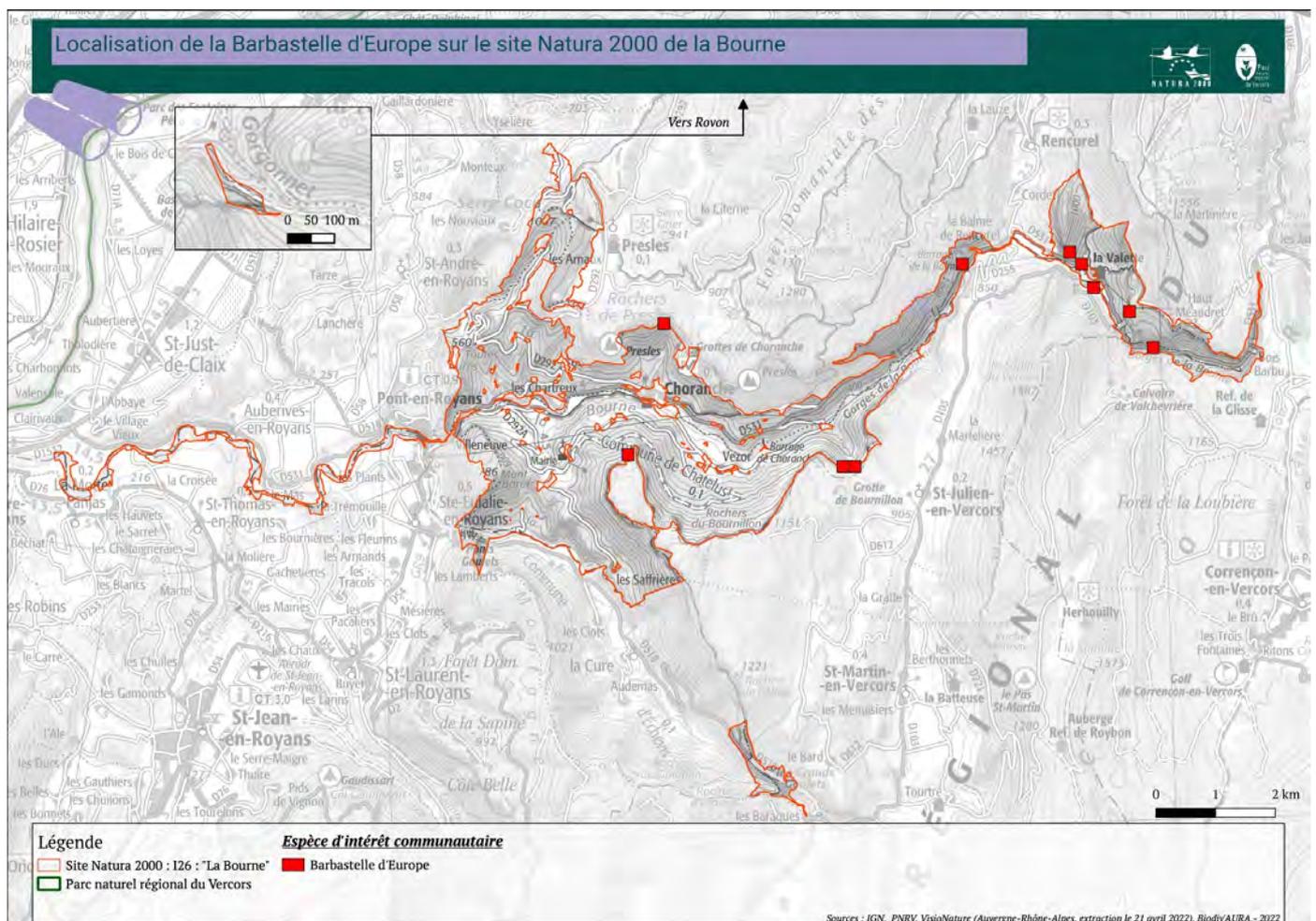
- Dérangements d'origine anthropique :
 - éclairage ;
 - fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...)
- Uniformisation des zones de chasse ;

- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Localisation sur le site



Grand murin

Myotis myotis

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	LC	NT	An.II et IV



Figure 11: Grand murin @ INPN - P.Gourdain

Descriptif

Taille :

- Tête+ corps : 6,7-8,4 cm ;
- Envergure : 35-45 cm.

Poids : 20-40 g.

Diagnose : Pelage gris-brun sur le corps sauf sur le ventre et la gorge qui sont blanc-gris ; museau long et large ; chez la plupart des individus : point noir à l'extrémité du tragus.

Femelles fidèles à leurs colonies de naissances.

Cris : fréquence abrupte entre 20-25 Hz sur 3 à 10 ms.

Exigences écologiques

Gîte d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels

Gîte de mise bas et de transit : souterrains (grottes), bâtis (ponts, tunnels, caves, combles d'églises ou d'habitation)

Zone de chasse : Forêts de feuillus ou mixtes, vieilles forêts caducifoliées, bocages, prairies pâturées

Distance chasse – gîte : 10 à 15 km ; maximum 35 km.

Évolution sur le site

Espèce avec des effectifs très faibles sur le site Natura 2000 de la Bourne. Utilisation du site : reproduction potentielle ; hibernation ; transit, repos ; chasse/alimentation

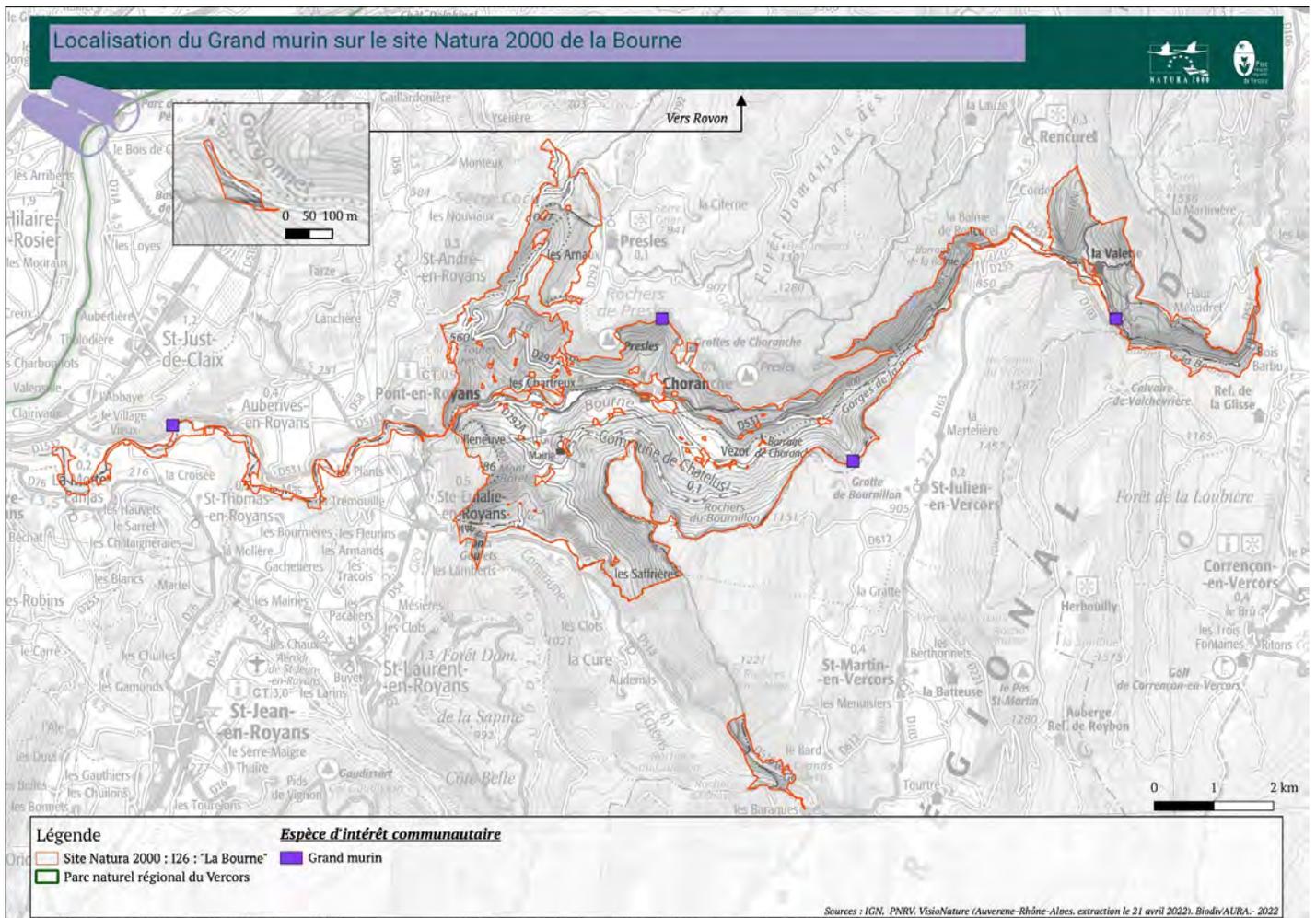
Menaces

- Dérangements d'origine anthropique :
 - éclairage ;
 - fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...)
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Localisation sur le site



Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	LC	EN	An.II et IV



Figure 12: Grand Rhinolophe @ INPN – J-C.De Massary

Descriptif

Taille :

- Tête + Corps : 5,4-7,1 cm ;
- Envergure : 33 – 40 cm.

Poids : 15 – 34 g.

Diagnose : le plus grand des Rhinolophes européens, appendice nasal caractéristique en fer à cheval (feuille nasale : plis complexes de la peau du museau) ; absence de tragus ; pelage dorsal gris-brun ou gris fumé teinté de roux/pelage ventral : gris-blanc à blanc-jaunâtre.

Cris : Fréquence constante entre 78 à 85 kHz.

Exigences écologiques

Espèces inféodées aux milieux mixtes semi-ouverts et bien structurés : bocages, réseau de haies et alignements d'arbres...

Gîte d'hibernation : souterrain (cavités, grottes...) ;

Gîte de mise bas et de transit : bâtis (combles, charpentes, clochers, ouvrages militaires...), grottes

Zone de chasse : milieux semi-ouverts (pâtures entourées de haies hautes et denses, ripisylves, forêt de feuillus, landes, friches...)

Distance chasse – gîte : 2-4 km

Déplacements ; basse altitude, proche de la végétation, vol entre 0,5 et 2m au-dessus de la végétation

Espèce lucifuge

Évolution sur le site

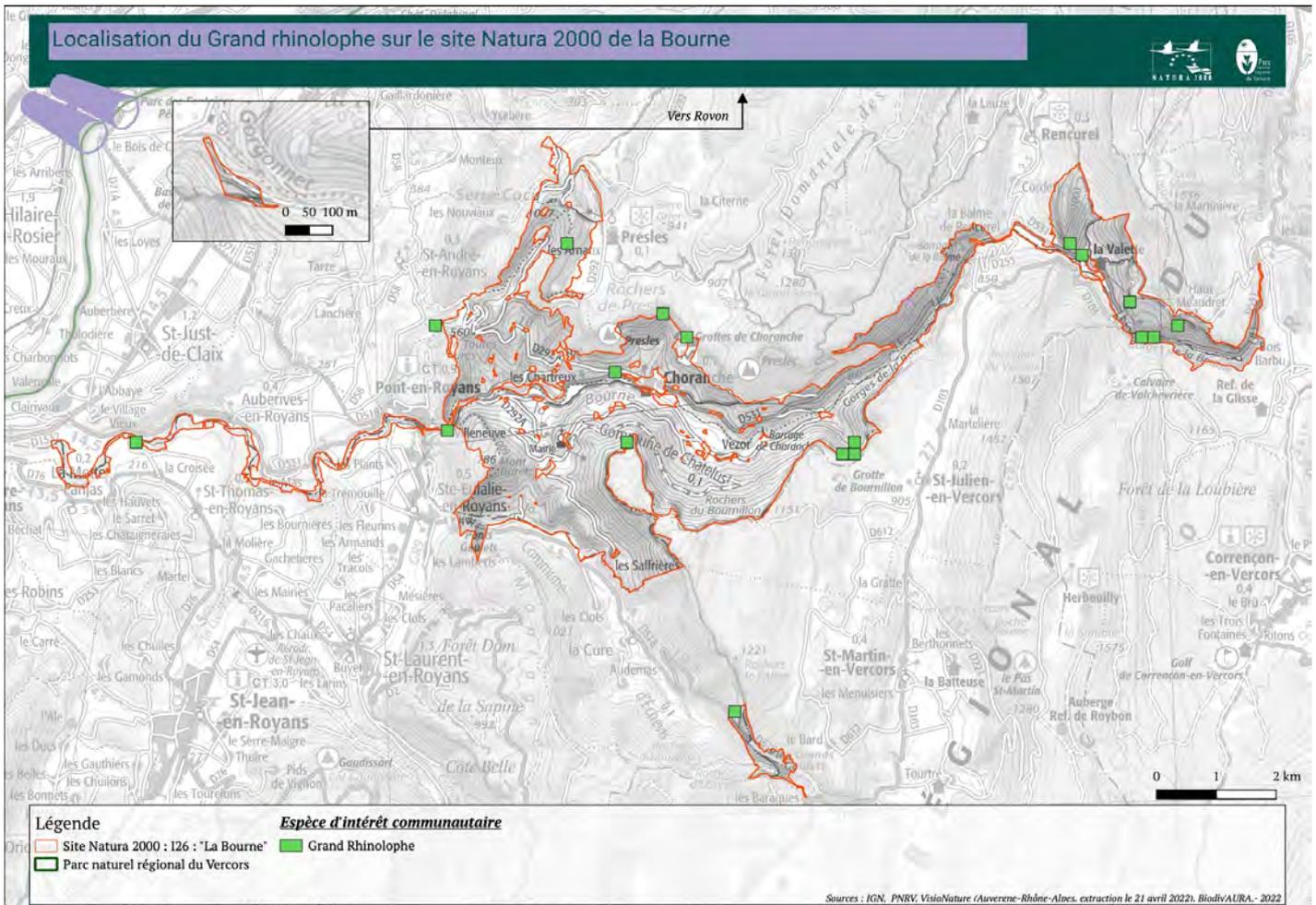
Population en croissance régulière dans la grotte de Gournier d'après le suivi hivernal 2022. Utilisation du site : reproduction ; hibernation ; transit, repos ; chasse / alimentation.

Menaces

- Dérangements d'origine anthropique :
→ éclairage ;
→ fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...)
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.



Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersii

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	VU	EN	An.II et IV



Figure 13: Minioptère de Schreibers @ INPN – L.Rouschmeyer

Descriptif

Taille :

- Tête + Corps : 5-6,2cm ;
- Envergure : 30,5 – 34,2 cm.

Poids : 9 – 18 g.

Diagnose : Pelage dorsal gris-brun, plus clair sur le ventre ;

Cris : fréquence modulée aplanie entre 50 – 53 kHz sur 2 à 15 ms.

Exigences écologiques

Espèce grégaire et typiquement cavernicole ayant une préférence pour les milieux karstique

Gîte d'hibernation : souterrain (grottes, mines, carrières...) ;

Gîte de mise bas et de transit : souterrain (grottes, mines, carrières...) ;

Zone de chasse : milieux divers (lisières, boisements, zones humides, ripisylves, prairies, villages...)

Distance chasse – gîte : 15 – 20 km.

Évolution sur le site

Présence ponctuelle (non recensé en 2022) Utilisation du site : reproduction potentielle ; hibernation ; transit, repos ; chasse/alimentation

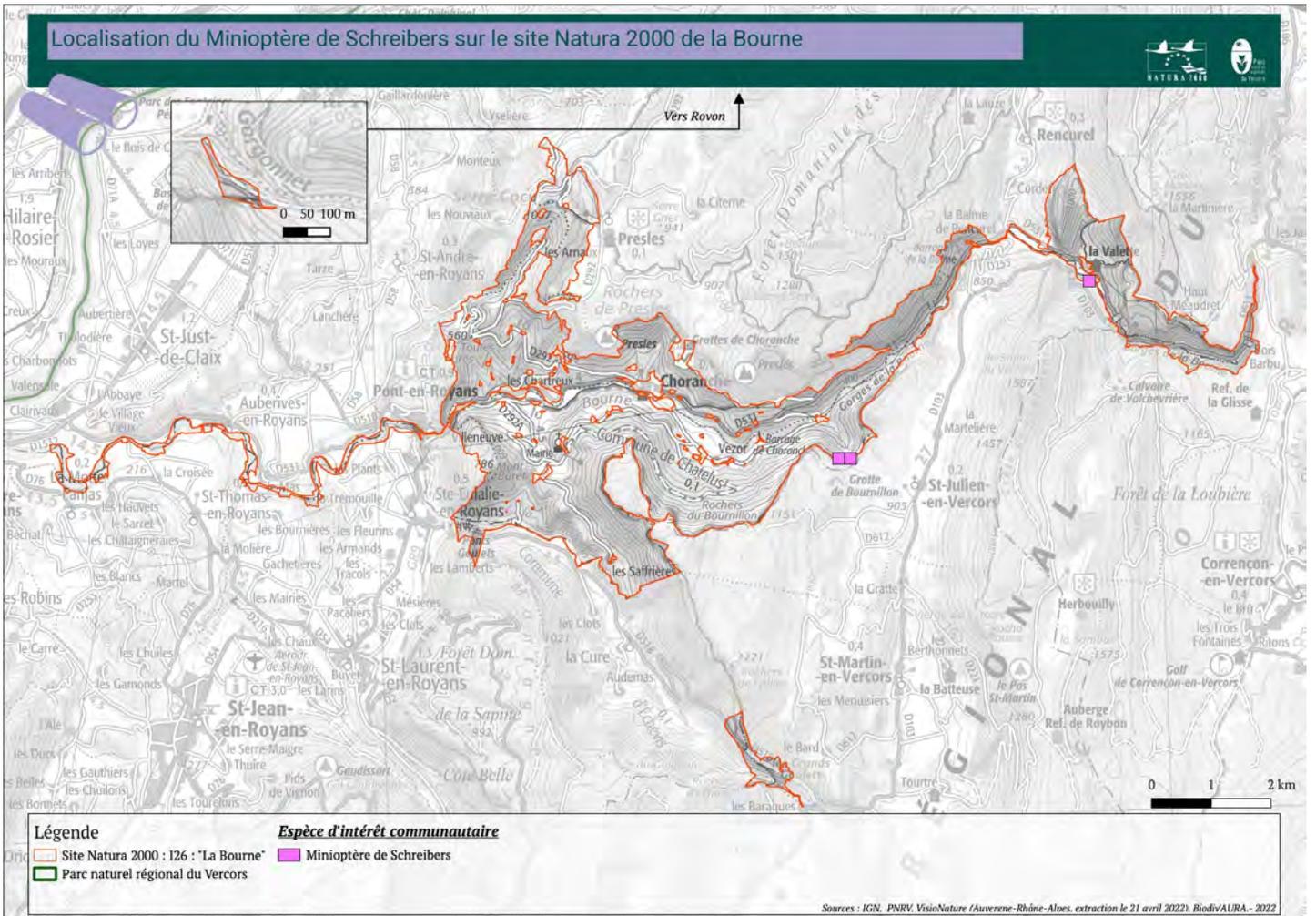
Menaces

- Dérangements d'origine anthropique : → fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...) ;
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes (grilles) ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Localisation sur le site



Murin à oreilles échancrées

Myotis emarginatus

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	LC	NT	An.II et IV



Figure 14: Murin à oreilles échancrées @ INPN – L.Arthur

Descriptif

Taille :

- Tête + corps : 4,1-5,3 cm.
- Envergure : 22-24,5 cm.

Poids : 6 à 15 g.

Diagnose : pelage dorsal roux à l'apparence laineuse, pelage ventral plus clair ; front bombé, oreilles courtes.

Cris : fréquence modulée abrupte de 70 à 35 kHz sur 1,5 à 4 ms.

Exigences écologiques

Espèce inféodée aux milieux forestiers ou boisés (feuillus à mixte) de basse altitude, les milieux ruraux, prairies, pâture, parc, jardin.

Gîte d'hibernation : souterrains (grottes, caves...)

Gîte de mise bas et de transit : bâtis (combles, greniers...) ; souterrains (grottes), arboricoles

Zone de chasse : Milieux ouverts à semi-ouverts mixtes (prairies, zones humides, lisières, villages, bois clairs, allées forestières, ruisseaux forestiers)

Distance chasse – gîte : < 10 km.

Évolution sur le site

Présence ponctuelle (non recensé en 2022)

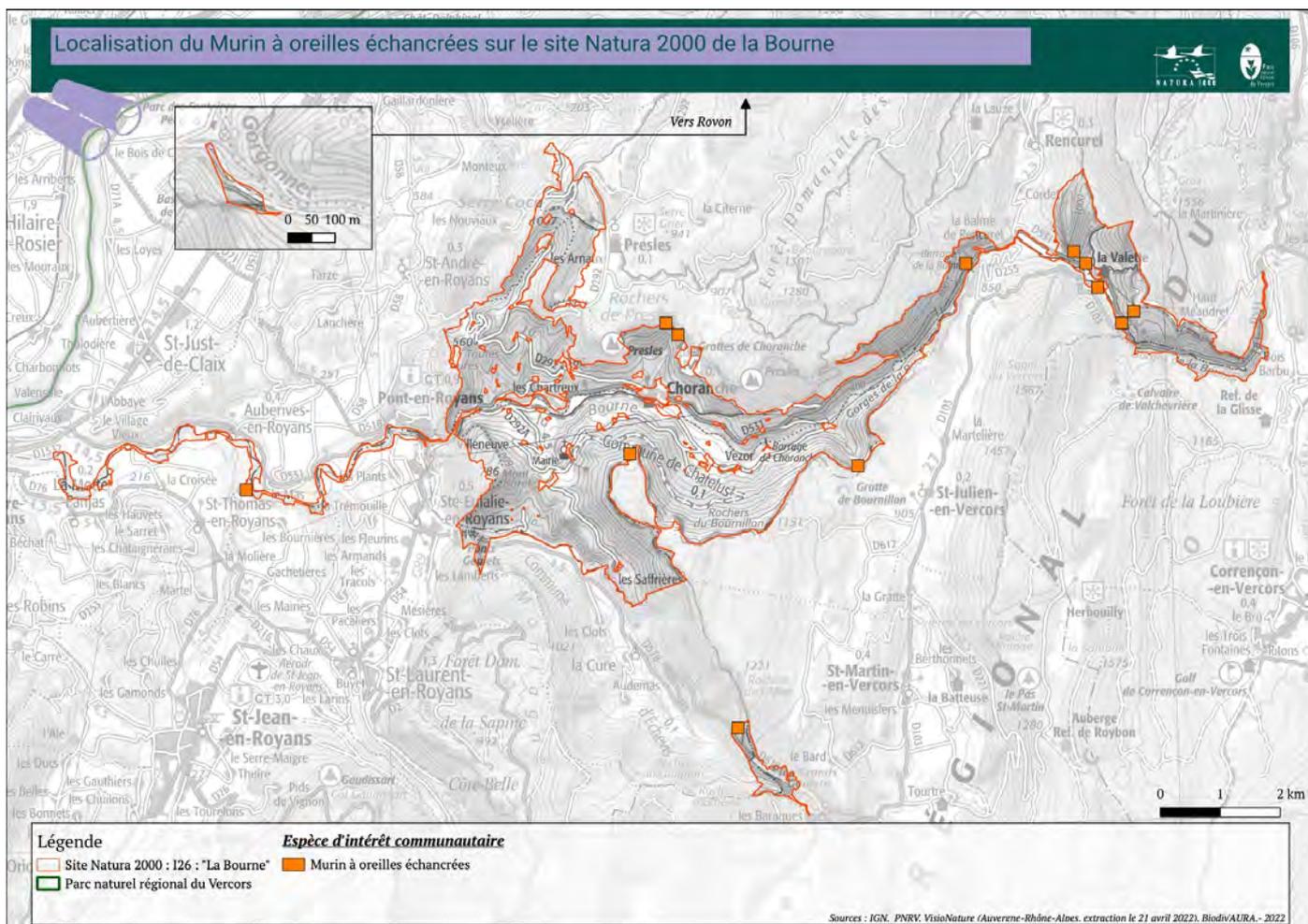
Utilisation du site : hibernation ; transit/repos ; chasse/alimentation

Menaces

- Dérangements d'origine anthropique :
 - éclairage ;
 - fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...)
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.



Petit rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	LC	NT	An.II et IV



Figure 15: Petit rhinolophe @ INPN - P.HAFFNER

Descriptif

Taille :

- Tête + Corps : 3,7 – 4,5 cm ;
- Envergure : 19,2 – 25,4 cm.

Poids : 4 à 9 g.

Diagnose : pelage dorsal brun clair, pelage ventral gris à gris-blanc ; appendice nasal en fer à cheval ; au repos et en hibernation, les individus se suspendent en s'enveloppant complètement dans leurs ailes.

Cris : fréquence constante entre 106 à 116 kHz.

Exigences écologiques

Évolution sur le site

Plus petit représentant de la famille des Rhinolophidés

Espèce avec des effectifs très faibles. Utilisation du site : reproduction ; hibernation ; transit/repos ; chasse/alimentation

Gîte d'hibernation : souterrain (grottes, mines, tunnels...) ;

Gîte de mise bas et de transit : bâtis (combles), souterrain (caves)

Zone de chasse : milieux semi-ouverts (forêt de feuillus, pâtures bocagères, vergers, ripisylve...)

Distance chasse – gîte : < 2 – 4 km

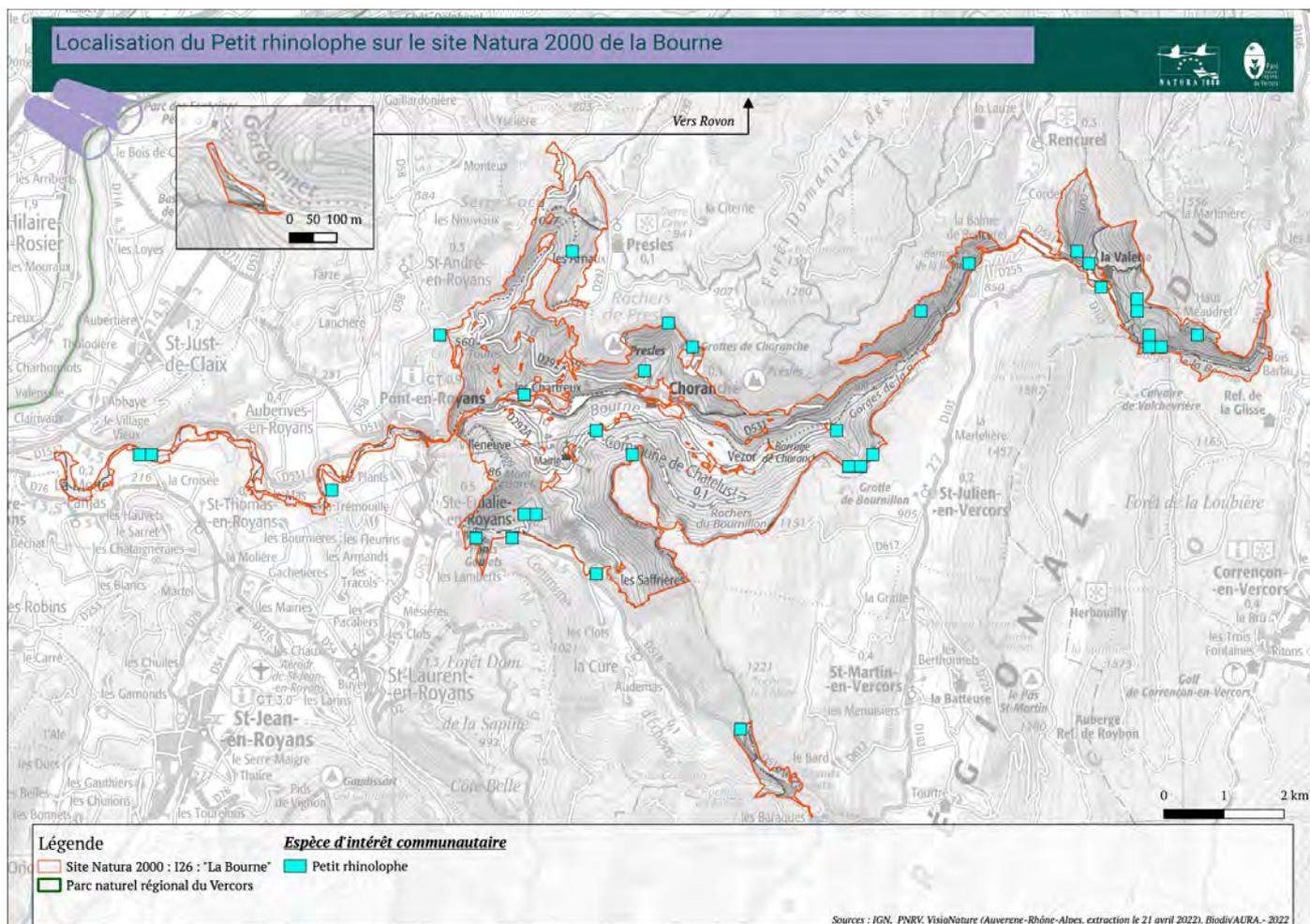
Espèce lucifuge

Menaces

- Dérangements d'origine anthropique :
 - éclairage ;
 - fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...) ;
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.



Petit murin

Myotis blythi

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	NT	EN	An.II et IV



Figure 16: Petit murin @INPN – L. Arthur

Descriptif

Taille :

- Tête + corps : 6,2 – 7,1 cm ;
- Envergure : 35 – 45 cm.

Poids : 19 – 30 g.

Diagnose : pelage dorsal gris-brun, blanc pur ou à teinte jaunâtre sur le ventre.

Cris : fréquence modulée abrupte entre 20 – 35 kHz sur 3 à 10 ms.

Exigences écologiques

Évolution sur le site

Espèce moins abondante, doublement des effectifs entre 2018 et 2022. Utilisation du site : hibernation ; transit/repos ; chasse/alimentation

Gîte d'hibernation : souterrain

Gîte de mise bas et de transit : souterrain, bâtis

Zone de chasse : prairie, vignobles, steppe herbacées...

Distance chasse – gîte : jusqu'à 15 km

Menaces

- Dérangements d'origine anthropique :
 - éclairage ;
 - fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...)
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	LC	EN	An.II et IV



Figure 17: *Rhinolophe euryale* @ INPN – L.Arthur

Descriptif

Taille :

- Tête + Corps : 4,3 – 5,8 cm ;
- Envergure : 30 – 32 cm.

Poids : 8 – 17,5 g.

Diagnose : pelage gris brun à brun-roux sur le dos, blanc crème sur le ventre ; appendice nasal en fer à cheval ; intérieur des oreilles rosé ; jamais entièrement enveloppé dans ses ailes au repos ou en hibernation.

Cris : fréquence constante 10 – 106 kHz

Exigences écologiques

Espèce inféodée aux milieux karstiques, ainsi qu'à une mosaïque de milieux boisés et bocagers.

Gîte d'hibernation : souterrain (grottes, carrières, caves...)

Gîte de mise bas et de transit : souterrain (grottes), bâtis (combles, caves...)

Zone de chasse : forêt de feuillus, haies, lisières, ruisseaux.

Évolution sur le site

Espèce avec des effectifs très faibles

Utilisation du site : hibernation ; transit/repos ; chasse/alimentation

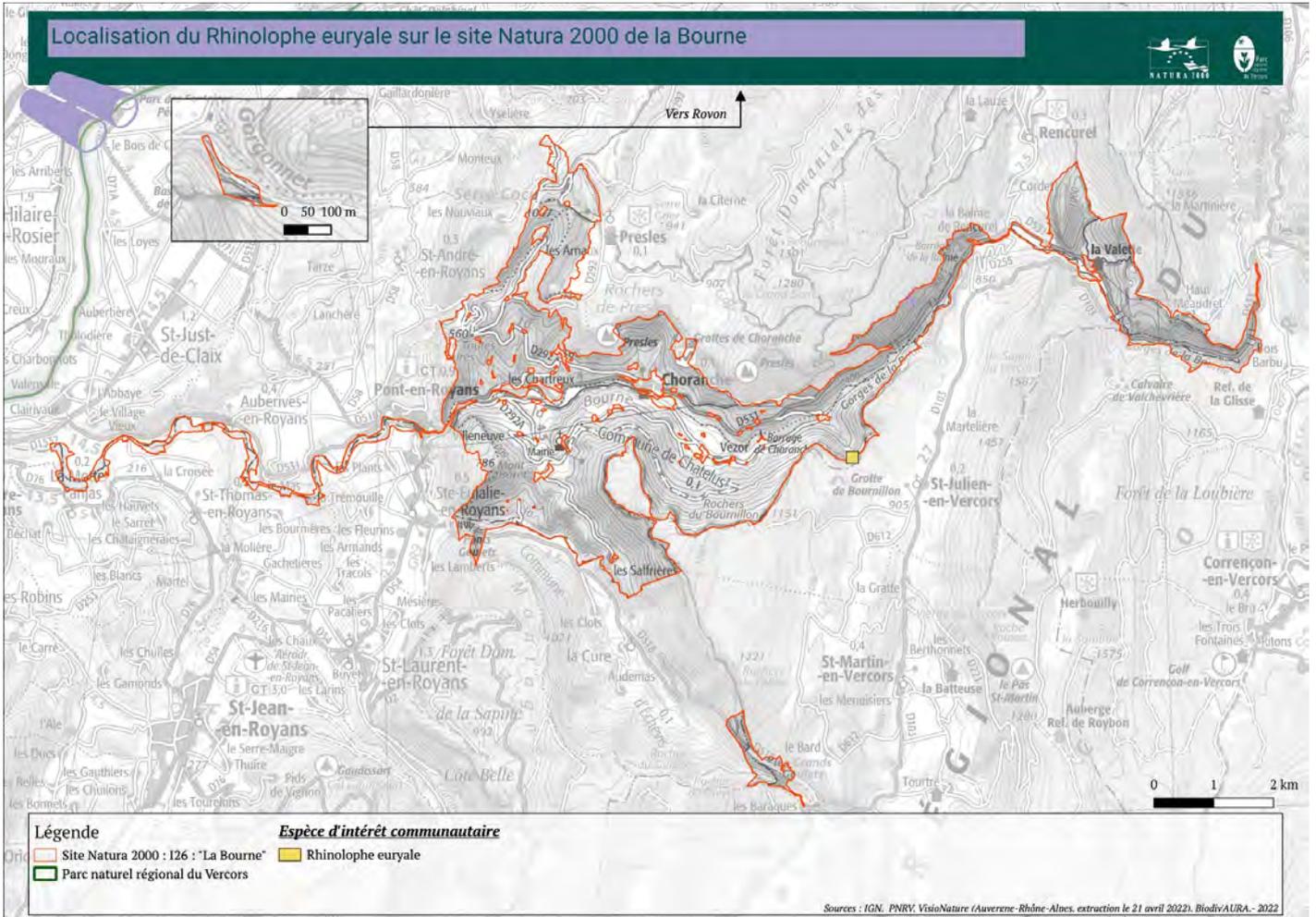
Menaces

- Dérangements d'origine anthropique :
 - éclairage ;
 - fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...)
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Localisation du Rhinolophe euryale sur le site Natura 2000 de la Bourne



Murin de Bechstein

Myotis bechsteinii

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	II	Art. 2	NT	VU	An.II et IV



Figure 18: Murin de Bechstein @ INPN – S.Denys

Descriptif

Taille :

- Tête + corps : 4,5 – 5,5 cm.

- Envergure : 25 – 28,6 cm.

Poids : 7-12 g.

Diagnose : pelage dorsal brun à brun pâle, pelage ventral blanc à gris très pâle ; longues oreilles bien écartées ; solitaire en hibernation.

Cris : fréquence modulée abrupte entre 35 – 65 kHz sur 2 à 18 ms.

Exigences écologiques

Espèce inféodée aux milieux boisés

Gîte d'hibernation : souterrain (cavités, tunnels...), rupestre : fissures de roches, arboricoles (cavités) ;

Gîte de mise bas et de transit : arboricoles (cavités) ;

Zone de chasse : forêts matures de feuillus ou mixtes / forêt de feuillus âgés ;

Distance chasse – gîte : 0,7 à 1,7 km

Évolution sur le site

Espèce avec des effectifs très faibles. Utilisation du site : hibernation ; transit/repos ; chasse/alimentation

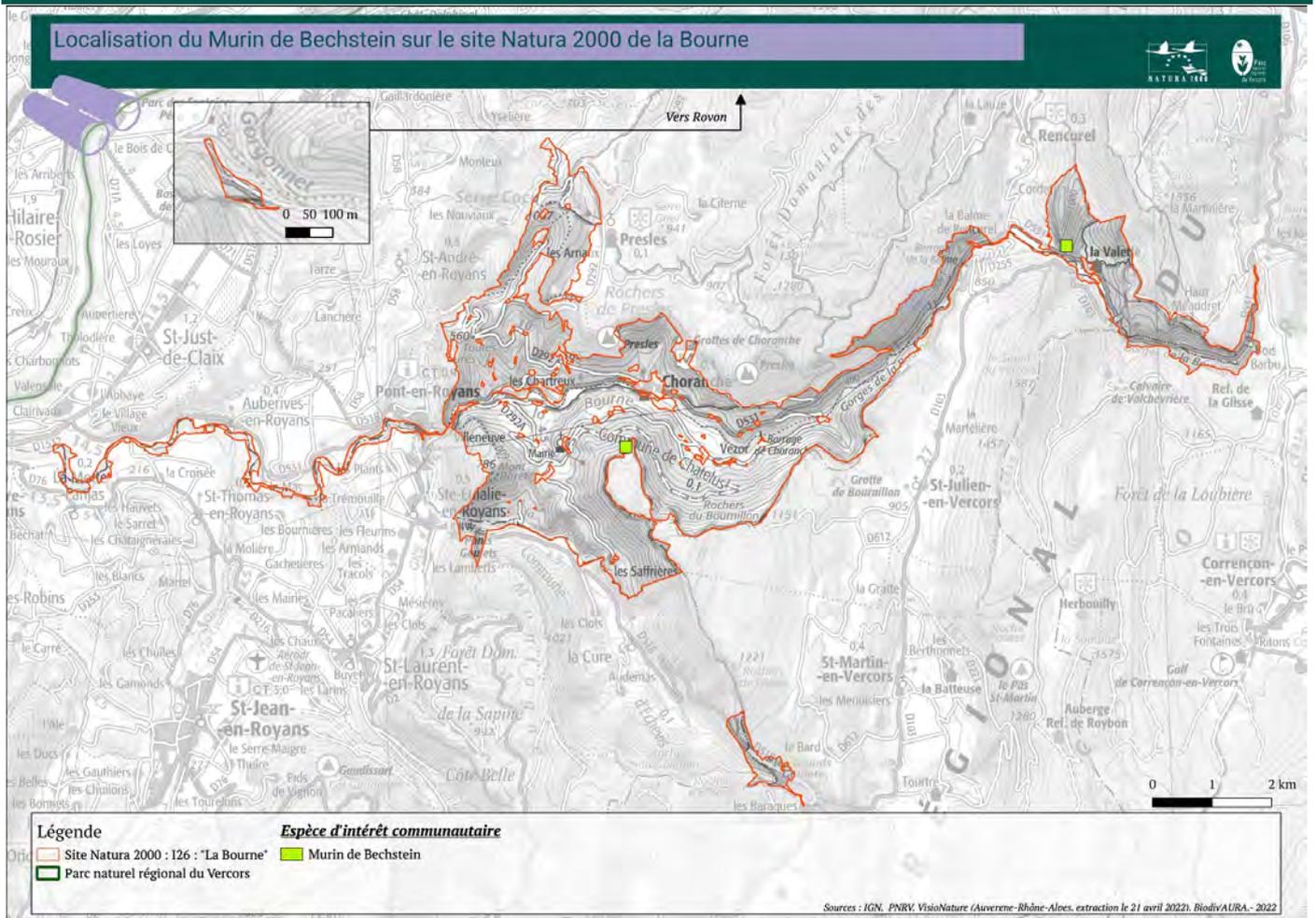
Menaces

- Dérangements d'origine anthropique :
 - éclairage ;
 - fréquentation notamment dans les zones de gîte (grottes) : randonnée pédestre, escalade (porche grotte), base jump, entraînement sur corde, suivi scientifique, spéléologie... ;
- Dégradation / Destruction de l'habitat (gîtes arboricoles, bâtis..., destruction des haies...)
- Uniformisation des zones de chasse ;
- Pollution / utilisation de produits phytosanitaires ;
- Fermeture des grottes ... ;
- Collisions routières ;

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°4 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Localisation sur le site



Écrevisse à pieds blancs
Austropotamobius pallipes

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
III	-	Art. 1	VU	NA	An. II et IV



Figure 19: Écrevisse à pieds blancs @INPN - P.Ledore

Descriptif

Taille : 12 cm.

Poids : 90 g.

Diagnose : couleur brun-vert sur le dos et blanc sur le ventre. Carapace avec petites épines latérales.

Exigences écologiques

Généralités : Espèce inféodée aux eaux de surface permanentes, dans des milieux très variés, mais avec une très bonne qualité d'eau et d'habitat : cours d'eau, lacs, étangs...

Elle nécessite une bonne disponibilité en abris : ripisylve avec ses formations racinaires (bon état des berges et faible degré d'anthropisation)

La reproduction et la durée d'incubation dépendent de la température de l'eau (15-18°C).

Déplacements : sédentaire principalement, déplacements de 200m en moyenne.

Évolution sur le site

- Populations uniquement sur les affluents de la Bourne, principalement sur la Vernaison avec une bonne fonctionnalité.
- Secteur Méaudret : nombreuses pressions anthropique, population cloisonnée
- Secteur ruisseau de la Pernière : nombreuses pressions anthropiques dont agricole
- Secteur ruisseau des Armands quelques individus retrouvés morts, dégradation de la qualité de l'eau rendant son aire de répartition limitée
- Secteur malleval : habitat peu propice
- Secteur ruisseau du Reuil : bonne implantation de l'espèce, bonne fonctionnalité de la population.

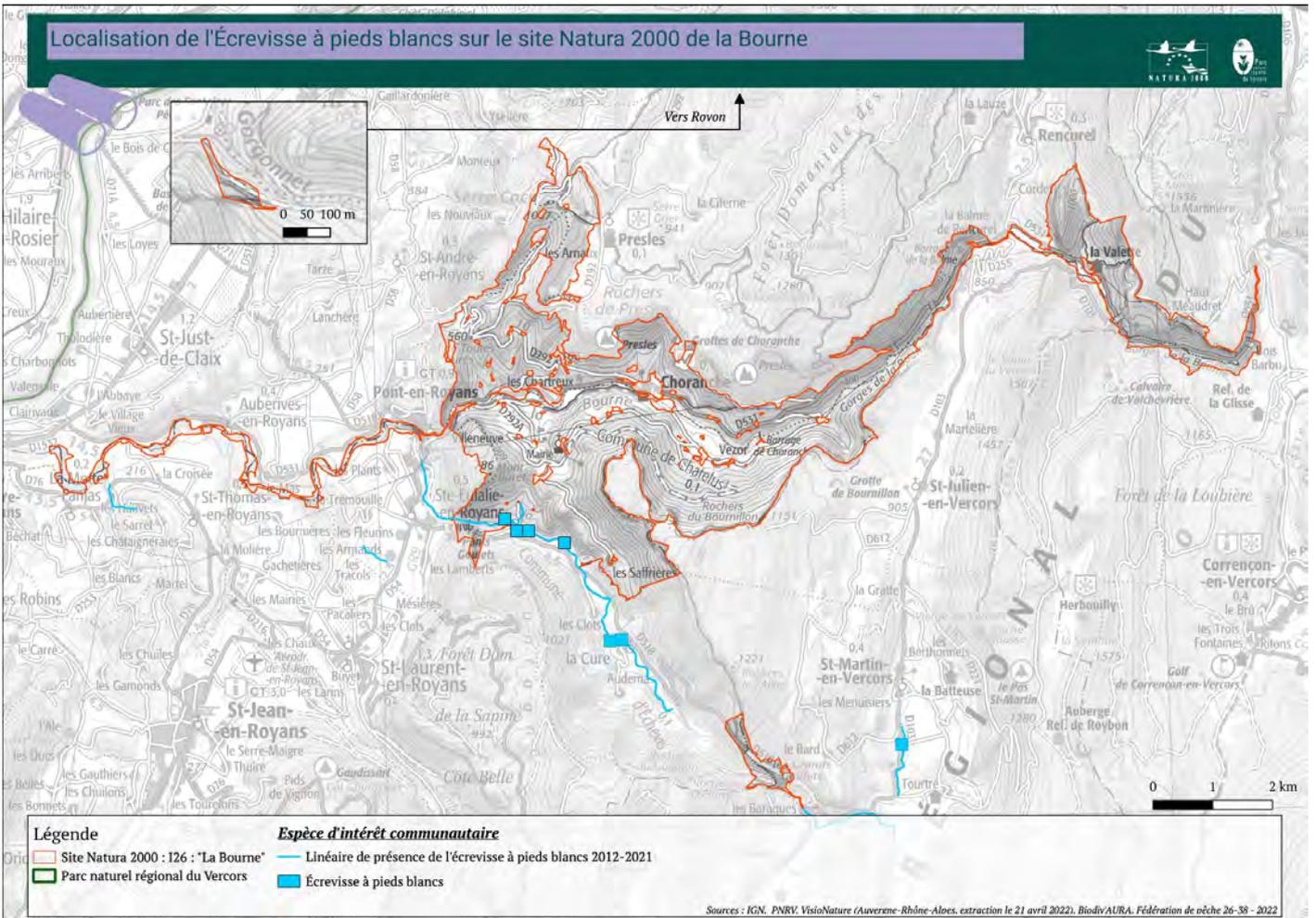
Menaces

- Diminution de la qualité de l'eau / pollution de l'eau (station d'épuration et rejets...)
- Augmentation de la température de l'eau ;
- Dégradation de la ripisylve (secteur Méaudret) ;
- Ouvrages infranchissables → discontinuité écologique et cloisonnement des populations ;
- Blocage du transport solide entraînant le pavage et l'engravement des fonds (secteur Méaudret) ;
- Modification du régime hydraulique (prélèvement d'eau : secteurs Mallevall, Prune, Méaudret; ; réduction du débit d'étiage) ;
- Pressions agricoles (piétinement du bétail, épandage...) (secteurs du ruisseau des Armands, Perinière)
- Concurrence et Parasites avec les écrevisses exotiques (secteur du Tarze ?)

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°7 : Surveiller et gérer les espèces exotiques envahissantes ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat ;
- Facteur clé n°5 : Réfléchir à l'ajustement de la délimitation du site Natura 2000

Localisation de l'Écrevisse à pieds blancs sur le site Natura 2000 de la Bourne



Chabot *Cottus gobio*

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	-	-	LC	NA	An. II



Figure 20: Chabot@ Biotope – F.Melki

Descriptif

Taille : 10 – 15 cm.

Poids : 30 – 80 g.

Diagnose : corps en forme de massue, épais avec une tête large et aplatie, fendu d'une large bouche aux lèvres épaisses. Coloration brune tachetée ou marbrée.

Exigences écologiques

Généralités : Poisson de fond. Espèce territoriale et sédentaire.

Espèce inféodée aux fonds durs (sous les pierres), dans les eaux courantes et fraîches (zone à truite). Également les lacs limpides.

Période de frai : mars-avril

Régime alimentaire : petits invertébrés (insectes et crustacés)

Évolution sur le site

- Secteur Balme-de-Rencurel / Barrage de Choranche : population truite et chabot dynamique ;
- Secteur Barrage de Choranche / Barrage d'Auberives : densité variable ;
- Secteurs Bourne amont et aval : présence erratique

Menaces

- Diminution de la qualité de l'eau / pollution de l'eau (station d'épuration de Fenat et rejets...) ;
- Augmentation de la température de l'eau ;
- Ouvrages infranchissables → discontinuité écologique et cloisonnement des populations ;
- Blocage du transport solide entraînant le pavage et l'engravement des fonds (diminution des zones de frayères / barrage de Choranche, Auberives-en-Royans...) ;
- Modification du régime hydraulique (prélèvement d'eau, débit réservé, exploitation hydroélectrique par éclusé notamment au Pont de Manne qui provoque le piégeage/échouage des poissons surtout des alevins et l'exondation des frayères) ;
- Pressions agricoles (piétinement du bétail, épandage...)

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Blageon

Telestes souffia

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	-	-	LC	NA	An. II



Figure 21: Blageon@ INPN – F.Melki

Descriptif

Taille : < 20 cm.

Diagnose : Corps cylindrique, fuselé, marqué par une bande violacée qui marque les flancs de l'oeil à la caudale, museau arrondi, œil grand cerclé d'or.

Exigences écologiques

Généralité : Espèce inféodée aux rivières courantes (eaux claires) avec un substrat pierreux ou graveleux. De préférence avec une température comprise entre 10°C et 20°C.

Période de frai : juin (température : 12°C)

Régime alimentaire : carnivore (insectes, diatomées, algues filamenteuses...)

Évolution sur le site

- Présence blageon en basse Bourne uniquement (aval de la confluence avec la Lyonne), densité et biomasse très faibles sauf à hauteur du Pont de Manne.

Menaces

- Diminution de la qualité de l'eau / pollution de l'eau (station d'épuration de Fenat et rejets...);
- Augmentation de la température de l'eau ;
- Ouvrages infranchissables → discontinuité écologique et cloisonnement des populations ;
- Blocage du transport solide entraînant le pavage et l'engravement des fonds (diminution des zones de frayères / barrage de Choranche, Auberives-en-Royans...);
- Modification du régime hydraulique (prélèvement d'eau, débit réservé, exploitation hydroélectrique par éclusé notamment au Pont de Manne qui provoque le piégeage/échouage des poissons surtout des alevins et l'exondation des frayères) ;
- Pressions agricoles (piétinement du bétail, épandage...)

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°3 : Limiter la fréquentation et les impacts des activités de loisirs et des pratiques sportives ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.

Écaille chinée*

Euplagia quadripunctaria

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	-	-	-	-	An. II



Figure 22: Écaille chinée @ INPN – J. Thevenot

Descriptif

Taille :

Adulte : 21 – 29 mm

Chenille : 50 mm.

Diagnose :

Adultes : Ailes antérieures noires zébrées de jaune pâle. Ailes postérieures rouges avec de gros points noirs. Corps : thorax noir rayé de jaune, abdomen orangé orné de points noirs.

Chenille : coloration noirâtre ou brun foncé, verrues brun-orangées portant des soies courtes grisâtre ou brun-jaunâtre. Bande médio-dorsale jaunâtre et 2 bandes latérales de macules blanc jaunâtre. Tête noire luisante.

Exigences écologiques

- Espèce inféodée aux milieux bien exposés à végétation basse et dense, riches en espèces floristiques tels que l'habitat d'intérêt communautaire et prioritaire "Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*" (6110*). Elle se développe dans les friches, lisières à végétation dense, flancs de vallées bien exposés à proximité des ruisseaux, milieux urbains (parcs et jardins).

- Cycle de vie :

Oeufs : ponte de juillet à août, sur diverses plantes (orties, plantains, pissenlits ou lames...);

Chenilles : éclosion 10 à 15j après la ponte. ;

Chrysalides : juin (durée : 4 à 6 semaines) ;

Adultes : fin juin-fin août

Évolution sur le site

Elle a été recensée 8 fois entre 2016 et 2020 sur les communes de Presles, Choranche, Pont-en-Royans, Rencurel, Saint-André-en-Royans et Saint-Julien-en-Vercors.

Les habitats du site Natura 2000 de la Bourne sont favorables à l'établissement du cycle de vie de l'écaille chinée.

Menaces

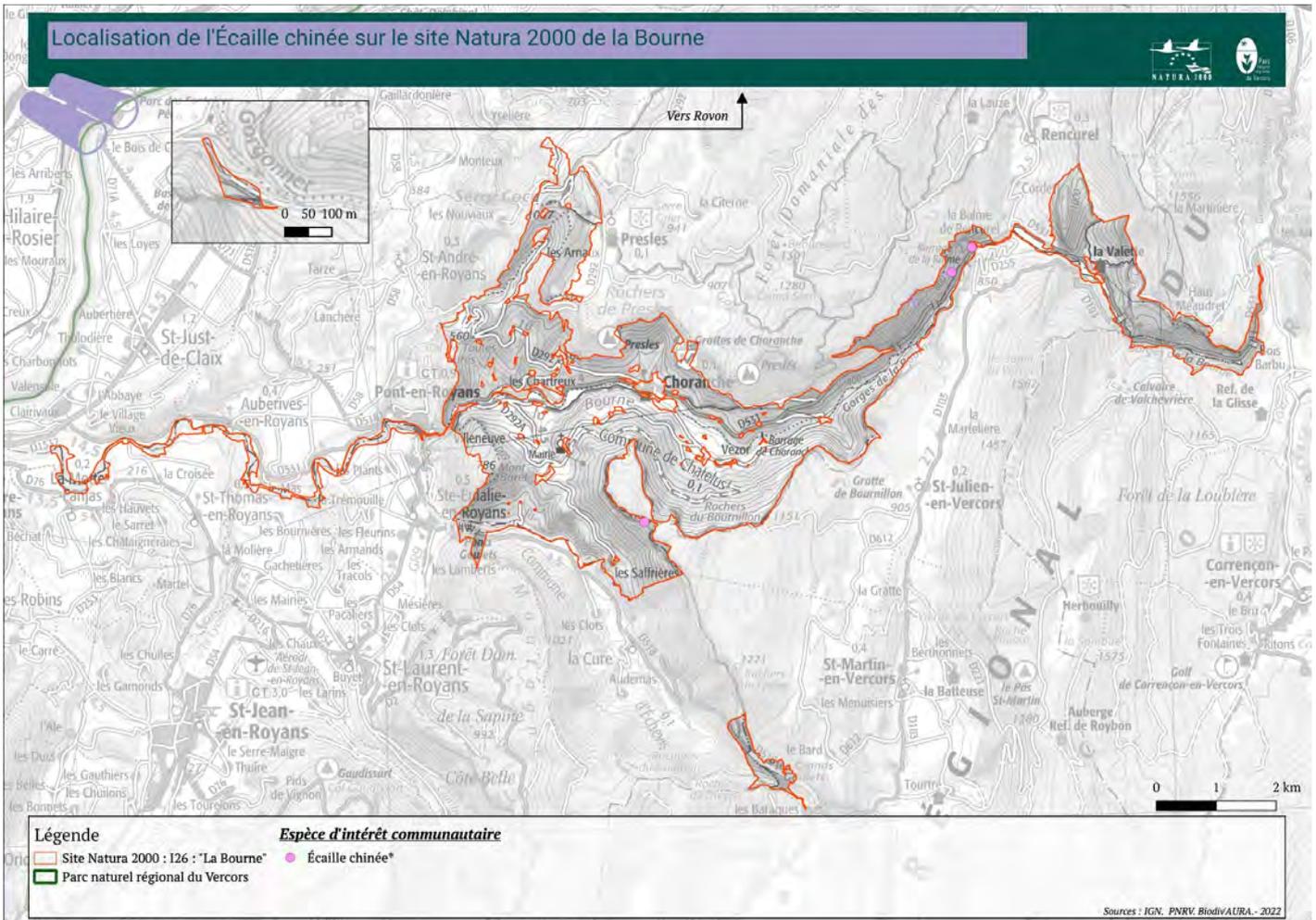
- Fermeture du milieu par une colonisation des ligneux

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;

- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Localisation de l'Écaille chinée sur le site Natura 2000 de la Bourne



Rosalie des Alpes*

*Rosalia alpina**

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
II	-	Art. 2	NA	VU	An. II et IV



Figure 23: Rosalie des Alpes @ INPN – H.Bouyon

Descriptif

Taille : 15 à 38 mm.

Diagnose : Corps recouvert d'un duvet bleu cendré, avec des taches noires sur les élytres. Les antennes dépassent de 3 ou 4 articles. Les larves sont blanches.

Exigences écologiques

Cette espèce est inféodée aux hêtraies ou hêtraies-sapinières en montagne, avec une présence de bois morts et sénescents. Elle peut également se rencontrer sur les saules ou les frênes âgés (arbres isolés ou ripisylves).

Ainsi l'espèce peut se développer sur les habitats d'intérêt communautaires le 9130 – Hêtraie de l'*Asperulo-Fragetum* ou encore le 9150 – Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*.

Les larves se développent durant 2 à 3 ans et se nourrissent de bois mort.

Évolution sur le site

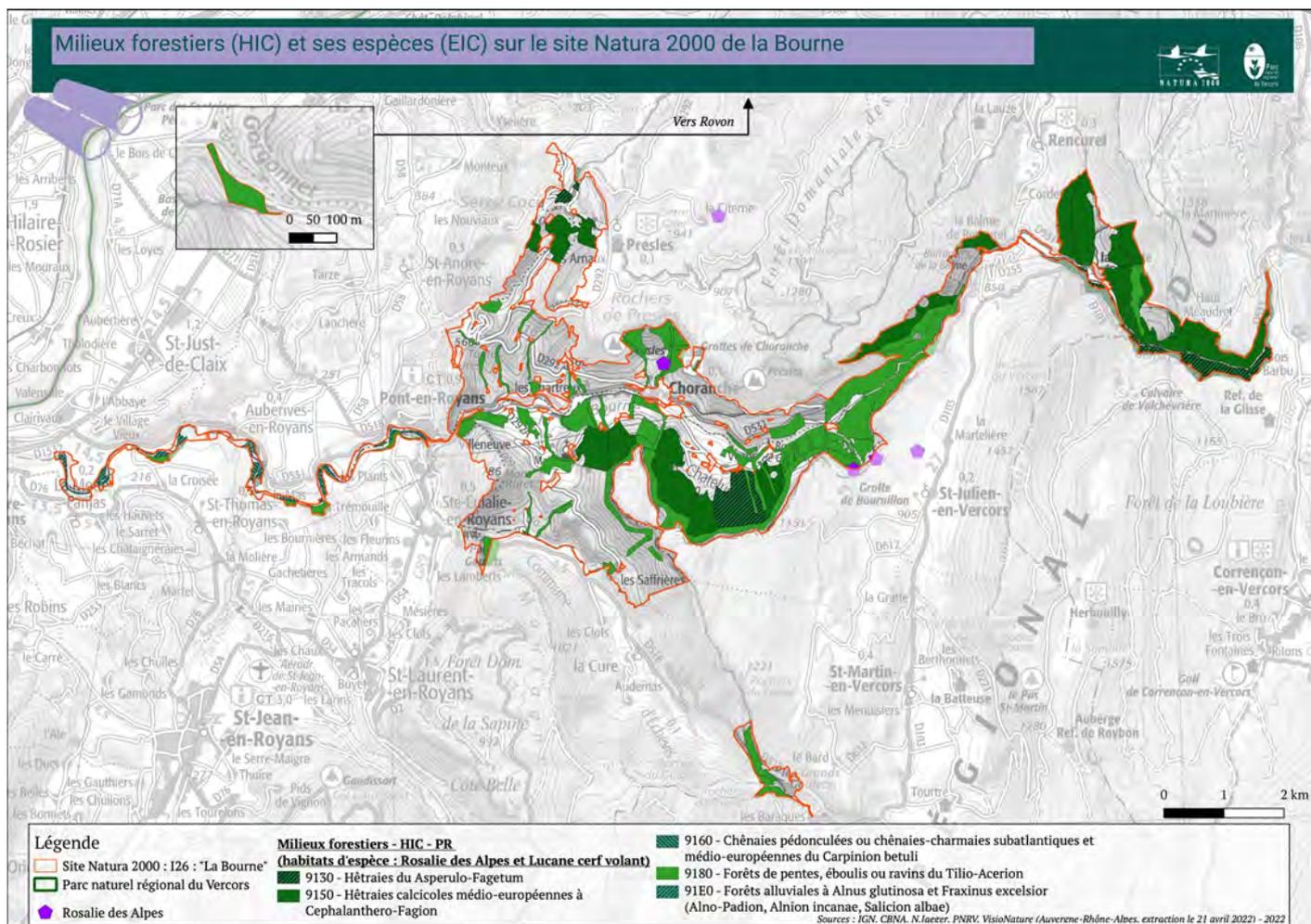
Espèce présente sur le site Natura 2000 de la Bourne. Les habitats sont favorables à l'établissement de son cycle de vie. Plusieurs traces anciennes (5 à 10 ans, sorties de Rosalie des Alpes) ont été recensées dans les secteurs de Bournillon, la vierge du Vercors, et le versant nord sous Valchevrière dans différents troncs. Elle a par ailleurs été recensée dans le secteur de Choranche en 2014, et dans le secteur de Bournillon en 2022.

Menaces

- Exploitation sylvicole mal adaptée (coupes, défrichements, plantations...)
- Aménagements sylvicoles / création de pistes forestières ;
- Destruction et fragmentation de l'habitat (urbanisation) ;
- Destruction des haies arborées ;
- Traitements phytosanitaires.

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;
- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;
- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;
- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.



Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
-	-	-	-	NT	An. II



Figure 24: Lucane cerf-volant @ INPN – J.Touroult

Descriptif

Taille : Plus grand coléoptère d'Europe :

♀ : 20 – 50 mm

♂ : 35 – 85 mm

Diagnose : Corps de couleur brun-noir ou noir ; élytres bruns ; ♂ pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable rappelant les bois du cerf. Dimorphisme sexuel, femelle ayant des mandibules plus courtes.

Exigences écologiques

Durée du cycle de vie : 5 à 6 ans :

- Ponte à proximité des racines au niveau des souches de vieux arbres.

- Larves : développement dans les souches et le système racinaire ;

- Nymphes : coque nymphale dans le sol ;

- Adultes : période de vol sur 1 mois de mai à juillet.

Régime alimentaire : larves saproxylophages (consommation du bois mort), essentiellement liées aux chênes, mais également le châtaignier, le cerisier, le frêne, le peuplier, l'aulne, le tilleul, le saule, et rarement des conifères (pins, thuyas).

Évolution sur le site

Les habitats du site Natura 2000 de la Bourne sont favorables à l'établissement du cycle de vie du lucane cerf-volant.

Menaces

- Exploitation sylvicole mal adaptée (coupes, défrichements, plantations...)

- Aménagements sylvicoles / création de pistes forestières ;

- Destruction et fragmentation de l'habitat (urbanisation) ;

- Destruction des haies arborées ;

- Traitements phytosanitaires.

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ;

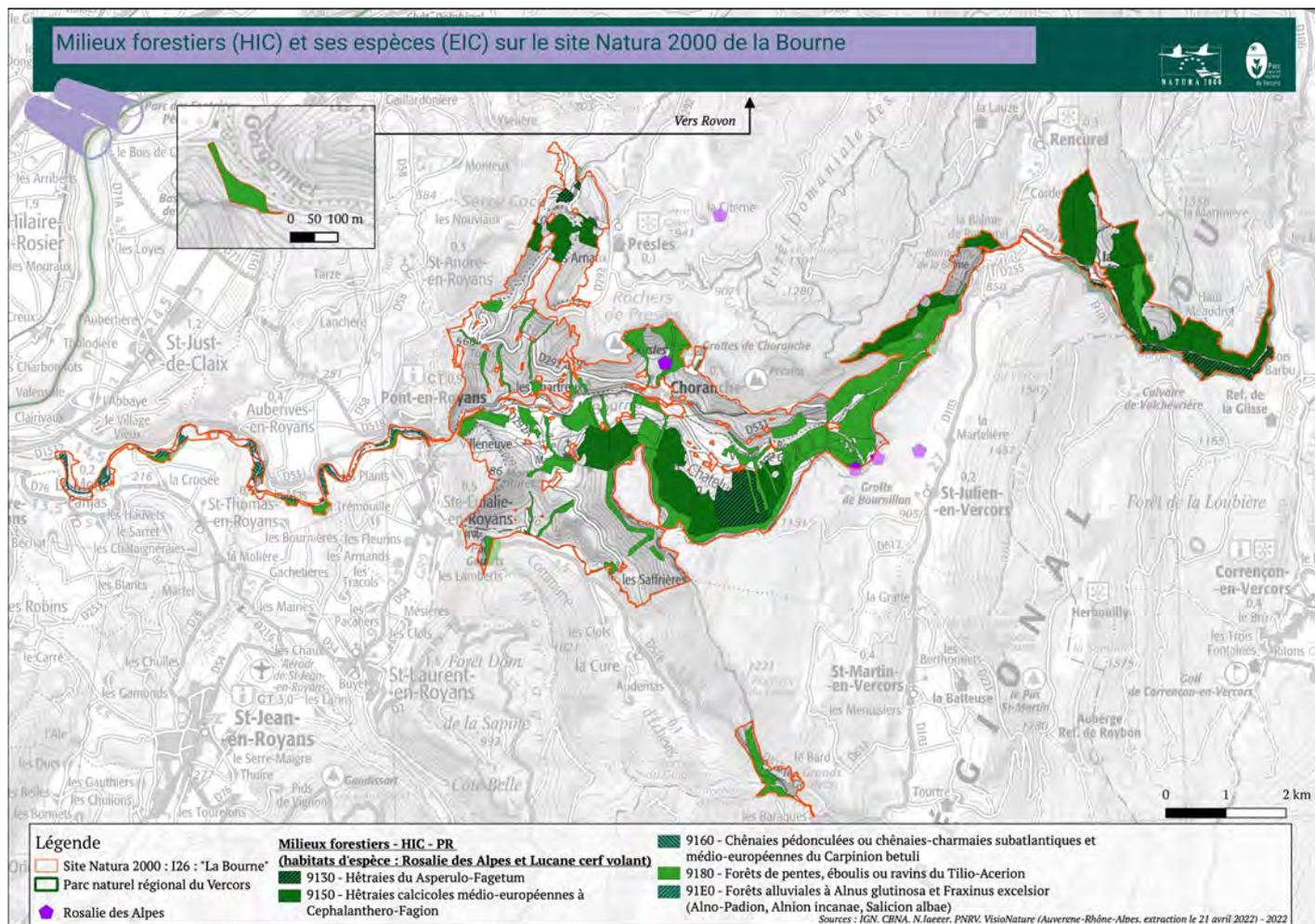
- Fiche action n°2 : Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers ;

- Fiche action n°5 : Maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;

- Fiche action n°8 : Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, de ses affluents et de leur ripisylve ;

- Fiche action n°9 : Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts ;

- Fiche action n°10 : Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation de l'habitat.



Grimaldie rupestre

Mannia triandra

Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	DH
I	-	-	NA	NA	An. II



Figure 25: *Mannia triandra* @ INPN – H.Tinguy

Descriptif

Diagnose : Petite hépatique à thalles (lame non différenciée en tige et feuilles) de 5 mm de large pour 15 mm de long. Leurs faces dorsales sont vertes à vert-bleutés, réticulées avec des pores visibles. Leurs bordures sont souvent violettes.

Exigences écologiques

Mannia triandra est une espèce pionnière très peu concurrentielle, mésophile à hygrophile temporaire. Elle se développe sur la terre fine, riche en calcaire, qui s'accumule sur les vires et dans les interstices rocheux. Elle est capable de coloniser également les placages terreux au pied des parois et des gros blocs calcaires. Il s'agit d'une espèce thermophile préférant s'établir sur des emplacements abrités du rayonnement solaire direct, ou des situations encaissées limitant la durée de l'ensoleillement journalier.

Les stations de *Mannia triandra* dépendent du renouvellement continu de zones terreuses dénudées liées à l'érosion et aux accumulations locales de terres fines.

La reproduction végétative n'est pas connue chez cette espèce qui se dissémine par spores.

Évolution sur le site

Une donnée de 2014 sur la commune de Rencurel, très rare.

Cette station est néanmoins assez atypique comparé aux stations connues dans le sud de la France, elle occupe une zone terreuse dans la partie basse d'un éboulis, dans une zone de transition avec une pelouse pionnière de fixation. Elle est localisée en situation bien ensoleillée, sur quelques décimètres carrés.

Menaces

Il ne semble pas exister de réelles menaces étant donné le faible nombre de stations et leur taille réduite.

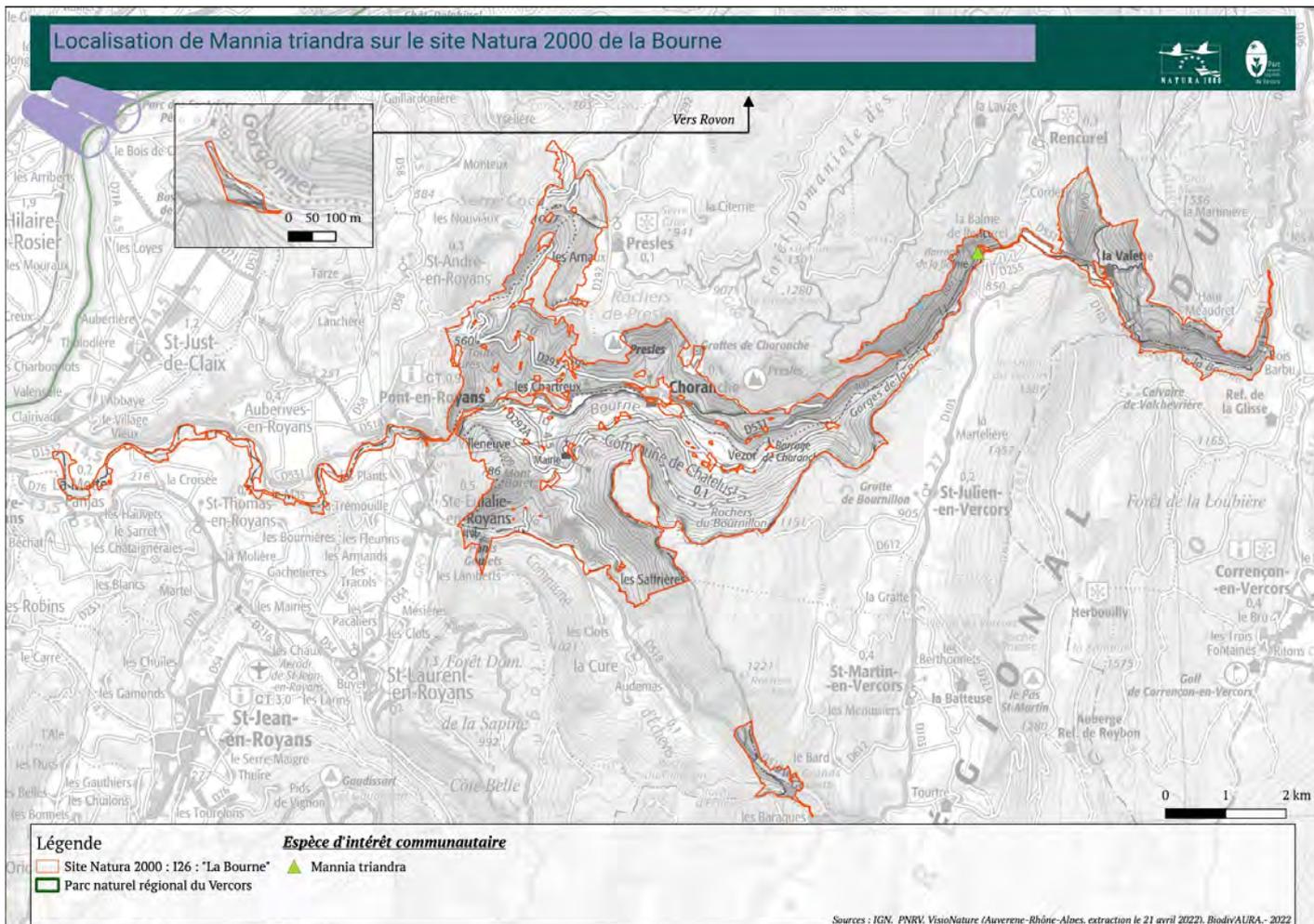
Néanmoins, les menaces suivantes peuvent impacter cette espèce :

- Dégradation et destruction de l'habitat (éboulements, aménagements, travaux d'entretien et sécurisation de route, grosses crues, incendies...);
- Piétinement (randonnée, escalade...);
- Diminution de la qualité du milieu / pollution ;
- Fermeture du milieu.

Gestion

- Fiche action n°1 : Acquérir des connaissances et mettre en œuvre les suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Localisation de *Mannia triandra* sur le site Natura 2000 de la Bourne



Focus : autres espèces remarquables

- **LES MAMMIFÈRES**

D'après les données récoltées, d'autres espèces de mammifères sont présentes sur le site Natura 2000, notamment le chamois (*Rupicapra rupicapra*) et le Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*), tous deux classés en Annexe V de la Directive « Habitats ».

Une vigilance sera à mener concernant le chat forestier puisque les habitats du site Natura 2000 de la Bourne sont favorables à cette espèce encore peu connue sur le massif du Vercors.

- **Focus sur le Bouquetin des Alpes, espèce emblématique des Alpes**

Le bouquetin des Alpes a été réintroduit dans les falaises sud et est du Vercors en 1989/1990 (28 individus sur 2 ans), une deuxième campagne a été réalisée en 2000 et 2002, dans les Gorges de l'Allier et les Gorges de la Bourne (15 puis 20 individus). Cette population du Royans est suivie très régulièrement par une équipe de bénévoles autour du Mont-Baret et du secteur de Bournillon, ainsi que des étudiants du BTS – Brevet de Technicien Supérieur - et du BTA – Brevet de Technicien Agricole - « GPN » (Gestion et Protection de la Nature) de la Maison Familiale et Rurale de Mondy (Bourg-de-Péage). Très bien adaptés à ces falaises, les individus relâchés semblent avoir établi deux noyaux de populations distincts : un sur le Mont Baret et un sur les falaises « Allier-Bournillon » (réparti sur la rive gauche des basses gorges de la Bourne et la rive droite du cirque d'Echevis). Le dernier comptage complet a été réalisé en décembre 2019 et a permis de dénombrer 53 bouquetins et autant de chamois. L'augmentation semble progressive et régulière.

Le bouquetin, espèce patrimoniale des Alpes et inscrite à l'annexe V de la Directive « Habitats », est très surveillé sur le territoire du Vercors. La préservation des milieux rocheux du site de la Bourne sera favorable à son maintien et le travail réalisé dans le cadre de Natura 2000 avec les pratiquants d'escalade sera un enjeu majeur pour l'espèce.

- **LES OISEAUX**

Le site Natura 2000 de la Bourne est très favorable à l'avifaune et en particulier aux espèces rupestres, même s'il n'est pas désigné au titre de la Directive « Oiseaux ». En effet, d'après les données recensées, on recense 138 espèces d'oiseaux, dont 20 sont inscrites à la Directive « Oiseaux » (cf. *Annexe 7 Liste des autres espèces faunistiques présentes*).

Les espèces rupestres les plus généralement observées sont le Faucon pèlerin, l'Aigle royal, le Grand Duc et le Tichodrome échelette. Une carte des zones de sensibilité de ces espèces sur le site Natura 2000 de la Bourne est disponible ensuite. Ces données permettent de pouvoir informer et sensibiliser les différents usagers du site, tout en limitant le dérangement de ces espèces par les activités de loisirs pratiquées sur le site. Actuellement, quatre zones ont été identifiées comme de nidification de Faucon pèlerin, deux zones pour la nidification et la présence d'un couple de Grand-Duc et une zone de nidification de l'Aigle royal.

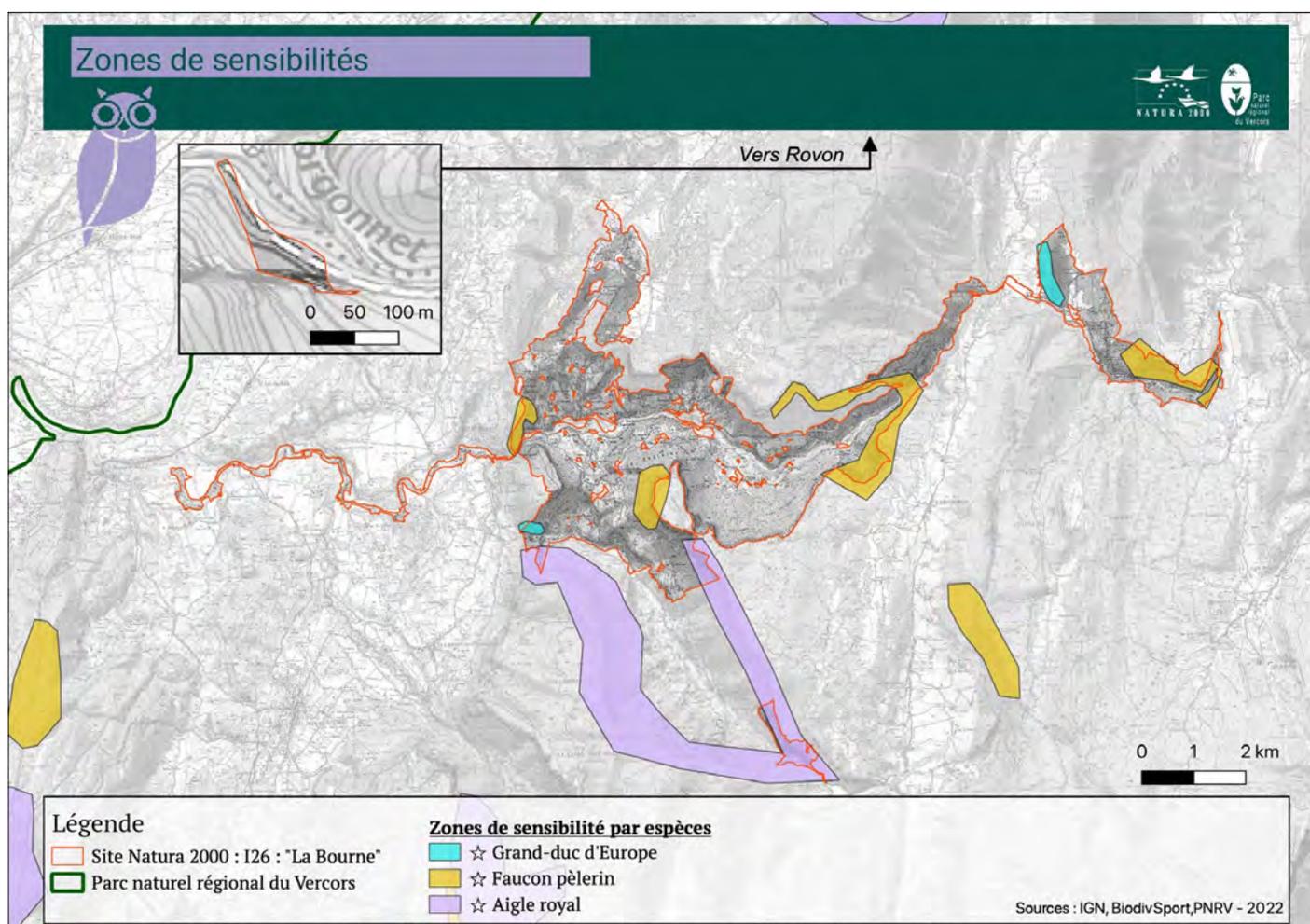
De plus, aucune étude n'a été menée afin de connaître précisément la richesse avifaunistique du site. Toutefois, pour les espèces les plus remarquables, des actions dans le cadre de Natura 2000 pourront être mises en place en direction de leurs habitats, mais aussi des activités de pleine nature pouvant avoir un impact sur ces habitats d'espèces, ce qui sera favorable à la bonne santé des populations.

- **Focus sur le Grand-Duc d'Europe**

Concernant le Grand-Duc d'Europe, il est connu sur le secteur Royans avec 1 couple contacté à Saint-Nazaire-en-Royans, 1 couple à Saint-André-en-Royans et 1 mâle contacté à Pont-en-Royans durant les prospections de janvier 2022. Il est également connu sur la commune de Sainte-Eulalie-en-Royans (secteur petits goulets) malgré son absence lors des prospections hivernales de 2022. En effet, le couple le Grand Duc des Petits Goulets est connu, avec reproduction, depuis 1998, mais le premier mâle chanteur a été découvert en 1993. Ce secteur est donc historique et le suivi est réalisé régulièrement par des bénévoles LPO depuis plus de 20 ans, avec presque tous les ans des jeunes à l'envol.

Néanmoins, un site d'escalade a été ouvert en 2012 sur les grandes dalles en rive droite (Châtelus), puis en 2015 dans les petits goulets avec l'équipement de grandes voies. Le site est peu connu, mais présente un intérêt local pendant l'été. Le risque de dérangement du Grand-Duc était donc présent sur ce site.

Ainsi, une concertation a été menée avec les grimpeurs et les naturalistes, afin de sensibiliser à propos l'écologie de l'espèce, et de déséquiper les voies lors des périodes les plus sensibles (de fin octobre avec le cantonnement, jusqu'à au moins fin juillet voire plus tard selon la période de ponte).



Carte : Zones de sensibilité de l'avifaune sur le site Natura 2000 de la Bourne

- **LES AMPHIBIENS ET REPTILES**

D'après les données disponibles, 9 espèces d'amphibiens et 10 espèces de reptiles sont présentes sur le site Natura 2000 de la Bourne. Parmi celles-ci :

- 2 espèces d'amphibiens sont listées en Annexe IV de la Directive « Habitats » : l'Alytes accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*);

- 1 espèce d'Amphibien est en Annexe V de la Directive « Habitats » : la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;

- 4 espèces de reptiles sont en Annexe IV de la Directive « Habitats » : La couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*), la couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

- **LES INVERTÉBRÉS (HORS CRUSTACÉS)**

D'après les données disponibles, le site Natura 2000 de la Bourne comprends 231 espèces de Lépidoptères, 19 espèces d'Odonates, 49 espèces d'Orthoptères, 2 espèces d'Araignées, 1 espèce d'Éphéméroptère, et 4 espèces de Gastéropodes. Aucune de ces espèces n'est inscrite dans la Directive « Habitat », sauf 3 espèces de lépidoptères classées en Annexe IV :

- La Bacchante (*Lopinga achine*) ;

- L'Apollon (*Parnassius apollo*) ;

- L'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*).

- **LES POISSONS**

D'après le diagnostic piscicole de 2016, 9 autres espèces de poissons sont présentes sur le site Natura 2000 de la Bourne, dont l'Ombre commun présent en Annexe V de la Directive « Habitats ». La rivière Bourne est donc un cours d'eau riche en biodiversité et particulièrement en espèces de « pêche sportive » : c'est pourquoi elle est très prisée.

D'après le schéma directeur de la Bourne, la situation piscicole n'est pas homogène sur l'ensemble de la Bourne :

Tableau 19 : Menaces et état des populations piscicoles sur la Bourne (Joly B., 2019)

Menaces	Bourne aval	Bourne médiane	Bourne amont (hors site Natura 2000)
Hydrologie	Hydrologie artificialisée Débit réservé Éclusées	Hydrologie artificialisée Débit réservé	Régime naturel
Transports solides/sédimentaires	Discontinuité sédimentaire et pavage (barrage d'Auberives-en-Royans)	Discontinuité sédimentaire et pavage (6 obstacles, dont le barrage de Choranche)	Bonne continuité sédimentaire Colmatage du fond du lit par érosion des berges (piétinement agricole)
Dégradation de l'habitat piscicole	Seulement 50 % en bon état Dégradation à cause du transport sédimentaire discontinu et des zones de pavages	Seulement 50 % en bon état Dégradation à cause du transport sédimentaire discontinu et des zones de pavages	Seulement 50 % en bon état Dégradation à cause du colmatage (érosion des berges par piétinement agricole) et rectification du lit (manque de sinuosité et espace de bon fonctionnement réduit)
Qualité de l'eau	Bonne qualité de l'eau, mais une tendance à l'eutrophisation en période estivale	Bonne qualité de l'eau (Surcharge organique du secteur amont se fait ressentir)	Surcharge organique récurrente dans l'eau (eaux usées et effluents agricoles) se traduisant par une contamination bactériologique Tendance à l'eutrophisation en période estivale
État de la population piscicole	Population de truites en mauvais état Espèces d'accompagnement en état moyen	Population de truite plus dégradée qu'à l'amont Espèces d'accompagnement en amélioration	Population de truite en bon état Espèces d'accompagnement en situation délicate

- **Focus sur l'Ombre commun**

L'ombre commun est une espèce particulièrement patrimoniale sur le site Natura 2000 de la Bourne. Ce poisson d'eau douce est listé vulnérable sur la liste rouge nationale, classé en Annexe V de la Directive Habitats Faune Flore, et est protégé sur l'ensemble du territoire Français (Article 1 de l'Arrêté du 8 décembre 1988). Cette espèce possède un corps fusiforme avec de grandes écailles lisses, une grande nageoire dorsale haute et irisée, et des pupilles en pointe vers l'avant cerclée d'or. Cette espèce est inféodée aux rivières ayant des eaux fraîches et courantes. Elle est souvent en groupe sur les gravières ou les zones de courant lisses avec une végétation de renoncules aquatiques et de mousses. Sa reproduction se réalise au printemps juste après le dégel, en remontant le courant des rivières afin d'y trouver une zone de frayère riche en hauts fonds de gravier à courant rapide.

- **LES ESPÈCES VÉGÉTALES**

D'après les données les plus récentes, environ 870 espèces de plantes ont été inventoriées sur le site Natura 2000 de la Bourne, dont 2 d'entre elles sont inscrites à l'Annexe V de la Directive « Habitats » : la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) et le Fragon piquant (*Ruscus aculeatus*).

D'après l'étude menée par N.Jaeger en 2022, 12 espèces floristiques patrimoniales ont été recensées sur le site Natura 2000 de la Bourne :

- Bombycilène dressée - *Bombycilaena erecta* (protection régionale RA) : l'espèce est largement présente sur le site (avec des stations pouvant dépasser le millier de pieds) ;
- Cirse de Montpellier - *Cirsium monspessulanum* (protection régionale RA) : l'espèce est bien présente dans le cirque de Choranche (Jallifiers et Gournier) avec une population très importante ;
- Genévrier thurifère - *Juniperus thurifera* (protection régionale RA) : l'espèce est notamment présente dans le cirque de Choranche ainsi que sur les rochers de Tina dalle ;
- Orchis tridenté - *Neotinea tridentata* (protection régionale RA) ;
- Ophrys de la Drôme - *Ophrys saratoi* (protection nationale I) : l'espèce est présente près des Saffrières, certaines stations n'ont pas été retrouvées notamment sur la rive droite de la Bourne ;
- Orchis de Provence - *Orchis provincialis* (protection nationale I) ;
- Raiponce de Charmeil - *Phyteuma charmelii* (protection régionale RA) ;
- Petite linnaire à feuille d'origan - *Chaenorhinum origanifolium* (espèce quasi-menacée sur la liste rouge RA) ;
- Inule à feuilles de Spirée - *Inula spiraeifolia* (espèce méridionale rare en Isère) ;
- Telephium d'Impérato - *Telephium imperati* (espèce vulnérable sur la liste rouge RA, rare en France) ;
- Molène de Boerhaave - *Verbascum boerhaviai* (espèce méridionale rare en Isère) ;
- Trochiscanthe à fleurs nodales - *Trochiscanthes nodiflora* (protection régionale RA) : nouvelle espèce recensée et protégée sur le site (plusieurs stations de quelques pieds).

Plusieurs autres espèces rares à assez rares en Isère ont été observées tels que *Anthriscus caucalis*, *Arabis nova*, *Himantoglossum robertianum*, *Ophrys scolopax*...

D'autres espèces avaient été recensées par le CBNA en 2007, mais n'ont pas été identifiées dans l'étude de 2022 :

- La Canche élégante (*Aira elegantissima*) : graminée annuelle inféodée aux sables acides qui affleurent entre Pont-en-Royans et Sainte-Eulalie-en-Royans ;
- La langue de serpent des marais (*Ophioglossum vulgatum*) : espèce des prairies temporairement humides, protégée au niveau régional ;
- La Gesse à feuilles fines (*Lathyrus setifolius*) : cette espèce méridionale en limite d'aire n'est connue que d'une station en Isère.
- L'Orobanche rameuse (*Orobanche ramosa*) : présence d'une sous-espèce habitant les pelouses sèches.
- Le Grand Polynème (*Polycnemum majus*) : espèce rudérale, connue que d'un site en Isère et trouvée à Pont-en-Royans.

Le site de la Bourne est désigné au titre de Natura 2000 comme « site d'orchidées remarquable » puisqu'il abrite une grande diversité d'orchidées. En effet, l'habitat d'intérêt communautaire 6210 (Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires) est classé prioritaire dans la Bourne, en raison de sa richesse en orchidées.

- **Focus sur une espèce extrêmement rare : Le Myosotis des Grottes**

De plus, une espèce extrêmement rare, puisque connue seulement en 3 lieux en France, est également présente et connue depuis 2020 sur le site Natura 2000 de la Bourne : le Myosotis des Grottes (*Myosotis speluncicola*). Cette fleur est localisée au-delà du porche de la grotte de Bournillon, et est très sensible au piétinement et à l'excès d'azote. Sa proximité avec un site d'escalade et un itinéraire de randonnée présentait ainsi un risque pour cette espèce. Des démarches de concertation ont donc été menées en 2020-2021 auprès des pratiquants de sports de nature notamment. Il a été convenu de décaler le départ des voies d'escalade, et de mettre en place une zone de mise en défens. Cette dernière a été premièrement temporaire avec de la rubalise et des panneaux d'informations, et est devenue pérenne à l'été 2021 suite à l'accord du propriétaire des parcelles.

FICHES HABITATS

Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (Code Natura 2000 : 8130).....	73
Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard (Code Natura 2000 : 8160*).....	74
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Code Natura 2000 : 8210).....	75
Grottes non exploitées par le tourisme (Code Natura 2000 : 8310).....	77
Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à <i>Salix eleagnos</i> (Code Natura 2000 : 3240).....	78
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (Code Natura 2000 : 6430)	79
Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (Code Natura 2000 : 7220*).....	80
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion pp.</i>) (Code Natura 2000 : 5110).....	82
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (Code Natura 2000 : 5130).....	83
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i> (Code Natura 2000 : 6110*).....	84
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (Code Natura 2000 : 6210/6210* si riches en Orchidées).....	85
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Code Natura 2000 : 6510).....	88
Prairies de fauche de montagne (Code Natura 2000 : 6520).....	89
Hêtraies de <i>l'Asperulo-Fagetum</i> (Code Natura 2000 : 9130).....	90
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> (Code Natura 2000 : 9150).....	91
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion Betuli</i> (Code Natura 2000 : 9160).....	92
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) (Code Natura 2000 : 91E0*).....	93
Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Code Natura 2000 : 9180*).....	95

Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (Code Natura 2000 : 8130)

Code CB : 61.311

Alliance : *Stipion calamagrostis* Jenny-Lips ex Quantin 1932

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 4,5 hectares

Description

De par sa géomorphologie, le site compte de nombreuses pentes calcaires rocailleuses et ébouleuses souvent sèches et exposées. Sur les pentes à éboulis fins à moyens, on trouve une végétation caractéristique. Cette végétation d'éboulis peut être faiblement à fortement recouvrante et est généralement dominée par une graminée bien reconnaissable, le Calamagrostide argentée (*Achnatherum calamagrostis*) qui forme des touffes souvent fournies. Cette espèce est accompagnée de *Laserpitium gallicum*, *Ptychotis saxifraga*, *Melica ciliata*, *Saponaria occymoides*... Certaines des espèces en présence comportent des adaptations à la sécheresse (enroulement foliaire, réduction de la taille des segments foliaires...).

Faciès rencontrés

Les éboulis fins rencontrés sur le site sont plutôt typiques quoique peu riches en espèces caractéristiques de ce milieu. Ils sont souvent en mélange avec des éboulis moyens à grossiers occupant souvent des surfaces restreintes. Comme c'est souvent le cas, les éboulis fins sont colonisés, outre cette végétation spécifique, par des pelouses sèches plus ou moins écorchées (*Xerobromion* et *Alyso-sedion*).

Dynamique de la végétation

Stable à faible (fortes pentes)

Espèces rencontrées

Aethionema saxatile, *Achnatherum calamagrostis*, *Lactuca perennis*, *Laserpitium gallicum*, *Saponaria occymoides*, *Rumex scutatus*, *Ptychotis saxifraga*

Espèces patrimoniales présentes

Telephium imperati

État de conservation : bon

Ces éboulis sont globalement à l'écart des activités humaines même s'ils peuvent parfois être impactés par des pistes forestières ou d'autres aménagements.

Mesures de conservation

Maintien en l'état

Nombre de relevés : 4 (3 phytosociologiques + 1 floristique)

Associations présentes : *Achnathero calamagrostidis-Centranthetum angustifolii* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. et al. 1952

Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard (Code Natura 2000 : 8160*)

Code CB : 61.31

Alliance : *Scrophularion juratensis* Béguin ex Richard 1971

Statut : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Surface sur le site : 41 hectares

Description

Le site comporte de nombreuses pentes d'éboulis calcaires moyens à grossiers (jusqu'à des blocs de grosse taille) à toutes altitudes, du pied des falaises jusqu'au lit de la Bourne et des autres cours d'eau du site. Une partie de ces éboulis est colonisée et stabilisée par des prairies/pelouses, fourrés ou forêts. Une autre partie reste largement nue et très partiellement colonisée par de la végétation typique d'éboulis moyens à grossiers. Les espèces caractéristiques qui se rencontrent sur ces éboulis sont notamment *Gymnocarpium robertianum*, *Scrophularia canina* ou encore *Rumex scutatus*. Cette végétation est le plus souvent clairsemée et en mélange avec d'autres milieux : éboulis fins, pelouses de dalle calcaire, fourrés secs à Amélanchier et buis, tillaie sèche principalement.



Faciès rencontrés

Cet habitat peut être accompagné de blocs de plus ou moins grosse taille (50cm à plusieurs mètres). Dans ce cas, la végétation typique d'éboulis s'accompagne de fougères ou plantes vasculaires généralement plutôt présentes sur les parois calcaires (*Asplenium trichomanes*, *Asplenium ceterach*, *Asplenium rutamuraria*, *Kernera saxatilis*...). En situation ombragée, la végétation s'enrichit souvent en *Moerhingia muscosa* ou en *Asplenium scolopendrium*. À noter la présence d'espèces méridionales (*Antirrhinum majus*, *Centranthus calcitrapae*...).

Dynamique de la végétation

Faible à moyenne

Espèces rencontrées

Athamanta cretensis, *Erysimum ochroleucum*, *Gymnocarpium robertianum*, *Linaria repens*, *Moerhingia muscosa*, *Rumex scutatus*, *Scrophularia canina*.

Espèces patrimoniales présentes

/

État de conservation : bon

Ces éboulis sont globalement à l'écart des activités humaines même s'ils peuvent parfois être impactés par des pistes forestières ou d'autres aménagements.

Mesures de conservation

Maintien en l'état

Nombre de relevés : 6 (3 phytosociologiques + 3 floristiques)

Associations présentes : *Rumicetum scutati* Faber 1936

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Code Natura 2000 : 8210)

Codes CB : 62.15, 62.151, 62.152

Alliances : *Asplenio trichomanis-Ceterachion officinarum* Ferrez 2010, *Asplenio scolopendrii-Geranion robertiani* Ferrez 2010, *Potentillion caulescentis* Braun Blanq 1926, *Schoeno nigricantis-Caricion brachystachyos* B. Foucault 2015, *Violo biflorae-Cystopteridion alpinae* Casas 1970

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 124 hectares

Description

Le site comporte de nombreuses falaises calcaires à toutes altitudes et de différentes hauteurs (falaises principales de plusieurs centaines de mètres à ressauts rocheux de quelques dizaines de mètres). À basse altitude (étage collinéen principalement), les parois plutôt sèches accueillent *Asplenium trichomanes*, *Asplenium fontanum*, *Polypodium vulgare*... alors que les parois plutôt humides accueillent *Asplenium scolopendrium*, *Cystopteris fragilis*, *Polystichum aculeatum*, *Saxifraga rotundifolia*... À plus haute altitude (étage montagnard principalement), les parois plutôt sèches accueillent *Hieracium humile*, *Kernera saxatilis*, *Potentilla caulescens*, *Silene saxifraga*... alors que les parois plutôt humides hébergent *Asplenium viride*, *Campanula cochleariifolia*, *Cystopteris fragilis*... Les espèces rencontrées sur les parois calcaires sont pour nombre d'entre elles spécialisées sur ces milieux (enracinement, faibles besoins en eau et nutriments...). La végétation est souvent peu recouvrante, se limitant aux fissures de la roche.



Faciès rencontrés

L'habitat recouvre quatre alliances principales distinctes en fonction de l'altitude et de l'exposition. Les milieux de basse altitude sont comme c'est généralement le cas, moins diversifiés que les milieux de plus haute altitude. Les falaises sèches d'altitude présentent le plus souvent un faciès typique plutôt commun à *Potentilla caulescens* et *Epervière humble*. On trouve localement un faciès plus méridional avec notamment *Helictotrichon setaceum* et *Phyteuma charmelii*. Pour ce qui est des falaises humides d'altitude, outre un faciès classique (souvent peu recouvrant, avec *Cystopteris fragilis*, *Asplenium viride*...) présent localement sur de faibles surfaces dès que la falaise est un peu plus ombragée ou humide, on trouve un faciès recouvrant et luxuriant au niveau des grands goulets et du haut des gorges de la Bourne avec notamment *Aruncus dioicus*, *Lunaria rediviva*, *Adenostyles alliariae*... Par ailleurs, on trouve sur le site deux prairies humides originales de pente tuffeuse de l'alliance du *Schoeno nigricantis - Caricion brachystachyos*.

Dynamique de la végétation

Stable à faible

Espèces rencontrées

Asplenium ceterach, *Asplenium fontanum*, *Asplenium trichomanes*, *Asplenium scolopendrium*, *Chaenorrhinum origanifolium*, *Cystopteris fragilis*, *Erinus alpinus*, *Helictotrichon setaceum*, *Hieracium amplexicaule*, *Hieracium humile*, *Phyteuma charmelii*, *Polypodium vulgare*, *Potentilla caulescens*, *Silene saxifraga*

Espèces patrimoniales présentes

Asplenium lepidum, *Phyteuma charmelii*, *Chaenorrhinum origanifolium*, *Juniperus thurifera*, *Verbascum boerhavi*

État de conservation : bon

Ce milieu est globalement à l'écart des activités humaines. Il est localement impacté par l'escalade (potentiellement par la via ferrata, le canyoning...) ou encore les aménagements de sécurisation des parois et l'ouverture de carrières d'extraction.

 Mesures de conservation

Maintien en l'état

Nombre de relevés : 14 (11 phytosociologiques + 3 floristiques)

Associations présentes : *Asplenio fontani-Ceterachetum officinarum* Gillet ex Ferrez 2009, *Cystopterido fragilis-Phyllitidetum scolopendrium* J.-M. Royer in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006, *Hieracio humilis-Potentilletum caulescentis* Braun-Blanq. in Meier & Braun-Blanq. 1934, *Bupleuro petraeae-Avenetum setaceae* de Bannes Puygiron 1933 (situation abyssale), *Groupement à Carex brachystachys et Tofieldia calyculata* Sanz et Villaret prov. hoc loco, *Asplenio viridis-Cystopteridetum fragilis* (Kühn) Oberd. 1949

Grottes non exploitées par le tourisme (Code Natura 2000 : 8310)

Codes CB : 65

Alliances : /

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : / (habitats ponctuels)

Description

Le site comporte, tout comme l'ensemble du massif du Vercors, de nombreuses grottes non exploitées par le tourisme. Les types d'habitats élémentaires liés à cet habitat d'intérêt communautaire sont :

- les grottes accessibles à l'homme et peuplées de chauves-souris ;
- le réseau de passages et de fissures inaccessibles à l'homme ;
- l'ensemble des microcavités intercommunicantes (dans les éboulis stabilisés...) isolées de la surface par un sol qui constitue le milieu souterrain superficiel ;
- les aquifères souterrains renfermant des masses d'eau statiques ou courantes.

Le Vercors est typiquement un milieu karstique composé d'un important réseau souterrain. Le site Natura 2000 de la Bourne possède de nombreuses grottes notamment la grotte de Bournillon et de Gournier, suivies régulièrement pour leur capacité à accueillir de nombreuses espèces de chauves-souris.

Faciès rencontrés

/

Dynamique de la végétation

/

Espèces rencontrées

/

Espèces patrimoniales présentes

/

État de conservation :

Inconnu

Mesures de conservation

- Maintien en l'état

Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à *Salix eleagnos* (Code Natura 2000 : 3240)

Code CB : 44.11

Alliance : *Salicion incanae* Aichinger 1933

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 19 hectares

Description

La saulaie arbustive à saule drapé (*Salix eleagnos*) est bien représentée sur la basse Bourne. Les bancs d'alluvions et les bords de terrasses alluviales (plus ponctuellement le reste des bords de la Bourne) sont colonisés par cet habitat. Malgré l'altitude qui est modeste, il s'agit bien d'une saulaie arbustive à saule drapé. Nous n'avons pas recensé d'Argousier (*Hippophaë rhamnoides*) ou de Myricaire (*Myricaria germanica*), buissons qui accompagnent parfois cet habitat le long des cours d'eau. L'habitat est typique avec une strate arbustive basse de saule drapé et parfois de saule pourpre avec des jeunes peupliers noirs et saules blancs (annonçant une évolution possible vers la saulaie blanche/peupleraie noire) et une strate herbacée comprenant *Agrostis stolonifera*, *Deschampsia cespitosa*, *Equisetum arvense*, *Populus nigra juv.*, *Saponaria officinalis*, *Solanum dulcamara*...



Faciès rencontrés

La saulaie arbustive rencontrée sur le site est une saulaie arbustive typique à saule drapé et saule pourpre. Elle ne montre pas de particularité remarquable. Nous avons inclus la végétation herbacée de bancs d'alluvions (faisant parfois l'objet d'un habitat à part) dans cet habitat.

Dynamique de la végétation

Moyenne à forte

Espèces rencontrées

Agrostis stolonifera, *Artemisia verlotiorum*, *Berula erecta*, *Brachypodium sylvaticum*, *Buddleja davidii*, *Deschampsia cespitosa*, *Equisetum arvense*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Humulus lupulus*, *Mentha aquatica*, *Mentha longifolia*, *Petasites hybridus*, *Phalaris arundinacea*, *Populus nigra juv.*, *Reynoutria spp.*, *Rubus caesius*, *Salix alba juv.*, *Salix eleagnos*, *Salix purpurea*, *Saponaria officinalis*, *Urtica dioica*

Espèces patrimoniales présentes /

État de conservation

La dynamique du cours d'eau est à ce jour suffisante pour permettre la présence de bancs d'alluvions sur la Basse Bourne permettant la présence et le renouvellement de cet habitat.

Ce milieu se rencontrant à proximité du cours d'eau, il est fréquemment plus ou moins envahi par les EEE. On trouve fréquemment de gros massifs de Renouée et/ou de Buddléja qui peuvent occuper parfois des surfaces importantes sur l'habitat.

Mesures de conservation

Maintien de la dynamique du cours d'eau ; Mesures sur les EEE

Nombre de relevés : 10 (8 phytosociologiques + 2 floristiques)

Associations présentes : *Salicetum elaeagno-purpureae* Sillinger 1933 (situation abyssale)

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (Code

Natura 2000 : 6430)

Codes CB : 37.71, 37.1

Alliances : *Convolvulion sepium* Tüxen ex Oberd. 1949, *Filipendulo ulmariae-Chaerophyllion hirsuti* B.Foucault, 2011

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 1 hectare

Description

Cet habitat recouvre en fait deux types de milieux : des mégaphorbiaies riveraines à Liseron des haies et une mégaphorbiaie riveraine à Péta site blanc. En bordure de cours d'eau, on rencontre assez fréquemment des mégaphorbiaies à Liseron des haies, notamment en ourlets de forêts alluviales. Il s'agit de mégaphorbiaies luxuriantes caractérisées par des espèces mésohygrophiles. Cet habitat accueille fréquemment les différentes espèces exotiques invasives qu'on peut trouver le long d'un cours d'eau : *Solidago gigantea*, *Buddleja davidii*, *Reynoutria spp.*, *Artemisia verlotiorum*, *Parthenocissus inserta*... Par ailleurs, dans le lit du cours d'eau des Jallifiers à l'amont, on trouve une mégaphorbiaie de grande surface sur pente tuffeuse avec *Chaerophyllum hirsutum*, *Eupatorium cannabinum*, *Lythrum salicaria*, *Heracleum sphondylium*, *Petasites albus*... avec présence d'une station importante de Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*). Il s'agit d'un milieu luxuriant et assez riche du fait de dépôts de matière organique capables d'être minéralisés (milieu non asphyxique).



Faciès rencontrés

Les mégaphorbiaies riveraines à Liseron des haies sont typiques. La mégaphorbiaie sur pente tuffeuse est assez peu typique constituant plutôt un assemblage d'espèces mésohygrophiles. À noter la présence du Cirse de Montpellier.

Dynamique de la végétation : Moyenne

Espèces rencontrées

Angelica sylvestris, *Buddleja davidii*, *Chaerophyllum hirsutum*, *Convolvulus sepium*, *Elymus caninus*, *Eupatorium cannabinum*, *Galium aparine*, *Heracleum sphondylium*, *Holcus lanatus*, *Lythrum salicaria*, *Molinia caerulea*, *Petasites albus*, *Rubus caesius*, *Saponaria officinalis*, *Schedonorus arundinaceus*, *Urtica dioica*

Espèces patrimoniales présentes

Cirsium monspessulanum (population importante sur les Jallifiers), *Pinguicula grandiflora*

État de conservation : mauvais à bon

Les mégaphorbiaies à Liseron des haies sont fréquemment envahies par les EEE (état de conservation bon à mauvais). La mégaphorbiaie sur pente tuffeuse est indemne (état de conservation bon).

Mesures de conservation : Mesures sur les EEE

Nombre de relevés : 6 (5 phytosociologiques + 1 floristique)

Associations présentes : *Epilobio hirsuti-Convolvuletum sepium* Hilbig et al. 1972

Sources pétrifiantes avec formations de travertins (*Cratoneurion*) (Code Natura 2000 : 7220*)

Codes CB : 62.51, 54.12

Alliances : *Adiantion capillaris* Braun-Blanq. ex Horvatić 1934, *Riccardio pinguis-Eucladion verticillati/ Pellion endiviifoliae* Bardat in Bardat et al. 2004 prov.

Statut : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Surface sur le site : 3 hectares

Description

Cet habitat est constitué de dépôts plus ou moins actifs de calcaire (meubles ou solides) issus de la précipitation de carbonates dissous dans l'eau. Ces dépôts sont plus ou moins fortement colonisés par des Bryophytes (souvent recouvrants) et par une végétation vasculaire humide. Il faut distinguer des dépôts très localisés de quelques centimètres à mètres carrés (qui se rencontrent fréquemment sur les falaises plus ou moins humides ou ombragées ou dans le lit de cours d'eau du site et qui sont plus ou moins recouverts de bryophytes) et des dépôts plus conséquents qui forment alors des « grandes tuffières » d'une surface significative (plus de 100m²). La végétation vasculaire observée est la végétation rencontrée habituellement sur une tuffière comportant un ensemble d'espèces mésohygrophiles (*Eupatorium cannabinum*, *Equisetum telmateia*, *Pinguicula vulgaris*, *Saxifraga rotundifolia*, *Tofieldia calyculata*...) auxquelles peuvent s'ajouter quelques espèces de parois calcaires dont des fougères.



Faciès rencontrés

Deux alliances sont représentées : le *Pellion endiviifoliae/Riccardio pinguis-Eucladion verticillati* et l'*Adiantion capillaris* qui se caractérise par la présence de la Capillaire de Vénus (*Adiantum capillus-veneris*).

Dynamique de la végétation

Stable à faible

Espèces rencontrées

Adiantum capillus-veneris, *Angelica sylvestris*, *Asplenium ruta-muraria*, *Asplenium scolopendrium*, *Asplenium trichomanes*, *Calamagrostis varia*, *Campanula cochlearifolia*, *Carex flacca*, *Eupatorium cannabinum*, *Frangula alnus*, *Geranium robertianum*, *Gymnocarpium robertianum*, *Kernera saxatilis*, *Lactuca muralis*, *Pinguicula vulgaris*, *Salix eleagnos juv*, *Saxifraga rotundifolia*, *Sesleria caerulea*

Espèces patrimoniales présentes

Cirsium monspessulanum, *Pinguicula grandiflora*

État de conservation : mauvais à bon

Les grandes tuffières rencontrées (une dizaine) sont dans un état de conservation mauvais à bon. Elles sont peu menacées par la fréquentation ou les risques de travaux. La principale menace est l'assèchement. Certaines grandes tuffières sont totalement asséchées, d'autres présentent des indices d'assèchement ponctuels et/ou localisés et certaines sont encore régulièrement alimentées et ne montrent pas de signes d'assèchement.

Mesures de conservation

Maintien en l'état.

Menace d'assèchement : hydrologie à étudier et à surveiller.

Menace d'eutrophisation et d'élévation de la température de l'eau (risque de développement d'algues) : hydrologie à étudier et à surveiller.

Autres menaces potentielles limitées.

Nombre de relevés : 7 (3 phytosociologiques + 4 floristiques)

Associations présentes : associations de Bryophytes

Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion pp.*)

(Code Natura 2000 : 5110)

Codes CB : 31.82 (localement 31.8123)

Alliance : *Amelanchiero ovalis-Buxion sempervirentis* Soriano & Sebastián 1990

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 62 hectares

Description

Le buis est très présent sur le site. Il se rencontre dans différents habitats (chênaie pubescente, hêtraie sèche, falaise...). Il se trouve également sous la forme de fourrés secs accompagné notamment de l'Amélanquier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*). Quand le buis est dominant dans ces fourrés, on parle de buxaies. En situation primaire ou subprimaire c'est-à-dire sur des éboulis, ressauts rocheux, dalles..., ces buxaies sont considérées d'intérêt communautaire. Sur le site, les buxaies primaires et subprimaires (stables) sont très présentes sur les éboulis, sur les pentes plus ou moins rocailleuses, les ressauts de falaise...



Faciès rencontrés

Cet habitat montre la plupart du temps des influences méridionales (sous-alliance de *Amelanchiero ovalis - Buxion sempervirentis*). Il comprend plusieurs faciès dont un faciès commun et des faciès moins répandus (faciès à Genévrier thurifère plutôt sur des ressauts rocheux et faciès à Nerprun alaterne) qui correspondent à différentes associations.

Dynamique de la végétation : Stable à faible

Espèces rencontrées

Amelanchier ovalis, *Aethionema saxatile*, *Asperula cynanchica*, *Buphtalmum salicifolium*, *Buxus sempervirens*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Cotinus coggygria*, *Cytisophyllum sessilifolium*, *Helleborus foetidus*, *Hippocrepis emerus*, *Juniperus thurifera*, *Laburnum anagyroides*, *Lonicera etrusca*, *Laserpitium gallicum*, *Prunus mahaleb*, *Pseudoturritis turrita*, *Rhamnus alaternus*, *Rubia peregrina*, *Sedum album*, *Sorbus aria*

Espèces patrimoniales présentes : *Juniperus thurifera*

État de conservation : moyen à mauvais

Cet habitat est très largement à l'écart des activités humaines. Il est donc peu menacé.

Néanmoins, il est radicalement impacté et dégradé par la Pyrale du Buis. En effet, sur les parties basses du site, le buis est presque intégralement défolié. Sur les parties hautes, il reste moins impacté.

Mesures de conservation

Maintien en l'état ; Mesures sur la Pyrale du Buis

Nombre de relevés : 15 (6 phytosociologiques + 9 floristiques)

Associations présentes : *Coronillo emeri-Prunetum mahaleb* Gallandat 1972, *Pistacio terebenthi-Amelanchieretum ovalis* (Vanden Berghen 1963) B. Foucault & J.-M. Royer 2015, *Amelanchiero ovalis-Juniperetum thuriferae* B. Foucault 1991 nom. inval.

Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (Code Natura 2000 : 5130)

Code CB : 31.88

Alliance : *Berberidion vulgaris* Braun-Blanq. 1950

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 5 hectares

Description

Les prairies mi-sèches (*Mesobromion*) du site sont fréquemment recolonisées par des fourrés assez secs avec *Crataegus monogyna*, *Rosa canina*, *Cornus sanguinea*, *Juniperus communis*, *Prunus spinosa*... (fourrés du *Berberidion*). Quand le genévrier commun (*Juniperus communis*) forme des peuplements significatifs (juniperaies), ces fourrés sont considérés comme un habitat d'intérêt communautaire.



Faciès rencontrés

Les juniperaies d'intérêt communautaire peuvent être primaires ou secondaires. Sur le site, le genévrier commun se rencontre surtout en situation secondaire en recolonisation de prairies et pelouses.

Dynamique de la végétation

Forte

Espèces rencontrées

Juniperus communis accompagné de : *Acer campestre* juv, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Fraxinus excelsior* juv, *Ligustrum vulgare*, *Lonicera etrusca*, *Prunus spinosa*, *Pinus sylvestris* juv, *Quercus pubescens* juv, *Ulmus campestris*

Espèces patrimoniales présentes

Bombycilaena erecta

État de conservation : bon

Cet habitat se maintient du fait d'un pastoralisme extensif laissant place à un embroussaillage souvent marqué. En pratique, de nombreuses prairies du *Mesobromion* sont en mosaïque avec des fourrés du *Berberidion* dont des juniperaies.

Mesures de conservation

Maintien en l'état. Cet habitat se maintient par un pastoralisme (ou un débroussaillage) suffisant pour éviter le retour de la forêt, mais permettant la possibilité d'une recolonisation par le genévrier.

Nombre de relevés : 4 (1 phytosociologique + 3 floristiques)

Associations présentes : *Lonicero xylostei-Prunetum mahaleb* (Groupement à *Juniperus communis*) B. Foucault & Delelis ex J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (Code Natura 2000 : 6110*)

Code CB : 34.11

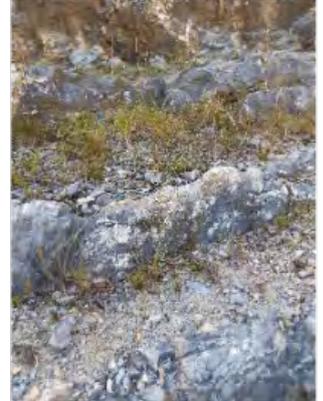
Alliance : *Alyso alyssoidis-Sedion albi* Oberd. et T.Müll. in T.Müll. 1961

Statut : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Surface sur le site : 5 hectares

Description

Les pelouses de dalles calcaires sont des pelouses pionnières composées surtout d'orpins (*Sedum spp.*) et de plantes annuelles (*Alyssum spp.*, *Cerastium spp.*...) colonisant les dalles, blocs (ou les toits de murets de pierres sèches)... La forte représentation d'orpins (plantes crassulacées) s'explique par les conditions de sécheresse qui y règnent. Ce type de pelouse est généralement peu recouvrant et de faible hauteur (quelques centimètres ou un peu plus) s'installant sur des sols quasi-inexistants voire de la roche nue. Ces pelouses se rencontrent fréquemment en mosaïque avec des pelouses sèches et occupent des surfaces très modestes (seulement quelques mètres carrés en général)



Faciès rencontrés

Comme les autres types de pelouses sur le site, cet habitat compte parfois des espèces méridionales (*Rhaponticum coniferum*, *Centranthus calcitrapae*, *Bupleurum baldense*...).

On rencontre sur le site un faciès commun et peu alticole et un faciès moins commun présent en pied de balme avec notamment *Clypeola jonthlaspi* et de nombreuses thérophytes correspondant à une association particulière.

Dynamique de la végétation

Stable à faible

Espèces rencontrées

Aethionema saxatile, *Alyssum alyssoides*, *Anisantha sterilis*, *Arenaria serpyllifolia*, *Bombycilaena erecta*, *Cerastium brachypetalum*, *Clypeola jonthlaspi*, *Euphorbia exigua*, *Geranium columbinum*, *Globularia bisnagarica*, *Medicago minima*, *Poa bulbosa*, *Saxifraga tridactylites*, *Sedum album*, *Sedum montanum*, *Sedum sexangulare*, *Sherardia arvensis*, *Teucrium botrys*, *Valerianella locusta*, *Vulpia myuros*

Espèces patrimoniales présentes

Bombycilaena erecta, *Telephium imperati*

État de conservation : bon

Cet habitat est à l'écart des activités humaines en situation primaire. Néanmoins, il est aussi maintenu (et parfois légèrement dégradé) par le pâturage en situation secondaire quand il est en mosaïque au sein de pelouses du *Mesobromion*.

Mesures de conservation

Maintien d'un pâturage suffisant pour éviter l'embroussaillage, mais sans piétinement excessif.

Nombre de relevés : 6 (4 phytosociologiques + 2 floristiques)

Associations présentes : *Cerastietum pumili* Oberd. & T. Müll. in T. Müll. 1961, *Clypeoletum jonthlaspi* Korneck 1975

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Code Natura 2000 : 6210/6210* si riches en Orchidées)

Code CB : 34.32, 34.332

Alliances : *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957, *Xerobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938)

Moravec in Holub, Hejn'ý, Moravec & Neuhäusl 1967

Statut : habitat d'intérêt communautaire (prioritaire si riche en orchidées)

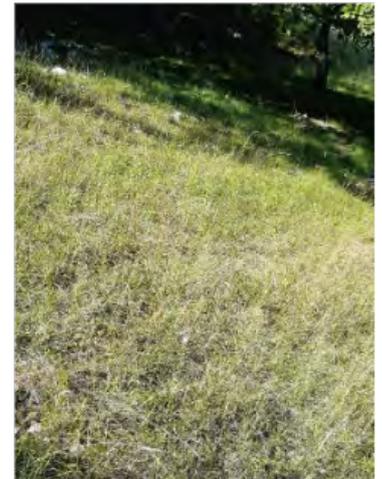
Surface sur le site : 266 hectares

Pelouses et prairies calcicoles mi-sèches du *Mesobromion*

Alliance : *Mesobromion erecti* (nouvellement *Bromion erecti* et *Thesio humifusi-Koelerion pyramidatae*)

Description

Le site compte un nombre substantiel de prairies et pelouses pouvant être rattaché à l'alliance du *Mésobromion*. Il s'agit de prairies et pelouses mi-sèches reposant sur un sol neutre à basique et généralement oligotrophe. Ces pelouses affectionnent les sols calcaires et marno-calcaires plutôt secs et bien exposés comme on en rencontre fréquemment sur le site. Elles se rencontrent aux étages collinéen et montagnard et sont donc presque exclusivement secondaires et entretenues par les activités humaines (pâturage extensif et plus rarement, fauche). La flore associe des graminées, notamment le Brome dressé (*Bromopsis erecta*) et un ensemble de dicotylédones caractéristiques (*Briza media*, *Centaurea scabiosa*, *Helianthemum nummularium*, *Hippocrepis comosa*, *Lotus corniculatus*, *Pilosella officinarum*...). Ces pelouses sont particulièrement favorables à de nombreuses espèces d'Orchidées : *Ophrys apifera*, *Ophrys fuciflora*, *Orchis militaris*, *Orchis simia*... dont certaines sont protégées (*Ophrys saratoi*, *Neotinea tridentata*, *Gymnadenia odoratissima*...).



Faciès rencontrés

Certaines pelouses ou prairies sont riches en Orchidées (plus de 5 espèces ou population importante d'une espèce peu commune ou présence d'une espèce rare). Les faciès sec (*Teucrio-Mesobromenion*) et mésophile (*Mesobromenion*) sont les plus fréquents. On trouve parfois des pelouses ou prairies acidiclives (*Chamaespartio-Agrostidenion*) et très rarement, des fragments de pelouses ou prairies légèrement humides (*Tetragonolobo-Mesobromenion*). Certaines pelouses ou prairies montrent des compositions tendant vers la prairie grasse. Le faciès à Brachypode rupestre (résultant d'un abandon du pâturage) est fréquent. De nombreuses prairies et pelouses comportent des espèces méridionales.

Dynamique de la végétation: Forte

Espèces rencontrées

Brachypodium rupestre, *Briza media*, *Bromopsis erecta*, *Coronilla minima*, *Eryngium campestre*, *Hippocrepis comosa*, *Lotus corniculatus*, *Lotus dorycnium*, *Neotinea ustulata*, *Ophrys fuciflora*, *Orchis militaris*, *Orchis simia*, *Pilosella officinarum*, *Poterium sanguisorba*, *Teucrium chamaedrys*

Espèces patrimoniales présentes

Ophrys saratoi, *Neotinea tridentata*, *Ophrys scolopax*, *Gymnadenia odoratissima*, *Bombycilaena erecta*, *Inula spiraeifolia*, *Ophioglossum vulgatum*

État de conservation : moyen

Le pâturage sur le site est essentiellement bovin et, dans une moindre mesure, équin et ovin.

Du fait d'un faible pâturage, de nombreuses parcelles sont assez fortement embroussaillées et/ou envahies par le brachypode rupestre. La tendance à la fermeture du milieu est donc assez forte sur le site. Certaines parcelles (souvent difficiles d'accès) sont même totalement abandonnées. Inversement, quelques parcelles sont menacées par le surpâturage (qui entraîne le passage vers de la prairie grasse de moindre intérêt).

Mesures de conservation

S'agissant de prairies et pelouses maintenues par le pâturage et qui se referment en cas d'abandon, le premier objectif doit être le maintien de l'activité agro-pastorale. Ensuite, il s'agit de conserver une pression pastorale suffisante sur les parcelles pour éviter la fermeture du milieu. Un certain taux d'embroussaillage peut être toléré (intérêt écologique d'une mosaïque prairie/fourrés). Néanmoins, celui-ci ne devrait pas dépasser un certain seuil. Ponctuellement, des actions de réouverture pourraient être menées. Par ailleurs, la charge pastorale ne doit pas être trop forte non plus afin d'éviter le surpâturage qui diminue l'intérêt de ces prairies voire peut les endommager. Les actions à envisager doivent cibler en priorité les pelouses et prairies riches en orchidées (d'intérêt prioritaire).

Nombre de relevés : 17 (5 phytosociologiques + 12 floristiques)

Associations présentes : *Groupement à Linum tenuifolium et Prunella laciniata* CBNA prov. hoc loco, *Onobrychido viciifolii - Brometum erecti* (Braun-Blanq. ex Scherrer) T. Müll. 1966, *Sieglingio decumbentis - Brachypodietum pinnati* Zielonkowski 1973

Pelouses calcicoles sèches du *Xerobromion*

Alliance : *Xerobromion erecti*



Description

Le site compte des pelouses calcicoles sèches du *Xerobromion*. Celles-ci sont souvent très localisées. Elles se rencontrent au sein de pelouses souvent plus ou moins écorchées du *Mesobromion* (situation secondaire) ou sur des pentes fortes en pied de barre rocheuse, sur des éboulis, des ressauts rocheux, des vires rocheuses (situation primaire)... Ces pelouses, comme les pelouses et prairies du *Mesobromion* sont caractérisées par une bonne représentation du brome dressé (*Bromopsis erecta*) et se rencontrent de même sur des sols neutres à basiques, mais en conditions plus sèches et oligotrophes. La végétation, souvent rase et écorchée associe des graminées (*Bromopsis erecta*, *Festuca groupe ovina*...), des carex et des dicotylédones dont un certain nombre de chaméphytes (*Fumana procumbens*, *Teucrium montanum*...). Ces pelouses, comme celles du *Mesobromion* se rencontrent à basse altitude (étages planitiaire à montagnard). Elles sont fréquemment en mosaïque avec des pelouses de dalle calcaire.



Faciès rencontrés

Les pelouses primaires (ou quasi-primaires) du *Seslerio-Xerobromenion* sont bien représentées sur le site : pied de falaise, vire, rebord de haut de falaise, éboulis plus ou moins grossiers, pente forte sur éperon rocheux... Les pelouses secondaires du *Xerobromenion* occupent souvent de faibles surfaces au sein de pelouses pâturées à faciès sec du *Mesobromion*. On trouve plusieurs faciès : pelouses à Stipe, pelouses à mélisse ciliée, pelouses à *Laserpitium siler*... Comme les pelouses du *Mesobromion*, ces pelouses comptent fréquemment des espèces méridionales. Sur le site, les pelouses du *Xerobromion* ne sont jamais riches en orchidées.



Dynamique de la végétation : Faible (pelouses primaires) à moyenne (pelouses secondaires)



Espèces rencontrées

Anthericum liliago, *Anthyllis montana*, *Arabis ciliata*, *Argyrolobium zanonii*, *Bombycilaena erecta*, *Bromopsis erecta*, *Carex halleriana*, *Clinopodium acinos*, *Coronilla minima*, *Dianthus saxicola*, *Erysimum ochroleucum*, *Fumana procumbens*, *Globularia bisnagarica*, *Helichrysum stoechas*, *Laserpitium siler*, *Leontodon crispus*, *Libanotis pyrenaica*, *Melica ciliata*, *Ononis pusilla*, *Pimpinella saxifraga*, *Potentilla verna*, *Sedum ochroleucum*, *Sesleria caerulea*, *Stipa eriocalis*, *Teucrium chamaedrys*, *Teucrium montanum*,



Espèces patrimoniales présentes : *Bombycilaena erecta*



État de conservation : moyen à bon

Pour les pelouses secondaires, l'état de conservation global est le même que les pelouses et prairies du *Mesobromion* à savoir moyen (menaces identiques). Les pelouses primaires sont intactes car elles ne sont pas concernées par les activités humaines.



Mesures de conservation

Voir mesures pour les pelouses et prairies du *Mesobromion*. Celles-ci sont également valables pour les pelouses secondaires du *Xerobromion*.

Nombre de relevés : 18 (5 phytosociologiques + 13 floristiques)

Associations présentes : *Carici humilis-Anthyllidetum montanae* Pottier-Alapetite 1942, *Ononido pusillae-Brometum erecti* (Quantin 1935) J.-M. Royer 1987

Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Code Natura 2000 : 6510)

Code CB : 38.22

Alliance : *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 37 hectares

Description

On trouve de nombreuses prairies de fauche de basse altitude sur le site. Ces prairies, de structure haute, sont dominées par un petit nombre de graminées (*Avenula pubescens*, *Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*, *Holcus lanatus*, *Schedonorus pratensis*...) et diverses espèces colorées de dicotylédones (*Crepis biennis*, *Knautia arvensis*, *Medicago lupulina*, *Ranunculus acris*, *Tragopogon pratensis*...). Elles se rencontrent sur des terrasses ou pentes douces avec des sols profonds, assez riches en nutriments et suffisamment humides. Il s'agit de prairies qui sont maintenues et entretenues par l'activité traditionnelle de fauche.

Faciès rencontrés

En fonction des conditions stationnelles (humidité, pente...) et de l'utilisation humaine (pâturage éventuel avant ou après la fauche), on peut observer différents faciès de ces prairies de fauche : faciès localement humides, faciès assez sec à brome tendant vers la prairie mi-sèche, faciès avec espèces de pâture tendant vers de la prairie grasse, faciès moyen mésophile et mésotrophe...

Dynamique de la végétation

Stable à faible

Espèces rencontrées

Arrhenatherum elatius, *Avenula pubescens*, *Bromopsis erecta*, *Campanula rhomboidalis*, *Centaurea jacea*, *Crepis biennis*, *Dactylis glomerata*, *Knautia arvensis*, *Leucanthemum vulgare*, *Lotus corniculatus*, *Ranunculus acris*, *Rumex acetosa*, *Trifolium pratense*, *Trisetum flavescens*, *Vicia sativa*

Espèces patrimoniales présentes : -

État de conservation : moyen à bon

Sur le site, les prairies de fauche sont assez typiques montrant fréquemment un faciès sec (composition floristique comptant certaines espèces de pelouses sèches dont le brome dressé). L'état de conservation global est moyen à bon. La plupart des prairies sont en bon état de conservation (composition floristique typique, diversité floristique élevée, pas d'eutrophisation ou de semis, pas d'embroussaillage, sol intact). Néanmoins, certaines prairies, outre la fauche, sont également pâturées (usage mixte fauche et pâturage) : ces prairies sont alors colonisées par des espèces de prairies grasses pâturées (*Cynosurus cristatus*, *Lolium perenne*, *Trifolium repens*...) et perdent progressivement leur composition floristique initiale typique de prairie de fauche. Elles peuvent également montrer des signes d'eutrophisation ce qui modifie là aussi leur composition initiale. Certaines prairies de fauche ont été reconverties en prairies artificielles semées.

Mesures de conservation

Maintien de l'activité de fauche

Eviter la fertilisation ou le passage à des prairies artificielles

En cas d'usage mixte, éviter un pâturage secondaire trop important.

Nombre de relevés : 10 (5 phytosociologiques + 5 floristiques)

Associations présentes : *Dauco carotae-Arrhenatheretum elatioris* Görs 1966 emend. B. Foucault 2016, *Galio veri - Trifolietum repentis* Sougnez 1957

Prairies de fauche de montagne (Code Natura 2000 : 6520)

Code CB : 36.51

Alliance : *Trisetum flavescens*-*Polygonum bistortae* Br.-Bl. & Tüxen ex Marschall 1947

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 2 hectares

Description

Quelques prairies de fauche montrent des influences alticoles sur le site avec au moins une parcelle véritablement en prairie de fauche de montagne. Cet habitat est semblable à la prairie de fauche collinéenne en termes de structure et de conditions édaphiques. Néanmoins, elle est nettement enrichie en orophytes avec *Bistorta officinalis*, *Cyanus montanus*, *Geranium sylvaticum*, *Trisetum flavescens*...

Faciès rencontrés

Pas de faciès particulier

Dynamique de la végétation

Stable à faible

Espèces rencontrées

Achillea millefolium, *Alchemilla xanthochlora*, *Anthriscus sylvestris*, *Arrhenatherum elatius*, *Bistorta officinalis*, *Cruciata laevipes*, *Dactylis glomerata*, *Galium album*, *Geranium sylvaticum*, *Heracleum sphondylium*, *Knautia arvensis*, *Myosotis arvensis*, *Ranunculus acris*, *Rhinanthus alectorolophus*, *Rumex acetosa*, *Schedonorus pratensis*, *Veratrum album*

Espèces patrimoniales présentes

-

État de conservation : bon

Bon état de conservation.

Mesures de conservation

Maintien de l'activité de fauche

Eviter la fertilisation ou le passage à des prairies artificielles

En cas d'usage mixte, éviter un pâturage secondaire trop important.

Nombre de relevés : 1 (1 phytosociologique)

Associations présentes : *Rhinantho alectorolophi-Trisetum flavescens* Delpech & B. Foucault in B. Foucault 2016

Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (Code Natura 2000 : 9130)

Code CB : 41.13

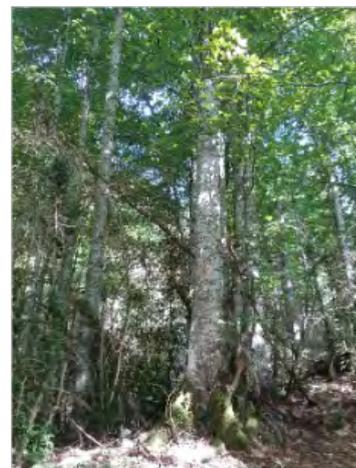
Alliance : *Fagion sylvaticae* Luquet 1926

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 74 hectares

Description

Une partie du site se situe à l'étage montagnard ou à la limite collinéen/montagnard. À ces altitudes on trouve de la hêtraie-sapinière neutrophile à peu acide et, dans l'ensemble mésophile, bien que localement mésoxérophile à mésohygrophile. Cette hêtraie-sapinière est rattachée à l'alliance du *Fagion sylvaticae*. Elle se caractérise par une strate arborée dominée par le hêtre, le sapin et/ou l'épicéa et des espèces de sous-bois le plus souvent neutrophiles (parfois acidiphiles à basiphiles) telles que *Cardamine heptaphylla*, *Galium odoratum*, *Hordelymus europaeus*, *Melica nutans*, *Polygonatum verticillatum*... Ce type de hêtraie-sapinière se distingue de hêtraies et hêtraies-sapinières plus sèches (*Cephalanthero-Fagion*), plus acides (*Luzulo-Fagion*) ou plus humides et alticoles (*Acerion pseudoplatani*).



Faciès rencontrés

Sur le site, on trouve de la hêtraie neutrophile et mésophile surtout des Alpes du Nord (*Eu-Fagenion*) et très minoritairement des Alpes du Sud (*Geranio nodosi-Fagenion*). Elle comporte un faciès commun et, en particulier un faciès acidiphile et un faciès frais d'ubac correspondant à deux associations moins fréquentes.

Dynamique de la végétation: Stable

 Espèces rencontrées : *Abies alba*, *Acer pseudoplatanus* juv, *Actaea spicata*, *Adenostyles alliariae*, *Brachypodium sylvaticum*, *Campanula latifolia*, *Carex sylvatica*, *Cardamine heptaphylla*, *Dryopteris filix-mas*, *Fagus sylvatica*, *Galium odoratum*, *Galium rotundifolium*, *Gymnocarpium robertianum*, *Lactuca muralis*, *Mercurialis perennis*, *Picea abies*, *Prenanthes purpurea*, *Rubus idaeus*, *Sambucus nigra*

Espèces patrimoniales présentes : *Trochiscanthes nodiflora*, *Epipactis microphylla*

État de conservation : moyen à bon

La plupart des parcelles sont en bon état de conservation. Les essences secondaires sont souvent bien présentes (notamment tilleuls et érables). Les classes d'âge semblent diversifiées. Néanmoins, la proportion d'arbres âgés ou sénescents semble faible.

Sur le secteur de Vezor, la hêtraie est artificiellement enrichie en épicéas à une altitude où l'épicéa n'est pas présent naturellement.

Mesures de conservation

Eviter l'enrésinement artificiel (plantations ou régénération) ; Maintenir des arbres âgés et des arbres sénescents ; Eviter la création de nouvelles pistes

Nombre de relevés : 6 (3 phytosociologiques + 3 floristiques)

Associations présentes : *Millio effusi* - *Fagetum sylvaticae* Frehner 1963, *Hordelymo-Fagetum sylvaticae* (Kühn) Jahn 1972, *Tilio platyphylli* - *Fagetum sylvaticae* Moor 1968, *Trochiscanthes nodiflori* - *Abietetum albae* Braun-Blanq. 1961

Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (Code Natura 2000 : 9150)

Code CB : 41.16

Alliance : *Cephalanthero damasonii-Fagion sylvaticae* Tüxen 1955

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 358 hectares

Description

Les hêtraies et hêtraies-sapinières sèches sont bien représentées sur le site. Cet habitat est dominé par le hêtre qui est fréquemment accompagné par d'autres essences mésoxérophiles : *Quercus pubescens*, *Tilia platyphyllos*, *Acer opalus*... Le sous-bois est également marqué par la présence d'espèces de sols secs que ce soit au niveau de la strate arbustive (*Hippocrepis emerus*, *Buxus sempervirens*...) ou herbacée (*Cephalanthera* spp., *Sesleria caerulea*...).



Faciès rencontrés

La plupart des hêtraies sèches sont des hêtraies à buis. On trouve également de la hêtraie à eslérie (faciès rabougri riche en eslérie sur éboulis stabilisés) ainsi que de la hêtraie-pinède sylvestre.

Dynamique de la végétation : Stable

Espèces rencontrées

Acer opalus, *Brachypodium sylvaticum*, *Buxus sempervirens*, *Cephalanthera rubra*, *Clematis vitalba*, *Corylus avellana*, *Cytisophyllum sessilifolium*, *Daphne laureola*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fagus sylvatica*, *Helleborus foetidus*, *Hippocrepis emerus*, *Ilex aquifolium*, *Laburnum anagyroides*, *Lonicera xylosteum*, *Melittis melissophyllum*, *Origanum vulgare*, *Pinus sylvestris*, *Poterium sanguisorba*, *Quercus pubescens*, *Rubia peregrina*, *Ruscus aculeatus*, *Sesleria caerulea*, *Sorbus aria*, *Tilia platyphyllos*, *Viburnum lantana*, *Vincetoxicum hirundinaria*

Espèces patrimoniales présentes : *Trochiscanthes nodiflora*, *Epipactis microphylla*

État de conservation : moyen

La plupart des parcelles sont en état de conservation moyen. Les essences secondaires sont souvent bien présentes (notamment tilleuls et érables). Même si les classes d'âge semblent globalement diversifiées, quelques parcelles sont quand même en taillis pur et la proportion d'arbres âgés ou sénescents est souvent faible. Mais le point principal est que, sur la plupart des secteurs (Vezor, Basse Valette, Haute Valette) la hêtraie sèche est artificiellement enrichie en épicéas à une altitude où l'épicéa n'est pas présent naturellement ou même remplacée par des plantations de résineux (dont l'épicéa).

Mesures de conservation

Eviter l'enrésinement artificiel (plantations ou régénération).

Maintenir des arbres âgés et des arbres sénescents.

Eviter la création de nouvelles pistes.

Eviter les traitements en taillis pur.

Nombre de relevés : 12 (7 phytosociologiques + 5 floristiques)

Associations présentes : *Buxo sempervirentis - Fagetum sylvaticae* Braun-Blanq. & Susplugas 1937, *Groupement à Fagus sylvatica et Pinus sylvestris* CBNA prov. in Mikolajczak 2014, *Seslerio albicantis - Fagetum sylvaticae* Moor 1952

Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinus Betuli* (Code Natura 2000 : 9160)

Code CB : 41.23

Alliance : *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* Rameau 1996

Statut : habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 7 hectares

Description

Les bords de la Basse Bourne comportent des terrasses alluviales surélevées qui sont occupées par des charmaies humides. Ces boisements sont dominés par le charme qui est accompagné par d'autres essences plus ou moins pionnières (*Fraxinus excelsior*, *Acer spp.*, *Tilia platyphyllos*). Le chêne est quelquefois présent ce qui témoigne, outre la présence du charme, d'un boisement déjà bien atterri. Le sous-bois est composé majoritairement d'espèces mésohygrophiles et assez nitrophiles. Ce boisement se rencontre la plupart du temps en retrait par rapport au cours d'eau et un peu plus haut sur les terrasses alluviales que la saulaie blanche/peupleuraie noire dont il semble constituer une formation d'atterrissement avant une chênaie-charmaie mésophile.

Faciès rencontrés

Ces boisements de charmaie (parfois accompagné du chêne) mésohygrophile semblent être un faciès de la chênaie-frênaie humide de terrasses alluviales hautes qui fait souvent la transition entre les forêts alluviales et les forêts matures atterries.

Dynamique de la végétation

Faible

Espèces rencontrées

Acer platanoides, *Aegopodium podagraria*, *Allium ursinum*, *Asplenium scolopendrium*, *Brachypodium sylvaticum*, *Bromus racemosus*, *Buddleja davidii*, *Buxus sempervirens*, *Carex sylvatica*, *Carpinus betulus*, *Chaerophyllum temulum*, *Corylus avellana*, *Elymus caninus*, *Equisetum arvense*, *Equisetum hyemale*, *Euonymus europaeus*, *Eupatorium cannabinum*, *Galeopsis tetrahit*, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*, *Hedera helix*, *Hesperis matronalis*, *Juglans regia*, *Lactuca muralis*, *Lunaria rediviva*, *Orobanche hederaceae*, *Quercus petraea*, *Robinia pseudoacacia*, *Tilia platyphyllos*, *Ulmus glabra*, *Urtica dioica*, *Vinca minor*

Espèces patrimoniales présentes

État de conservation : bon

Cet habitat étant en retrait de la dynamique alluviale sur des terrasses ou des parties de terrasses alluviales un peu surélevées, il est peu envahi par les EEE à l'exception du robinier faux-acacia qui est parfois présent. Cet habitat montre une bonne hygrométrie ce qui permet son maintien

Mesures de conservation

Maintien du débit de la Bourne afin de conserver l'hygrométrie des terrasses alluviales.

Nombre de relevés : 4 (2 phytosociologiques + 2 floristiques)

Associations présentes : *Primulo elatiori-Quercetum roboris* (J. Duvign.) Rameau ex J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (Code Natura 2000 : 91E0*)

Code CB : 44.13, 44.3

Alliances : *Salicion albae* Soó 1930, *Alnion incanae* Pawłowski in Pawłowski, Sokołowski & Wallisch 1928

Statut : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Surface sur le site : 30 hectares

Saulaie blanche et peupleraie noire

Alliance : *Salicion albae*



Description

Les saulaies blanches/peupleraies noires fluviales sont assez bien représentées sur le site, principalement au niveau de la Basse Bourne entre Pont-en-Royans et Saint-Nazaire en Royans. On peut distinguer deux faciès de cet habitat : les saulaies blanches qui sont dominées par le saule blanc (*Salix alba*) et les peupleraies noires qui sont dominées par le Peuplier noir (*Populus nigra*). Certains boisements sont codominés par ces deux essences. Les saulaies blanches et les peupleraies noires se rencontrent pour l'essentiel de leur surface sur des terrasses alluviales basses (tout au plus 1 à 2 mètres au-dessus du cours d'eau) sous forme de massifs. Elles se rencontrent aussi sous forme ponctuelle (quelques arbres sur une surface restreinte) tout le long de la basse Bourne. Le sous-bois de la saulaie blanche et de la peupleraie noire est typiquement luxuriant, mésohygrophile et souvent eutrophe avec *Urtica dioica*, *Rubus caesius*, *Aegopodium podagraria*, *Humulus lupulus*, *Hesperis matronalis*, *Phalaris arundinacea*, *Angelica sylvestris*, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*...



Faciès rencontrés

L'habitat est typique sur la basse Bourne au niveau de ses différentes strates. Par ailleurs, il montre plutôt fréquemment une bonne diversité des essences principales (*Populus nigra*, *Salix alba*, *Salix eleagnos*, *Fraxinus excelsior*, *Salix purpurea* et plus rarement *Alnus glutinosa*).

On trouve deux faciès. En théorie, la saulaie blanche constitue un faciès plus humide alors que la peupleraie noire constitue un faciès plus sec. Néanmoins, en pratique sur le terrain, le sous-bois est souvent le même pour ces deux faciès.



Dynamique de la végétation : Faible



Espèces rencontrées : *Brachypodium sylvaticum*, *Buddleja davidii*, *Carex pendula*, *Deschampsia cespitosa*, *Elymus caninus*, *Euonymus europaeus*, *Eupatorium cannabinum*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Hesperis matronalis*, *Phalaris arundinacea*, *Populus nigra*, *Reynoutria spp.*, *Robinia pseudoacacia*, *Rubus caesius*, *Salix alba*, *Salix eleagnos*, *Solidago gigantea*



Espèces patrimoniales présentes /



État de conservation : moyen à mauvais

L'état de conservation est fréquemment dégradé par la présence des EEE surtout sur la Basse Bourne.



Mesures de conservation : Maintien du débit de la Bourne afin de conserver l'hygrométrie des terrasses alluviales.

Nombre de relevés : 11 (4 phytosociologiques + 7 floristiques)

Associations présentes : *Salicetum albae* Issler 1926 (variante à saule blanc, variante à peuplier noir)

Aulnaie-frênaie

Alliance : *Alnion incanae*

Description

L'aulnaie-frênaie succède à la saulaie blanche lors de la succession des boisements alluviaux vers l'atterrissement. Elle est dominée par l'aulne glutineux (parfois l'aulne blanc) et le frêne élevé avec un sous-bois d'espèces mésohygrophiles constituant parfois des mégaphorbiaies, magnocaricaies... Sur le site, elle n'est présente que très ponctuellement sur la Basse Bourne et la Vernaison.

Faciès rencontrés

Faciès de cours d'eau rapide.

Dynamique de la végétation

Stable à faible

Espèces rencontrées

Alnus glutinosa, *Bryonia dioica*, *Buddleja davidii*, *Chaerophyllum temulum*, *Clematis vitalba*, *Cucubalus baccifer*, *Dactylis glomerata*, *Euonymus europaeus*, *Fraxinus excelsior*, *Galeopsis tetrahit*, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*, *Hesperis matronalis*, *Lamium maculatum*, *Phalaris arundinacea*, *Populus nigra*, *Rubus fruticosus*, *Stachys sylvatica*, *Urtica dioica*

Espèces patrimoniales présentes

-

État de conservation : moyen

Cet habitat est un peu moins envahi par les EEE que la saulaie blanche.

Cet habitat montre une bonne hygrométrie ce qui permet son maintien

Mesures de conservation

Maintien du débit des cours d'eau afin de conserver l'hygrométrie des terrasses alluviales.

Nombre de relevés : 1 (1 phytosociologique)

Associations présentes : *Fraxino excelsioris-Aceretum pseudoplatani* W. Koch ex Tüxen 1937

Forêts de pente, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (Code Natura 2000 : 9180*)

Code CB : 41.45, 41.43

Alliances : *Tilion platyphylli* H. Passarge & Ger. Hofm. 1968, *Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani* Klika 1955

Statut : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Surface sur le site : 541 hectares

Tillaie sèche de pente

Alliance : *Tilion platyphylli*

Description

La tillaie sèche est bien représentée sur le site. Cette forêt feuillue principalement collinéenne se rencontre sur des pentes où les forêts climaciques correspondantes (chênaie pubescente, chênaie sessiliflore, hêtraie sèche...) ne peuvent s'installer du fait de l'instabilité du substrat. On la trouve donc dans des pentes fortes, sur des éboulis, dans des thalwegs ou des couloirs soumis à des glissements de terrain ou à des chutes de pierres... La tillaie sèche se caractérise par la dominance du tilleul (*Tilia platyphyllos* et/ou *cordata*) ou encore de l'érable à feuilles d'obier (*Acer opalus*) et un sous-bois à espèces mésoxérophiles.



Faciès rencontrés

La tillaie sèche montre des faciès mésoxérophiles à plus mésophiles, parfois en transition avec l'érable-frêne. Elle est très souvent en mosaïque avec la hêtraie sèche et la chênaie pubescente qui montrent également fréquemment un faciès à tilleul et érable à feuilles d'obier difficile à distinguer de la tillaie sèche.

Dynamique de la végétation : Stable

Espèces rencontrées

Acer opalus, *Anthyllis vulneraria*, *Antirrhinum majus*, *Asplenium trichomanes*, *Buxus sempervirens*, *Campanula persicifolia*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Cytisophyllum sessilifolium*, *Erysimum ochroleucum*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fraxinus excelsior*, *Gymnocarpium robertianum*, *Helleborus foetidus*, *Hippocrepis emerus*, *Kernera saxatilis*, *Laburnum anagyroides*, *Ligustrum vulgare*, *Lonicera xylosteum*, *Melica ciliata*, *Melittis melissophyllum*, *Mercurialis perennis*, *Polygonatum odoratum*, *Pseudoturritis turrita*, *Quercus pubescens*, *Rhamnus alpina*, *Rubia peregrina*, *Ruscus aculeatus*, *Sesleria caerulea*, *Sorbus aria*, *Tilia cordata*, *Tilia platyphyllos*

Espèces patrimoniales présentes : -

État de conservation : bon

La tillaie sèche n'est pas exploitée en tant que telle. Dans les zones d'exploitation, elle peut localement souffrir de la création de pistes forestières.

Mesures de conservation

Maintien en l'état

Nombre de relevés : 14 (5 phytosociologiques + 9 floristiques)

Associations présentes : *Aceri opali-Tilietum platyphylli* Faber 1936, *Seslerio albicantis - Tilietum platyphylli* Rameau 1974

Érablaie-frênaie de pente

Alliance : *Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani*

Description

Les érablaies-frênaies se rencontrent en conditions plus humides que les tillaies sèches. Comme celles-ci, elles occupent des pentes où les essences climaciques (chênes, hêtre...) ne peuvent s'installer du fait de l'instabilité du substrat : pentes fortes et ébouleuses, couloirs, cônes d'éboulis... Elles se caractérisent le plus souvent par la dominance de l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) qui est accompagné par le frêne, le tilleul ou d'autres espèces d'érables et un sous-bois mésophile à mésohyrophile.



Faciès rencontrés

Le site montre une bonne diversité de cet habitat avec plusieurs associations représentées.

L'érablaie-frênaie à scolopendre est la plus fréquente. En versant d'ubac et/ou particulièrement humide, elle cède parfois la place à l'érablaie-frênaie à lunaire. En bas de versants colluvionnés, l'érablaie à scolopendre est remplacée par un faciès plus eutrophe. L'érablaie-frênaie constitue la plupart des forêts des bords pentus de thalwegs de cours d'eau du site (dont la Basse Bourne) avec un faciès pauvre en espèces. Sur les parties hautes du site, l'érablaie à scolopendre s'enrichit en orophytes amorçant le passage vers l'érablaie à Orme de montagne.

Dynamique de la végétation : Stable

Espèces rencontrées

Acer pseudoplatanus, *Adenostyles alliariae*, *Allium ursinum*, *Asplenium scolopendrium*, *Cardamine heptaphylla*, *Corylus avellana*, *Dryopteris dilatata*, *Fraxinus excelsior*, *Geranium robertianum*, *Gymnocarpium robertianum*, *Lunaria rediviva*, *Mercurialis perennis*, *Moerhingia muscosa*, *Polysticum aculeatum*, *Saxifraga rotundifolia*, *Tilia platyphyllos*, *Rubus fruticosus*, *Sambucus nigra*, *Saxifraga rotundifolia*, *Thalictrum aquilegifolium*, *Tilia platyphyllos*, *Urtica dioica*

Espèces patrimoniales présentes : -

État de conservation : bon

L'érablaie-frênaie n'est pas exploitée en tant que telle. Dans les zones d'exploitation, elle peut localement souffrir de la création de pistes forestières.

Mesures de conservation

Maintien en l'état.

Nombre de relevés : 30 (27 phytosociologiques + 3 floristiques)

Associations présentes : *Phyllitido scolopendri-Aceretum pseudoplatani* Moor 1945, *Adoxo moschatellinae-*

Aceretum pseudoplatani (Etter 1947) H. Passarge 1959, *Lunario redivivae-Aceretum pseudoplatani* Grüneberg & Schlüter 1957

ANNEXE 11. LISTE DES AUTRES ESPÈCES FAUNISTIQUES PRÉSENTES

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
Mammifères (hors Chiroptères)	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-
	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-
	Bouquetin des Alpes	<i>Capra ibex</i>	An.V
	Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>	An.V
	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-
	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-
	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-
	Fouine	<i>Martes foina</i>	-
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-
	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	-
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-
	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-
	Loir gris	<i>Glis glis</i>	-
	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	-
	Mouflon de Corse	<i>Ovis gmelinii musimon</i>	-
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-
	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-
	Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	-
	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	
Souris grise	<i>Mus musculus domesticus</i>	-	
Chiroptères	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	An. IV
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	An. IV
	Murin d'Alcathoé	<i>Myotis alcathoe</i>	An. IV
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	An. IV
	Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	An. IV
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	An. IV
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	An. IV
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	An. IV
	Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>	An. IV
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	An. IV
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	An. IV
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	An. IV
	Sérotine bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	An. IV
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV
	Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	An. IV
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	An. IV	
Amphibiens	Alytes accoucheur	<i>Allytes obstetricans</i>	An. IV
	Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo / spinosus</i>	-
	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	-
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	An. IV
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	An. V
	Grenouilles vertes indéterminée	<i>Pelophylax sp.</i>	-
	Salamandre tâchetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-
Reptiles	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	-
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	An. IV
	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	-
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	An. IV
	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	-
	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	An. IV
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An. IV
	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	-
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	-
	Poissons	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>
Chevesne		<i>Squalius cephalus</i>	-
Épinoche		<i>Gasterosteus aculeatus</i>	-
Goujon		<i>Gobio gobio</i>	-
Loche franche		<i>Barbatula barbatula</i>	-
Ombre commun		<i>Thymallus thymallus</i>	An. V
Truite arc-en-ciel		<i>Oncorhynchus mykiss</i>	-
Truite commune		<i>Salmo trutta</i>	-
Vairon		<i>Phoxinus phoxinus</i>	-
Invertébrés - Odonates	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-
	Anax porte-selle	<i>Hemianax ephippiger</i>	-
	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-
	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-
	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	-
	Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	-
	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	-
Invertébrés - Lépidoptères	Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	-
	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-
	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	An. IV
	Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>	-
	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-
	Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	-
	Azuré de L'Esparcette	<i>Polyommatus thersites</i>	-
	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-
	Azuré de la Chevrette	<i>Cupido osiris</i>	-
	Azuré de la Faucille	<i>Cupido alcetas</i>	-
	Azuré de la Luzerne	<i>Leptotes pirithous</i>	-
	Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>	-
	Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	-
	Azuré des Cytises	<i>Glaucoopsyche alexis</i>	-
	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-
	Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	An. IV
	Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	-
	Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	An. IV
	Bleu-nacré d'Espagne	<i>Lysandra hispana</i>	-
	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	-
	Chiffre	<i>Fabriciana niobe</i>	-
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	-	

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
	Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	-
	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-
	Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	-
	Découpure	<i>Scoliopteryx libatrix</i>	-
	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-
	Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	-
	Ecaille civique	<i>Hyphoraia testudinaria</i>	-
	Ecaille fermière	<i>Arctia villica</i>	-
	Ecaille marbrée	<i>Callimorpha dominula</i>	-
	Ecaille striée	<i>Spiris striata</i>	-
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-
	Fidonie plumeuse	<i>Eurranthis plummistaria</i>	-
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-
	Gamma	<i>Autographa gamma</i>	-
	Gamma	<i>Polygonia c-album</i>	-
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-
	Géomètre	<i>Chiasmia clathrata</i>	-
	Gorgone	<i>Lasiommata petropolitana</i>	-
	Grand Nacré	<i>Speyeria aglaja</i>	-
	Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	-
	Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>	-
	Grande Coronide	<i>Satyrus ferula</i>	-
	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-
	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	-
	Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	-
	Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	-
	Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	-
	Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	-
	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-
	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-
	Mélitée de Fruhstofer	<i>Melitaea celadussa</i>	-
	Mélitée de Fruhstorfer	<i>Melitaea nevadensis</i>	-
	Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	-
	Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	-
	Mélitée du Plantain pointillé	<i>Melitaea cinxia</i>	-
	Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i>	-
	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	-
	Mercure	<i>Arethusana arethusa</i>	-
	Moiré automnal	<i>Erebia neoridas</i>	-
	Moiré des Fétuques	<i>Erebia meolans</i>	-
	Moiré frange-pie	<i>Erebia euryale</i>	-
	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>	-
	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	-
	Moro-shpinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	-
	Moyen Nacré	<i>Fabriciana adippe</i>	-
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-
	Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	-
	Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	-
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	-
	Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	-
	Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	-

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
	Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	-
	Phalène calabraise	<i>Rhodostrophia calabra</i>	-
	Piérïde de l'Ibérie	<i>Pieris mannii</i>	-
	Piérïde de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-
	Piérïde du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-
	Piérïde du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	-
	Piérïde du Navet	<i>Pieris napi</i>	-
	Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	-
	Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i>	-
	Silène	<i>Brintesia circe</i>	-
	Souci	<i>Colias crocea</i>	-
	Sphynx bourdon	<i>Hemaris tityus</i>	-
	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	-
	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-
	Sylvandre helvète	<i>Hipparchia genava</i>	-
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-
	Tacheté austral	<i>Pyrgus malvoides</i>	-
	Thécla de l'Amarel	<i>Satyrium acaciae</i>	-
	Thécla de l'Yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>	-
	Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	-
	Thécla des Nerpruns	<i>Satyrium spini</i>	-
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-
	Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	-
	Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i>	-
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-
	Zygène d'Occitanie	<i>Zygaena occitanica</i>	-
	Zygène de l'Esparcette	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	-
	Zygène de la Badasse	<i>Zygaena lavandulae</i>	-
	Zygène de la Petite coronille	<i>Zygaena fausta</i>	-
	Zygène des garrigues	<i>Zygaena erythrus</i>	-
	Zygène du Lotier	<i>Zygaena loti</i>	-
	Zygène du Pied-de-Poule	<i>Zygaena filipendulae</i>	-
	Zygène du Sainfoin	<i>Zygaena carniolica</i>	-
	Zygène transalpine	<i>Zygaena transalpina</i>	-
Invertébrés - Orthoptères	Antaxie marbrée	<i>Antaxius pedestris</i>	-
	Arcyptère bariolée	<i>Arcyptera fusca</i>	-
	Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-
	Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	-
	Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	-
	Criquet des Genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	-
	Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>	-
	Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	-
	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-
	Criquet des Pins	<i>Chorthippus vagans</i>	-
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	-
	Criquet jacasseur	<i>Stauroderus scalaris</i>	-
	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-
	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	-
	Decticelle bicolor	<i>Bicolorana bicolor</i>	-
	Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	-

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	-
	Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>	-
	Decticelle splendide	<i>Eupholidoptera chabrieri</i>	-
	Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>	-
	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	-
	Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-
	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-
	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	-
	Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	-
	OEdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	-
	OEdipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>	-
	OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	-
	Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	-
	Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-
	Sauterelle des grottes	<i>Dolichopoda azami</i>	-
	Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i>	-
Invertébrés - Arachnides	Epeire des fissures	<i>Nuctenea umbratica</i>	-
	Théridion au croissant	<i>Parasteatoda lunata</i>	-
Invertébrés - Ephéméroptères	-	<i>Serratella ignita</i>	-
Invertébrés - Mantres	Empuse pennée	<i>Empusa pennata</i>	
	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	
Invertébrés - Névroptères	Ascalaphe ambré	<i>Libelloides longicornis</i>	-
	Ascalaphe soufré	<i>Libelloides coccajus</i>	-
	Neuroleon nemausiensis	<i>Neuroleon nemausiensis</i>	-
Invertébrés - Hémiptères	Demi-diable	<i>Centrotus cornutus</i>	-
	Cigale grise	<i>Cicada orni</i>	-
	Cigale plébéienne	<i>Lyristes plebejus</i>	-
	Cigale pygmée	<i>Tettigettula pygmea</i>	-
	Cigale rouge	<i>Tibicina haematodes</i>	-
Invertébrés - Gastéropodes	Bulime boueux	<i>Merdigera obscura</i>	-
	Maillot cendré	<i>Solatopupa similis</i>	-
	Maillot isérois	<i>Chondrina falkneri</i>	-
	Maillot variable	<i>Granaria variabilis</i>	-
Oiseaux	Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	-
	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-
	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	An. I
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	An. I
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	An. I
	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	-
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	-
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	-
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	An. I
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	-
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-
	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	-
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	-
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	An. I
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	An. I
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-
	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-
	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	-
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-
	Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	-
	Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	-
	Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	-
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-
	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	-
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-
	Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	An. I
	Chocard à bec jaune	<i>Pyrhocorax graculus</i>	-
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-
	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	-
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	An. I
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-
	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	-
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-
	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-
	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-
	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-
	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	An. I
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	An. I
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-
	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	-
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	-
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	-
	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	-
	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-
	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	-
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-
	Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	-
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	-
	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-
	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	An. I
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	An. I
	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	An. I
	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	-
	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	-

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-
	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-
	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	-
	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	-
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	-
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	-
	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	An. I
	Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	-
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-
	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	-
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-
	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	-
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-
	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	-
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	-
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	An. I
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	An. I
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-
	Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	-
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	An. I
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	An. I
	Pigeon biset sauvage	<i>Columba livia</i>	-
	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-
	Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-
	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	-
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	-
	Pouillot de Sibérie	<i>Phylloscopus collybita tristis</i>	-
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	-
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH / DO
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	-
	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	-
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-
	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	-
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	-
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	-
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-
	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	-
	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	-
	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-
	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	An. I
	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	An. I
	Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	-
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	-

ANNEXE 12. LISTE DES AUTRES ESPÈCES FLORISTIQUES PRÉSENTES

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	-
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	-
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	-
Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>	-
Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>	-
Ail des vignes	<i>Allium vineale</i>	-
Ail du Portugal	<i>Allium lusitanicum</i>	-
Alchémille à folioles soudées	<i>Alchemilla conjuncta</i>	-
Alchémille vert jaune	<i>Alchemilla xanthochlora</i>	-
Alisier de Mougeot	<i>Sorbus mougeotii</i>	-
Alliaire, Herbe aux aulx	<i>Alliaria petiolata</i>	-
Alpiste roseau	<i>Phalaris arundinacea subsp. arundinacea</i>	-
Alysson des montagnes,	<i>Alyssum montanum</i>	-
Alysson faux alysson	<i>Alyssum alyssoides</i>	-
Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	-
Amélanchier ovale	<i>Amelanchier ovalis</i>	-
Anacamptide bouffon	<i>Anacamptis morio subsp. Morio</i>	-
Anacamptide pyramidale	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	-
Anacamptide pyramidale	<i>Anacamptis pyramidalis var. Pyramidalis</i>	-
Ancolie commune	<i>Aquilegia vulgaris</i>	-
Anémone fausse renoncule	<i>Anemone ranunculoides</i>	-
Angélique sylvestre	<i>Angelica sylvestris</i>	-
Anisanthe de Madrid	<i>Anisantha madritensis</i>	-
Anthémide des teinturiers	<i>Cota tinctoria</i>	-
Anthrisque sylvestre	<i>Anthriscus sylvestris subsp. Sylvestris</i>	-
Anthyllide alpestre	<i>Anthyllis vulneraria subsp. Alpestris</i>	-
Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	-
Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria subsp. vulneraria</i>	-
Apère interrompue	<i>Apera interrupta</i>	-
Apère jouet-du-vent	<i>Apera spica-venti</i>	-
Arabette ciliée	<i>Arabis ciliata</i>	-
Arabette des Alpes	<i>Arabis alpina</i>	-
Arabette des collines	<i>Arabis collina subsp. Collina</i>	-
Arabette dressée	<i>Arabis auriculata</i>	-
Arabette dressée	<i>Arabis scabra</i>	-
Arabette nouvelle	<i>Arabis nova</i>	-
Arabette poilue	<i>Arabis hirsuta</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Arbre à perruque	<i>Cotinus coggygia</i>	-
Argyrolobe de Zanon	<i>Argyrolobium zanonii</i>	-
Armoise champêtre	<i>Artemisia campestris subsp. campestris</i>	-
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	-
Asaret d'Europe	<i>Asarum europaeum</i>	-
Aspérule à l'esquinancie	<i>Asperula cynanchica</i>	-
Astragale à feuilles de Réglisse	<i>Astragalus glycyphyllos</i>	-
Athamanthe de Crète	<i>Athamanta cretensis</i>	-
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>	-
Aubour des Alpes	<i>Laburnum alpinum</i>	-
Aubour faux ébénier	<i>Laburnum anagyroides</i>	-
Aulne blanchâtre	<i>Alnus incana</i>	-
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	-
Aulne vert	<i>Alnus alnobetula subsp. Alnobetula</i>	-
Avoine folle	<i>Avena fatua</i>	-
Avoine pubescente	<i>Avenula pubescens</i>	-
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>	-
Belladone	<i>Atropa belladonna</i>	-
Bellidiastre de Michel	<i>Bellidiastrum michelii</i>	-
Benoîte des villes	<i>Geum urbanum</i>	-
Berce sphondyle	<i>Heracleum sphondylium</i>	-
Bétoine officinale	<i>Betonica officinalis</i>	-
Bistorte, Renouée bistorte,	<i>Bistorta officinalis</i>	-
Blackstonie perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata subsp. Perfoliata</i>	-
Bleuet des montagnes	<i>Cyanus montanus</i>	-
Bothriochloa pied-de-poule	<i>Bothriochloa ischaemum</i>	-
Boucage élevé	<i>Pimpinella major</i>	-
Boucage saxifrage	<i>Pimpinella saxifraga subsp. saxifraga</i>	-
Bouleau pleureur	<i>Betula pendula</i>	-
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i>	-
Brachypode des forêts	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	-
Brachypode rupestre	<i>Brachypodium rupestre</i>	-
Brome de Beneken	<i>Bromopsis benekenii</i>	-
Brome des champs	<i>Bromus arvensis</i>	-
Brome érigé	<i>Bromopsis erecta</i>	-
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus subsp. hordeaceus</i>	-
Brome rameux	<i>Bromopsis ramosa</i>	-
Brome squarreux,	<i>Bromus squarrosus</i>	-
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Brunelle à grandes fleurs	<i>Prunella grandiflora</i>	-
Brunelle laciniée	<i>Prunella laciniata</i>	-
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	-
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i>	-
Bugle petit-pin	<i>Ajuga chamaepitys</i>	-
Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>	-
Bugrane épineuse	<i>Ononis spinosa</i>	-
Bugrane étalée	<i>Ononis spinosa subsp. Procurrens</i>	-
Bugrane fluette	<i>Ononis pusilla</i>	-
Bugrane gluante	<i>Ononis natrix</i>	-
Buis toujours vert	<i>Buxus sempervirens</i>	-
Bunium noix-de-terre	<i>Bunium bulbocastanum</i>	-
Buphtalme à feuilles de saule	<i>Buphtalmum salicifolium</i>	-
Buplèvre du mont Baldo	<i>Bupleurum baldense</i>	-
Buplèvre en faux	<i>Bupleurum falcatum</i>	-
Buplèvre fausse renoncule	<i>Bupleurum ranunculoides subsp. ranunculoides</i>	-
Busserole raisin-d'ours	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	-
Calamagrostide variée	<i>Calamagrostis varia subsp. Varia</i>	-
Calament des Alpes	<i>Clinopodium alpinum subsp. alpinum</i>	-
Campanule à feuilles de cranson	<i>Campanula cochleariifolia</i>	-
Campanule à feuilles de pêcher	<i>Campanula persicifolia</i>	-
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia subsp. rotundifolia</i>	-
Campanule agglomérée	<i>Campanula glomerata</i>	-
Campanule carillon	<i>Campanula medium</i>	-
Campanule fausse raiponce	<i>Campanula rapunculoides</i>	-
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	-
Campanule rhomboïdale,	<i>Campanula rhomboidalis</i>	-
Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa subsp. cespitosa</i>	-
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	-
Cardamine à cinq feuilles	<i>Cardamine pentaphyllos</i>	-
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	-
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	-
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i>	-
Cardamine impatiente	<i>Cardamine impatiens</i>	-
Cardère à foulon	<i>Dipsacus fullonum</i>	-
Carline à feuilles d'acanthé	<i>Carlina acanthifolia subsp. Acanthifolia</i>	-
Carline caulescente	<i>Carlina acaulis subsp. Caulescens</i>	-
Carline commune	<i>Carlina vulgaris</i>	-
Carotte commune	<i>Daucus carota subsp. carota</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Catananche bleue,	<i>Catananche caerulea</i>	-
Catapode rigide	<i>Catapodium rigidum</i>	-
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	-
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea subsp. jacea</i>	-
Centaurée scabieuse	<i>Centaurea scabiosa subsp. scabiosa</i>	-
Centranthe chausse-trappe	<i>Centranthus calcitrapae</i>	-
Céphalanthère à feuilles longues	<i>Cephalanthera longifolia</i>	-
Céphalanthère à grandes fleurs	<i>Cephalanthera damasonium</i>	-
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>	-
Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum subsp. Brachypetalum</i>	-
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	-
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum subsp. Vulgare</i>	-
Céraiste nain	<i>Cerastium pumilum</i>	-
Céraiste raide	<i>Cerastium arvense subsp. Strictum</i>	-
Céraiste tomenteux	<i>Cerastium tomentosum</i>	-
Cerfeuil doré	<i>Chaerophyllum aureum</i>	-
Cerfeuil enivrant	<i>Chaerophyllum temulum</i>	-
Cerfeuil hérissé	<i>Chaerophyllum hirsutum</i>	-
Cervaire de Rivinus	<i>Cervaria rivini</i>	-
Chardon à fleurs nombreuses	<i>Carduus crispus subsp. Multiflorus</i>	-
Chardon à pédoncules nus	<i>Carduus defloratus</i>	-
Chardon à tête dense	<i>Carduus pycnocephalus</i>	-
Chardon penché	<i>Carduus nutans</i>	-
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	-
Châtaignier cultivé	<i>Castanea sativa</i>	-
Chêne de Streimer	<i>Quercus x streimeri</i>	-
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	-
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	-
Chêne vert, yeuse	<i>Quercus ilex</i>	-
Chèvrefeuille d'Étrurie	<i>Lonicera etrusca</i>	-
Chèvrefeuille des Alpes	<i>Lonicera alpigena</i>	-
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	-
Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>	-
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>	-
Chiendent des chiens	<i>Elymus caninus</i>	-
Circée de Paris	<i>Circaea lutetiana</i>	-
Circée des Alpes	<i>Circaea alpina</i>	-
Circée intermédiaire	<i>Circaea x intermedia</i>	-
Cirse acaule	<i>Cirsium acaulon</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare subsp. Vulgare</i>	-
Cirse de Montpellier	<i>Cirsium monspessulanum</i>	-
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	-
Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>	-
Cirse des ruisseaux	<i>Cirsium rivulare</i>	-
Cirse féroce	<i>Cirsium ferox</i>	-
Cirse tubéreux	<i>Cirsium tuberosum</i>	-
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	-
Clinopode à grandes fleurs	<i>Clinopodium grandiflorum</i>	-
Clinopode commun	<i>Clinopodium vulgare</i>	-
Clypéole jonthlaspi	<i>Clypeola jonthlaspi</i>	-
Coeloglosse vert	<i>Coeloglossum viride</i>	-
Cognassier commun	<i>Cydonia oblonga</i>	-
Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>	-
Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>	-
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	-
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	-
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea subsp. sanguinea</i>	-
Coronille naine	<i>Coronilla minima</i>	-
Coronille variée	<i>Coronilla varia</i>	-
Corydale solide	<i>Corydalis solida</i>	-
Corynéphore blanchissant	<i>Corynephorus canescens</i>	-
Cotonéaster tomenteux	<i>Cotoneaster tomentosus</i>	-
Crapaudine à feuilles d'hysope	<i>Sideritis hyssopifolia subsp. hyssopifolia</i>	-
Crépide à feuilles de pissenlit	<i>Crepis vesicaria subsp. Taraxacifolia</i>	-
Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>	-
Crépide fétide	<i>Crepis foetida</i>	-
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i>	-
Cresson officinal	<i>Nasturtium officinale</i>	-
Crételle à crête	<i>Cynosurus cristatus</i>	-
Crocus changeant	<i>Crocus versicolor</i>	-
Croisette commune	<i>Cruciata laevipes</i>	-
Cucubale à baies	<i>Silene baccifera</i>	-
Cuscute d'Europe	<i>Cuscuta europaea</i>	-
Cynoglosse d'Allemagne	<i>Cynoglossum germanicum</i>	-
Cytisophylle à feuilles sessiles	<i>Cytisophyllum sessilifolium</i>	-
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	-
Dactylorhize de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	-
Daphné bois-joli	<i>Daphne mezereum</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>	-
Digitale à grandes fleurs	<i>Digitalis grandiflora</i>	-
Dioscorée commune	<i>Dioscorea communis</i>	-
Dompte-venin officinal	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	-
Dorine à feuilles alternes	<i>Chrysosplenium alternifolium</i>	-
Dorine à feuilles opposées	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	-
Drave printanière	<i>Draba verna</i>	-
Échinops à tête ronde	<i>Echinops sphaerocephalus</i>	-
Épervière amplexicaule	<i>Hieracium amplexicaule</i>	-
Épervière de Liottard	<i>Hieracium liotardii</i>	-
Épervière de Villard-de-Lans	<i>Hieracium lanseanum</i>	-
Épervière des lieux ombragés	<i>Hieracium umbrosum</i>	-
Épervière des murs	<i>Hieracium murorum</i>	-
Épervière en ombelle	<i>Hieracium umbellatum</i>	-
Épervière fausse andryale	<i>Hieracium andryaloides</i>	-
Épervière fausse pulmonaire	<i>Hieracium pulmonarioides</i>	-
Épervière faux préranthe	<i>Hieracium prenanthoides</i>	-
Épervière humble	<i>Hieracium humile</i>	-
Épervière moyenne	<i>Hieracium medium</i>	-
Épiaire annuel	<i>Stachys annua</i>	-
Épiaire d'Allemagne	<i>Stachys germanica subsp. germanica</i>	-
Épiaire des Alpes	<i>Stachys alpina</i>	-
Épiaire des forêts	<i>Stachys sylvatica</i>	-
Épiaire droit	<i>Stachys recta</i>	-
Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>	-
Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>	-
Épilobe des montagnes	<i>Epilobium montanum</i>	-
Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>	-
Épilobe romarin	<i>Epilobium dodonaei subsp. dodonaei</i>	-
Épipactide à labelle étroit	<i>Epipactis leptochila</i>	-
Épipactide à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	-
Épipactide des marais	<i>Epipactis palustris</i>	-
Épipactide helléborine	<i>Epipactis helleborine subsp. Helleborine</i>	-
Épipactide rouge sombre	<i>Epipactis atrorubens</i>	-
Érigéron âcre	<i>Erigeron acris</i>	-
Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i>	-
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i>	-
Érine des Alpes	<i>Erinus alpinus</i>	-
Érodium à feuilles de ciguë	<i>Erodium cicutarium subsp. Cicutarium</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Érucastre à feuilles de cresson	<i>Erucastrum nasturtiifolium</i> subsp. <i>Nasturtiifolium</i>	-
Érythrée petite-centaurée	<i>Centaurium erythraea</i> subsp. <i>Erythraea</i>	-
Érythrone dent-de-chien	<i>Erythronium dens-canis</i>	-
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i>	-
Euphorbe épurge	<i>Euphorbia lathyris</i>	-
Euphorbe faux amandier	<i>Euphorbia amygdaloides</i> subsp. <i>amygdaloides</i>	-
Euphorbe fluette	<i>Euphorbia exigua</i>	-
Euphorbe petit-cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>	-
Euphorbe réveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>	-
Euphorbe verruqueuse	<i>Euphorbia flavicoma</i> subsp. <i>Verrucosa</i>	-
Euphrase de Roskov, Euphrase des champs	<i>Euphrasia officinalis</i> subsp. <i>Rostkoviana</i>	-
Euphrase de Salzbourg	<i>Euphrasia salisburgensis</i>	-
Fallopie liseron	<i>Fallopia convolvulus</i>	-
Fausse arabette de Thalius	<i>Arabidopsis thaliana</i>	-
Fausse tourette	<i>Pseudoturritis turrita</i>	-
Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i>	-
Fétuque des bois	<i>Drymochloa sylvatica</i>	-
Fétuque lisse	<i>Festuca laevigata</i>	-
Fétuque marginée	<i>Festuca marginata</i>	-
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>	-
Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i> subsp. <i>verna</i>	-
Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i>	-
Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i>	-
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>	-
Fléole fausse fléole	<i>Phleum phleoides</i>	-
Fléole noueuse, Fléole tardive, Fléole de Bertoloni	<i>Phleum nodosum</i>	-
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	-
Fourrée des Alpes	<i>Fourraea alpina</i>	-
Fragon piquant	<i>Ruscus aculeatus</i>	An.V
Fraisier sauvage	<i>Fragaria vesca</i>	-
Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>	-
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>Elatius</i>	-
Fumana à feuilles de bruyère	<i>Fumana ericifolia</i>	-
Fumana couché	<i>Fumana procumbens</i>	-
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	-
Gaillet à feuilles rondes	<i>Galium rotundifolium</i>	-
Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	-
Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	-
Gaillet luisant	<i>Galium lucidum</i>	-
Gaillet nain	<i>Galium pumilum</i>	-
Gaillet odorant	<i>Galium odoratum</i>	-
Gaillet vrai	<i>Galium verum</i>	-
Gaillet vrai	<i>Galium verum subsp. verum</i>	-
Galéopsis à feuilles étroites	<i>Galeopsis angustifolia</i>	-
Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>	-
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina subsp. peregrina</i>	-
Gaudinie fragile	<i>Gaudinia fragilis</i>	-
Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>	-
Genêt poilu	<i>Genista pilosa subsp. pilosa</i>	-
Genêt sagitté	<i>Genista sagittalis</i>	-
Gentiane à feuilles étroites	<i>Gentiana angustifolia</i>	-
Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>	An.V
Géranium à feuilles ronde	<i>Geranium rotundifolium</i>	-
Géranium colombin	<i>Geranium columbinum</i>	-
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	-
Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i>	-
Géranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i>	-
Géranium luisant	<i>Geranium lucidum</i>	-
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	-
Géranium pourpre	<i>Geranium purpureum</i>	-
Germandrée botryde	<i>Teucrium botrys</i>	-
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>	-
Germandrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>	-
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	-
Gesse à feuilles de Lin	<i>Lathyrus linifolius</i>	-
Gesse à feuilles larges	<i>Lathyrus latifolius</i>	-
Gesse aphyllé	<i>Lathyrus aphaca</i>	-
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	-
Gesse sphérique	<i>Lathyrus sphaericus</i>	-
Gesse tubéreuse	<i>Lathyrus tuberosus</i>	-
Glaïeul d'Italie	<i>Gladiolus italicus</i>	-
Gléchome Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	-
Globulaire ponctuée	<i>Globularia bisnagarica</i>	-
Gnaphale des fanges	<i>Gnaphalium uliginosum</i>	-
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>	-
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Grande chélidoine,	<i>Chelidonium majus</i>	-
Grassette à grandes fleurs	<i>Pinguicula grandiflora</i> var. <i>Grandiflora</i>	-
Grassette commune	<i>Pinguicula vulgaris</i>	-
Grémil officinal	<i>Lithospermum officinale</i>	-
Groseillier des Alpes	<i>Ribes alpinum</i>	-
Groseillier noir	<i>Ribes nigrum</i>	-
Gui blanc, Gui des feuillus	<i>Viscum album</i>	-
Gymnadénie moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	-
Gymnadénie très odorante	<i>Gymnadenia odoratissima</i>	-
Hélianthème nummulaire	<i>Helianthemum nummularium</i>	-
Hélichryse stoechade	<i>Helichrysum stoechas</i>	-
Hélicotrichon de Seyne	<i>Helictotrichon sedenense</i> subsp. <i>Sedenense</i>	-
Hélicotrichon sétacé	<i>Helictotrichon setaceum</i>	-
Herbe Catois	<i>Prunella vulgaris</i>	-
Hêtre des forêts	<i>Fagus sylvatica</i>	-
Hippocrévide chevelue	<i>Hippocrepis comosa</i>	-
Hippocrévide faux baguenaudier	<i>Hippocrepis emerus</i>	-
Hornungie des rochers	<i>Hornungia petraea</i>	-
Houblon lupulin	<i>Humulus lupulus</i>	-
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	-
Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>	-
Hylotéléphium élevé	<i>Hylotelephium maximum</i>	-
Impatiente ne-me-touchez-pas	<i>Impatiens noli-tangere</i>	-
Inule à feuilles de spirée	<i>Inula spiraeifolia</i>	-
Inule des montagnes	<i>Inula montana</i>	-
Inule saulière	<i>Inula salicina</i>	-
Isopyre faux pigamon	<i>Isopyrum thalictroides</i>	-
Ivraie multiflore	<i>Lolium multiflorum</i>	-
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i>	-
Jacobée à feuilles de roquette	<i>Jacobaea erucifolia</i>	-
Jonc articulé	<i>Juncus articulatus</i>	-
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i>	-
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	-
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>	-
Joubarbe des toits	<i>Sempervivum tectorum</i>	-
Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i>	-
Kernérie des rochers	<i>Kernera saxatilis</i>	-
Knautie à feuilles de cardère	<i>Knautia dipsacifolia</i>	-
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Koelérie à grandes fleur	<i>Koeleria macrantha</i>	-
Koelérie pyramidale	<i>Koeleria pyramidata</i>	-
Laîche à épis court	<i>Carex brachystachys</i>	-
Laîche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	-
Laîche blanche	<i>Carex alba</i>	-
Laîche caryophyllée	<i>Carex caryophylla</i>	-
Laîche cuivrée	<i>Carex otrubae</i>	-
Laîche de Haller	<i>Carex halleriana</i>	-
Laîche de Leers	<i>Carex leersii</i>	-
Laîche de Paira	<i>Carex pairae</i>	-
Laîche des bois	<i>Carex sylvatica</i>	-
Laîche des marais, Laîche fausse laîche aiguë	<i>Carex acutiformis</i>	-
Laîche des montagnes	<i>Carex montana</i>	-
Laîche digitée	<i>Carex digitata</i>	-
Laîche en épi	<i>Carex spicata</i>	-
Laîche glauque	<i>Carex flacca</i>	-
Laîche hérissée	<i>Carex hirta</i>	-
Laîche maigre, Laîche à épis grêles	<i>Carex strigosa</i>	-
Laîche naine	<i>Carex humili</i>	-
Laîche pied-d'oiseau	<i>Carex ornithopoda</i>	-
Laîche pied-d'oiseau	<i>Carex ornithopoda</i> subsp. <i>Ornithopoda</i>	-
Laîche tomenteuse	<i>Carex tomentosa</i>	-
Laîche toujours verte	<i>Carex sempervirens</i> subsp. <i>Sempervirens</i>	-
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	-
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	-
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i> subsp. <i>Asper</i>	-
Laitue à feuilles de saule	<i>Lactuca saligna</i>	-
Laitue à fleurs de chondrille	<i>Lactuca viminea</i> subsp. <i>Chondrilliflora</i>	-
Laitue des murs	<i>Lactuca muralis</i>	-
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	-
Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i>	-
Laitue vivace	<i>Lactuca perennis</i>	-
Lamier des montagnes	<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>Montanum</i>	-
Lamier maculé	<i>Lamium maculatum</i>	-
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	-
Lampsane commune	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>communis</i>	-
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>Intermedia</i>	-
Laserpitium à feuilles larges	<i>Laserpitium latifolium</i>	-
Laserpitium de France	<i>Laserpitium gallicum</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Laserpitium siler	<i>Laserpitium siler</i>	-
Libanotide des Pyrénées	<i>Libanotis pyrenaica</i>	-
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	-
Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>	-
Lin à feuilles étroites	<i>Linum usitatissimum subsp. Angustifolium</i>	-
Lin à feuilles ténues	<i>Linum tenuifolium</i>	-
Lin purgatif	<i>Linum catharticum</i>	-
Linaire couchée	<i>Linaria supina</i>	-
Linaire rampante	<i>Linaria repens</i>	-
Liondent crépu	<i>Leontodon crispus</i>	-
Liondent hispide	<i>Leontodon hispidus subsp. hispidus</i>	-
Lis martagon	<i>Lilium martagon</i>	-
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	-
Liseron des monts Cantabriques	<i>Convolvulus cantabrica</i>	-
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus subsp. corniculatus</i>	-
Lotier dorycnie	<i>Lotus dorycnium</i>	-
Lotier maritime	<i>Lotus maritimus</i>	-
Lunaire annuelle	<i>Lunaria annua</i>	-
Lunaire vivace	<i>Lunaria rediviva</i>	-
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa subsp. sativa</i>	-
Luzerne en faux	<i>Medicago sativa subsp. Falcata</i>	-
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	-
Luzerne naine	<i>Medicago minima</i>	-
Luzerne rigide	<i>Medicago rigidula</i>	-
Luzule blanche	<i>Luzula nivea</i>	-
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	-
Luzule multiflore	<i>Luzula multiflora</i>	-
Luzule poilue	<i>Luzula pilosa</i>	-
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	-
Maïanthème à deux feuilles	<i>Maianthemum bifolium</i>	-
Marguerite brûlée	<i>Leucanthemum adustum</i>	-
Marguerite d'Irkutsk	<i>Leucanthemum ircutianum</i>	-
Marrube commun	<i>Marrubium vulgare</i>	-
Mauve hérissée	<i>Malva setigera</i>	-
Mauve sauvage	<i>Malva sylvestris</i>	-
Mélampyre de Catalogne	<i>Melampyrum catalaunicum</i>	-
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i>	-
Mélilot élevé	<i>Melilotus altissimus</i>	-
Mélilot officinal	<i>Melilotus officinalis</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Mélique ciliée	<i>Melica ciliata</i>	-
Mélique penchée	<i>Melica nutans</i>	-
Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i>	-
Mélisse officinale	<i>Melissa officinalis subsp. officinalis</i>	-
Mélitte à feuilles de mélisse	<i>Melittis melissophyllum</i>	-
Menthe à longues feuilles	<i>Mentha longifolia</i>	-
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	-
Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>	-
Mercuriale vivace	<i>Mercurialis perennis</i>	-
Millepertuis à quatre ailes	<i>Hypericum tetrapterum</i>	-
Millepertuis des montagnes	<i>Hypericum montanum</i>	-
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	-
Moehringie mousse	<i>Moehringia muscosa</i>	-
Moehringie trinervée	<i>Moehringia trinervia</i>	-
Molène à fleurs denses	<i>Verbascum densiflorum</i>	-
Molène blattaire	<i>Verbascum blattaria</i>	-
Molène bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i>	-
Molène de Boerhaave	<i>Verbascum boerhavii</i>	-
Molène de Chaix	<i>Verbascum chaixii</i>	-
Molène des montagnes	<i>Verbascum thapsus subsp. Montanum</i>	-
Molène fausse phlomide	<i>Verbascum phlomoides</i>	-
Molène lychnite	<i>Verbascum lychnitis</i>	-
Molène noire	<i>Verbascum nigrum</i>	-
Molinie roseau	<i>Molinia arundinacea</i>	-
Muflier à feuilles larges	<i>Antirrhinum majus subsp. Latifolium</i>	-
Muflier à grandes fleurs	<i>Antirrhinum majus subsp. majus</i>	-
Muguet de mai	<i>Convallaria majalis</i>	-
Mûrier blanc	<i>Morus alba</i>	-
Muscari chevelu	<i>Muscari comosum</i>	-
Muscari négligé	<i>Muscari neglectum</i>	-
Myosotis couché	<i>Myosotis decumbens</i>	-
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	-
Myosotis des grottes	<i>Myosotis speluncicola</i>	-
Myosotis très rameux	<i>Myosotis ramosissima subsp. Ramosissima</i>	-
Néotinée brûlée	<i>Neotinea ustulata</i>	-
Néotinée tridentée	<i>Neotinea tridentata</i>	-
Néottie nid-d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>	-
Néottie ovale	<i>Neottia ovata</i>	-
Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Nerprun des Alpes	<i>Rhamnus alpina</i>	-
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	-
Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>	-
Noyer royal	<i>Juglans regia</i>	-
Œillet à feuilles d'hysope	<i>Dianthus hyssopifolius</i>	-
Œillet des Chartreux	<i>Dianthus carthusianorum</i>	-
Œillet saxicole, Pipolet	<i>Dianthus saxicola</i>	-
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i>	-
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	-
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera subsp. Aranifera</i>	-
Ophrys Bécasse	<i>Ophrys scolopax subsp. Scolopax</i>	-
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>	-
Ophrys de Madame Conrad	<i>Ophrys conradiae</i>	-
Ophrys de Sarato	<i>Ophrys saratoi</i>	-
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>	-
Ophrys verdissant	<i>Ophrys virescens</i>	-
Orchis de Provence	<i>Orchis provincialis</i>	-
Orchis homme-pendu	<i>Orchis anthropophora</i>	-
Orchis mâle	<i>Orchis mascula</i>	-
Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i>	-
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>	-
Orchis singe	<i>Orchis simia</i>	-
Oréosélin noir	<i>Oreoselinum nigrum</i>	-
Orge des bois	<i>Hordelymus europaeus</i>	-
Origan commun	<i>Origanum vulgare subsp. vulgare</i>	-
Orlaya à grandes fleurs	<i>Orlaya grandiflora</i>	-
Orme glabre	<i>Ulmus glabra</i>	-
Orme mineur	<i>Ulmus minor</i>	-
Ornithogale des Pyrénées	<i>Loncomelos pyrenaicus</i>	-
Orobanche de la germandrée	<i>Orobanche teucrii</i>	-
Orobanche du laser siler	<i>Orobanche laserpitii-sileris</i>	-
Orobanche du lierre	<i>Orobanche hederæ</i>	-
Orobanche grêle	<i>Orobanche gracilis</i>	-
Orobanche mineure	<i>Orobanche minor</i>	-
Orobanche œillet	<i>Orobanche caryophyllacea</i>	-
Orpin à feuilles poilues	<i>Sedum dasyphyllum</i>	-
Orpin à six angles	<i>Sedum sexangulare</i>	-
Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>	-
Orpin blanc	<i>Sedum album</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Orpin de Nice	<i>Sedum sediforme</i>	-
Orpin jaunâtre	<i>Sedum ochroleucum</i>	-
Orpin rupestre	<i>Sedum rupestre</i>	-
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	-
Oseille à soupe	<i>Rumex scutatus</i>	-
Oxalide petite-oseille	<i>Oxalis acetosella</i>	-
Panais cultivé, Pastinaciacier	<i>Pastinaca sativa</i>	-
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	-
Pariétaire de Judée	<i>Parietaria judaica</i>	-
Parisette à quatre feuilles	<i>Paris quadrifolia</i>	-
Passerage champêtre	<i>Lepidium campestre</i>	-
Patience à feuilles de gouet	<i>Rumex arifolius</i>	-
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	-
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>	-
Patience élégante	<i>Rumex pulcher subsp. pulcher</i>	-
Patience oseille	<i>Rumex acetosa subsp. acetosa</i>	-
Patience petite-oseille	<i>Rumex acetosella</i>	-
Pâturin à feuilles étroites	<i>Poa pratensis subsp. Angustifolia</i>	-
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	-
Pâturin bulbeux	<i>Poa bulbosa</i>	-
Paturin bulbeux vivipare	<i>Poa bulbosa var. Vivipara</i>	-
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	-
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>	-
Pâturin des bois	<i>Poa nemoralis</i>	-
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis subsp. pratensis</i>	-
Pavot douteux, Petit coquelicot	<i>Papaver dubium</i>	-
Persicaire maculée	<i>Persicaria maculosa</i>	-
Pervenche mineure	<i>Vinca minor</i>	-
Pétasite blanc	<i>Petasites albus</i>	-
Pétasite hybride	<i>Petasites hybridus</i>	-
Petit-tabouret perfolié	<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	-
Petite chénorrhine	<i>Chaenorrhinum minus subsp. Minus</i>	-
Petite linaira à feuille d'origan	<i>Chaenorrhinum origanifolium</i>	-
Pérorragie prolifère	<i>Petrorragia prolifera</i>	-
Pérorragie saxifrage	<i>Petrorragia saxifraga subsp. Saxifraga</i>	-
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	-
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>	-
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	-
Phalangère à fleurs de lis	<i>Anthericum liliago</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Phalangère rameuse	<i>Anthericum ramosum</i>	-
Phlomide herbe-au-vent	<i>Phlomis herba-venti</i>	-
Phragmite austral	<i>Phragmites australis</i>	-
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>	-
Pigamon des rochers	<i>Thalictrum minus</i> subsp. <i>Saxatile</i>	-
Pilloselle officinale	<i>Pilosella officinarum</i>	-
Pistachier térébinthe	<i>Pistacia terebinthus</i>	-
Plantain à nombreuses graines	<i>Plantago major</i> subsp. <i>Pleiosperma</i>	-
Plantain élevé	<i>Plantago major</i>	-
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	-
Plantain moyen	<i>Plantago media</i>	-
Plantain toujours vert	<i>Plantago sempervirens</i>	-
Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>	-
Poirier commun	<i>Pyrus communis</i>	-
Polygale chevelu	<i>Polygala comosa</i>	-
Polygale commun	<i>Polygala vulgaris</i>	-
Polygale du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>	-
Polypogon maritime	<i>Polypogon maritimus</i>	-
Pommier sylvestre	<i>Malus sylvestris</i>	-
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>	-
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	-
Porcelle maculée	<i>Hypochaeris maculata</i>	-
Potentille caulescente	<i>Potentilla caulescens</i>	-
Potentille printanière	<i>Potentilla verna</i>	-
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	-
Potentille stérile	<i>Potentilla sterilis</i>	-
Potérium sanguisorbe	<i>Poterium sanguisorba</i>	-
Préanthe pourpre	<i>Prenanthes purpurea</i>	-
Primevère commune	<i>Primula vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	-
Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>	-
Primevère vraie	<i>Primula veris</i>	-
Prunier domestique	<i>Prunus domestica</i>	-
Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>	-
Prunier mahaleb	<i>Prunus mahaleb</i>	-
Prunier merisier, Cerisier	<i>Prunus avium</i>	-
Ptychotide saxifrage	<i>Ptychotis saxifraga</i>	-
Pulmonaire du Dauphiné	<i>Pulmonaria longifolia</i> subsp. <i>Delphinensis</i>	-
Raiponce en épi	<i>Phyteuma spicatum</i>	-
Raiponce orbiculaire	<i>Phyteuma orbiculare</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Reine-des-prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	-
Renoncule à feuilles d'aconit	<i>Ranunculus aconitifolius</i>	-
Renoncule à feuilles de platane	<i>Ranunculus platanifolius</i>	-
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	-
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	-
Renoncule de Fries	<i>Ranunculus acris subsp. Friesianus</i>	-
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	-
Renoncule tubéreuse	<i>Ranunculus serpens</i>	-
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i>	-
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	-
Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i>	-
Réséda raiponce	<i>Reseda phyteuma</i>	-
Rhapontic conifère	<i>Rhaponticum coniferum</i>	-
Rhinanthe crête-de-coq	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	-
Rhinanthe mineur	<i>Rhinanthus minor</i>	-
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	-
Ronce à feuilles d'Orme	<i>Rubus ulmifolius</i>	-
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>	-
Ronce des rochers	<i>Rubus saxatilis</i>	-
Rorippe sylvestre	<i>Rorippa sylvestris</i>	-
Rosier agreste	<i>Rosa agrestis</i>	-
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>	-
Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>	-
Rosier pendant	<i>Rosa pendulina</i>	-
Rosier rouillé	<i>Rosa rubiginosa</i>	-
Rosier tomenteux	<i>Rosa tomentosa</i>	-
Sabline à rameaux grêles	<i>Arenaria leptoclados</i>	-
Sainfoin à feuilles de vesce	<i>Onobrychis viciifolia</i>	-
Salsifis à feuilles de crocus	<i>Tragopogon crocifolius</i>	-
Salsifis d'Orient	<i>Tragopogon pratensis subsp. Orientalis</i>	-
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	-
Sanguisorbe officinale	<i>Sanguisorba officinalis</i>	-
Sanicle d'Europe	<i>Sanicula europaea</i>	-
Saponaire faux basilic	<i>Saponaria ocymoides subsp. ocymoides</i>	-
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i>	-
Sarriette des jardins	<i>Satureja hortensis</i>	-
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>	-
Sauge glutineuse	<i>Salvia glutinosa</i>	-
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Saule à trois étamines	<i>Salix triandra</i>	-
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	-
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	-
Saule drapé	<i>Salix eleagnos</i>	-
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	-
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>	-
Saule rougeâtre	<i>Salix x rubens</i>	-
Saxifrage à feuilles rondes	<i>Saxifraga rotundifolia</i>	-
Saxifrage à trois doigts	<i>Saxifraga tridactylites</i>	-
Saxifrage faux aizoon	<i>Saxifraga aizoides</i>	-
Saxifrage granulée	<i>Saxifraga granulata</i>	-
Saxifrage paniculée	<i>Saxifraga paniculata</i>	-
Scabieuse colombaire	<i>Scabiosa columbaria</i>	-
Scabieuse luisante	<i>Scabiosa lucida</i>	-
Scandix peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i> subsp. <i>pecten-veneris</i>	-
Sceau-de-Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i>	-
Sceau-de-Salomon odorant	<i>Polygonatum odoratum</i>	-
Sceau-de-Salomon verticillé	<i>Polygonatum verticillatum</i>	-
Schédonore des prés	<i>Schedonorus pratensis</i> subsp. <i>Pratensis</i>	-
Schédonore géant	<i>Schedonorus giganteus</i>	-
Schédonore interrompu	<i>Schedonorus interruptus</i>	-
Schédonore roseau,	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	-
Schédonore roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i> subsp. <i>Arundinaceus</i>	-
Scille à deux feuilles	<i>Scilla bifolia</i>	-
Scolyme d'Espagne	<i>Scolymus hispanicus</i>	-
Scrofulaire auriculée	<i>Scrophularia auriculata</i>	-
Scrofulaire des chiens	<i>Scrophularia canina</i>	-
Scrofulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i>	-
Séneçon alpestre	<i>Senecio ovatus</i> subsp. <i>Alpestris</i>	-
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	-
Séneçon visqueux	<i>Senecio viscosus</i>	-
Sérapias langue	<i>Serapias lingua</i>	-
Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>	-
Seslérie bleue	<i>Sesleria caerulea</i>	-
Sétaire naine	<i>Setaria pumila</i>	-
Shéardie des champs	<i>Sherardia arvensis</i>	-
Silaüs des prés	<i>Silaum silaus</i>	-
Silène à feuilles larges	<i>Silene latifolia</i>	-
Silène commun	<i>Silene vulgaris</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Silène commun	<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>	-
Silène d'Italie	<i>Silene italica</i>	-
Silène dioïque	<i>Silene dioica</i>	-
Silène fluet	<i>Heliosperma pusillum</i>	-
Silène penché	<i>Silene nutans subsp. nutans</i>	-
Silène saxifrage	<i>Silene saxifraga</i>	-
Sisymbre d'Autriche	<i>Sisymbrium austriacum</i>	-
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>	-
Solidage verge-d'or	<i>Solidago virgaurea</i>	-
Solidage verge-d'or	<i>Solidago virgaurea subsp. virgaurea</i>	-
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia subsp. aucuparia</i>	-
Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i>	-
Spirée barbe-de-bouc,	<i>Aruncus dioicus</i>	-
Stellaire des montagnes	<i>Stellaria nemorum subsp. Montana</i>	-
Stipe à tiges laineuses	<i>Stipa eriocalis</i>	-
Streptope amplexicaule	<i>Streptopus amplexifolius</i>	-
Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>	-
Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>	-
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	-
Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus</i>	-
Tabouret des montagnes	<i>Noccaea montana subsp. Montana</i>	-
Tanaisie en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum</i>	-
Tanaisie matricaire	<i>Tanacetum parthenium</i>	-
Téléphium d'Impérato	<i>Telephium imperati</i>	-
Thésion des Alpes	<i>Thesium alpinum</i>	-
Thésion des Pyrénées	<i>Thesium pyrenaicum</i>	-
Thésion divariqué	<i>Thesium humifusum subsp. Divaricatum</i>	-
Thym commun	<i>Thymus vulgaris</i>	-
Thym faux pouliot	<i>Thymus pulegioides</i>	-
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	-
Tofieldie à calicule	<i>Tofieldia calyculata</i>	-
Tolpide à feuilles de statice	<i>Tolpis staticifolia</i>	-
Torilide d'Afrique	<i>Torilis africana</i>	-
Tourette glabre	<i>Turritis glabra</i>	-
Traunsteinère globuleuse	<i>Traunsteinera globosa</i>	-
Trèfle champêtre	<i>Trifolium campestre</i>	-
Trèfle des montagnes	<i>Trifolium montanum</i>	-
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	-
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Trèfle jaunâtre	<i>Trifolium ochroleucon</i>	-
Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>	-
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	-
Trèfle rougi	<i>Trifolium rubens</i>	-
Trèfle scabre	<i>Trifolium scabrum subsp. scabrum</i>	-
Trisète jaunissant	<i>Trisetum flavescens subsp. flavescens</i>	-
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	-
Tussilage pas-d'âne	<i>Tussilago farfara</i>	-
Valériane à feuilles ténues	<i>Valeriana officinalis subsp. Tenuifolia</i>	-
Valériane des montagnes	<i>Valeriana montana</i>	-
Valériane triséquée	<i>Valeriana tripteris</i>	-
Valérianelle dentée	<i>Valerianella dentata</i>	-
Valérianelle potagère	<i>Valerianella locusta</i>	-
Vélar du Roussillon	<i>Erysimum nevadense subsp. Collisparsum</i>	-
Vélar jaune pâle	<i>Erysimum ochroleucum</i>	-
Véronique à feuilles d'ortie	<i>Veronica urticifolia</i>	-
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i>	-
Véronique beccabonga	<i>Veronica beccabunga</i>	-
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	-
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>	-
Véronique des montagnes	<i>Veronica montana</i>	-
Véronique germandrée	<i>Veronica teucrium</i>	-
Véronique officinale	<i>Veronica officinalis</i>	-
Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	-
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	-
Vesce à feuilles étroites	<i>Vicia angustifolia</i>	-
Vesce à feuilles ténues	<i>Vicia tenuifolia</i>	-
Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>	-
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>	-
Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>	-
Vesce des moissons	<i>Vicia segetalis</i>	-
Vigne cultivée	<i>Vitis vinifera</i>	-
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>	-
Violette admirable	<i>Viola mirabilis</i>	-
Violette blanche	<i>Viola alba</i>	-
Violette de Reichenbach	<i>Viola reichenbachiana</i>	-
Violette de Rivinus	<i>Viola riviniana</i>	-
Violette hérissée	<i>Viola hirta</i>	-
Violette odorante	<i>Viola odorata</i>	-

Flore - Angiospermes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	-
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	-
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	-
Vulpie ciliée	<i>Vulpia ciliata subsp. Ciliata</i>	-
Vulpie queue-d'écureuil	<i>Vulpia bromoides</i>	-
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros</i>	-
-	<i>Bombycilaena erecta</i>	-
-	<i>Juniperus thurifera</i>	-
-	<i>Trochiscanthes nodiflora</i>	-
-	<i>Asphodelus albus subsp. Delphinensis</i>	-
-	<i>Buglossoides purpureocaerulea</i>	-
-	<i>Clinopodium acinos</i>	-
-	<i>Euphorbia dulcis subsp. Incompta</i>	-
-	<i>Galium obliquum</i>	-
-	<i>Hieracium urticaceum</i>	-
-	<i>Inula conyza</i>	-
-	<i>Malus pumila</i>	-
-	<i>Minuartia hybrida subsp. Hybrida</i>	-
-	<i>Minuartia hybrida subsp. Laxa</i>	-
-	<i>Myosoton aquaticum</i>	-
-	<i>Phyteuma charmelii</i>	-
-	<i>Rosa ferruginea</i>	-

Flore – Hépatiques, anthocérotes et mousses

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
-	<i>Alleniella complanata</i>	-
-	<i>Aneura pinguis</i>	-
-	<i>Anomodon viticulosus</i>	-
-	<i>Apopellia endiviifolia</i>	-
-	<i>Bartramia halleriana</i>	-
-	<i>Bartramia pomiformis</i>	-
-	<i>Brachythecium rivulare</i>	-
-	<i>Brachythecium rutabulum</i>	-
-	<i>Bryum argenteum</i>	-
-	<i>Bryum gemmiparum</i>	-
-	<i>Calliergonella cuspidata</i>	-
-	<i>Cephaloziella divaricata</i>	-
-	<i>Cinclidotus fontinaloides</i>	-
-	<i>Cirriphyllum crassinervium</i>	-
-	<i>Cololejeunea calcarea</i>	-
-	<i>Cratoneuron filicinum</i>	-
-	<i>Ctenidium molluscum</i>	-
-	<i>Dialytrichia mucronata</i>	-
-	<i>Dicranum scoparium</i>	-
-	<i>Didymodon rigidulus</i>	-
-	<i>Didymodon sinuosus</i>	-
-	<i>Encalypta streptocarpa</i>	-
-	<i>Encalypta vulgaris</i>	-
-	<i>Eucladium verticillatum</i>	-
-	<i>Eurhynchium striatum</i>	-
-	<i>Exsertotheca crispa</i>	-
-	<i>Fissidens adianthoides</i>	-
-	<i>Fissidens dubius</i>	-
-	<i>Fissidens gracilifolius</i>	-
-	<i>Flexitrichum flexicaule</i>	-
-	<i>Flexitrichum gracile</i>	-
-	<i>Fontinalis antipyretica</i>	-
-	<i>Frullania dilatata</i>	-
-	<i>Funaria hygrometrica</i>	-

-	<i>Grimmia orbicularis</i>	-
-	<i>Gymnostomum aeruginosum</i>	-
-	<i>Gymnostomum calcareum</i>	-
-	<i>Herzogiella seligeri</i>	-
-	<i>Homalothecium lutescens</i>	-
-	<i>Homalothecium philippeanum</i>	-
-	<i>Homalothecium sericeum</i>	-
-	<i>Hygrohypnum luridum</i>	-
-	<i>Hylocomiadelphus triquetrus</i>	-
-	<i>Hylocomium splendens</i>	-
-	<i>Hypnum cupressiforme</i>	-
-	<i>Isothecium alopecuroides</i>	-
-	<i>Jungermannia atrovirens</i>	-
-	<i>Lejeunea cavifolia</i>	-
-	<i>Leptobarbula berica</i>	-
-	<i>Leptodictyum riparium</i>	-
-	<i>Leptodon smithii</i>	-
-	<i>Lophocolea heterophylla</i>	-
-	<i>Lunularia cruciata</i>	-
-	<i>Marchantia polymorpha</i>	-
-	<i>Marchantia quadrata</i>	-
-	<i>Metzgeria furcata</i>	-
-	<i>Metzgeria pubescens</i>	-
-	<i>Mnium marginatum</i>	-
-	<i>Mnium stellare</i>	-
-	<i>Nowellia curvifolia</i>	-
-	<i>Orthothecium intricatum</i>	-
-	<i>Orthotrichum anomalum</i>	-
-	<i>Oxyrrhynchium hians</i>	-
-	<i>Palustriella commutata</i>	-
-	<i>Pellia epiphylla</i>	-
-	<i>Philonotis calcarea</i>	-
-	<i>Philonotis marchica</i>	-
-	<i>Plagiochila asplenioides</i>	-
-	<i>Plagiochila porelloides</i>	-
-	<i>Plagiomnium undulatum</i>	-
-	<i>Plagiopus oederianus</i>	-

-	<i>Plasteurhynchium striatulum</i>	-
-	<i>Pleurozium schreberi</i>	-
-	<i>Pohlia cruda</i>	-
-	<i>Porella arboris-vitae</i>	-
-	<i>Porella platyphylla</i>	-
-	<i>Pseudanomodon attenuatus</i>	-
-	<i>Ptychostomum capillare</i>	-
-	<i>Ptychostomum pseudotriquetrum</i>	-
-	<i>Pylaisia polyantha</i>	-
-	<i>Radula complanata</i>	-
-	<i>Reboulia hemisphaerica</i>	-
-	<i>Rhizomnium punctatum</i>	-
-	<i>Rhytidium rugosum</i>	-
-	<i>Riccia sorocarpa</i>	-
-	<i>Scapania nemorea</i>	-
-	<i>Syntrichia montana</i>	-
-	<i>Taxiphyllum wissgrillii</i>	-
-	<i>Thamnobryum alopecurum</i>	-
-	<i>Thuidium tamariscinum</i>	-
-	<i>Tortella inclinata</i>	-
-	<i>Tortella nitida</i>	-
-	<i>Tortella squarrosa</i>	-
-	<i>Tortella tortuosa</i>	-
-	<i>Tortula subulata</i>	-
-	<i>Trichostomum crispulum</i>	-
-	<i>Trichostomum crispulum</i>	-
-	<i>Weissia brachycarpa</i>	-

Flore –Gymnospermes

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Sapin blanc	<i>Abies alba</i>	-
Genévrier commun	<i>Juniperus communis subsp. communis</i>	-
Genévrier thurifère	<i>Juniperus thurifera</i>	-
Épicéa commun	<i>Picea abies</i>	-
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	-
If à baies	<i>Taxus baccata</i>	-

Flore –Ptéridophytes		
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Doradille noir	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>	-
Doradille cétérac	<i>Asplenium ceterach</i>	-
Doradille des fontaines	<i>Asplenium fontanum</i>	-
Doradille rue-des-murailles	<i>Asplenium ruta-muraria</i>	-
Doradille rue-des-murailles	<i>Asplenium ruta-muraria subsp. ruta-muraria</i>	-
Doradille scolopendre	<i>Asplenium scolopendrium</i>	-
Doradille des murailles	<i>Asplenium trichomanes</i>	-
Capillaire	<i>Asplenium trichomanes subsp. Hastatum</i>	-
Doradille à rachis épais	<i>Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis</i>	-
Doradille fausse capillaire	<i>Asplenium trichomanes subsp. Quadrivalens</i>	-
Doradille verte	<i>Asplenium viride</i>	-
Doradille de Javorka	<i>Asplenium x javorkae</i>	-
Fougère femelle	<i>Athyrium filix-femina</i>	-
Botryche lunaire,	<i>Botrychium lunaria</i>	-
Cystoptéride fragile	<i>Cystopteris fragilis</i>	-
Dryoptéride fougère-mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	-
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>	-
Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale</i>	-
Prêle des marais	<i>Equisetum palustre</i>	-
Gymnocarpium dryoptéride	<i>Gymnocarpium dryopteris</i>	-
Gymnocarpium de Robert	<i>Gymnocarpium robertianum</i>	-
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	-
Polypode du Pays de Galles	<i>Polypodium cambricum</i>	-
Polypode intermédiaire	<i>Polypodium interjectum</i>	-
Polypode commun	<i>Polypodium vulgare</i>	-
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i>	-
Polystic à soies	<i>Polystichum setiferum</i>	-
Polystic de Bicknell	<i>Polystichum x bicknellii</i>	-
Ptéridie aigle,	<i>Pteridium aquilinum</i>	-

ANNEXE 13. DÉTAIL DE LA PRIORISATION DES ENJEUX DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Type de milieux	Code Natura 2000	Dénomination	Sensibilité de l'habitat sur le site						Représentativité de l'habitat sur le site				Rôle fonctionnel		Evaluation globale	Priorité
			Statut européen	Statut européen (note)	Menaces d'après carto	Vulnérabilité de l'habitat sur le site (à confronter aux menaces/pressions) (note)	Tendance de l'habitat au niveau national/alpin (rapportage 2019)	Tendance de l'habitat au niveau national (note)	Surface (ha)	% sur le site Natura 2000	Surface occupée par l'habitat (note)	Spécificité locale	Rôle fonctionnel à l'échelle du site D'après le SRADDET	Rôle fonctionnel à l'échelle du site (note)		
Aquatique et humides	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	1	Moyennes	2	Inconnue	0	0,88	0,03	1	2	Réservoir de biodiversité	3	9	Moyenne
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	PR	2	Moyennes, mais milieux très fragile	3	Stable, mais très fragile	3	3,33	0,12	1	3	Réservoir de biodiversité	3	15	Très forte
	3240	Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à Salix elaeagnos	IC	1	Fortes	3	Détérioration	3	18,8	0,67	1	3	Réservoir de biodiversité	3	14	Forte
Milieux forestiers	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	IC	1	Moyennes	2	Inconnue	0	357,8	12,8	2	2	Réservoir de biodiversité	3	10	Moyenne
	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	IC	1	Fortes	3	Stable	1	6,89	0,25	2	2	Réservoir de biodiversité	3	12	Forte
	9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	IC	1	Moyennes	2	Détérioration	3	73,8	2,6	1	1	Réservoir de biodiversité	3	11	Moyenne
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	PR	2	Moyennes	2	Inconnue	0	540,9	19,3	3	3	Réservoir de biodiversité	3	13	Forte
	91EO*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	PR	2	Fortes	3	Détérioration	3	29,8	1,1	1	3	Réservoir de biodiversité	3	15	Très forte

Type de milieux	Code Natura 2000	Dénomination	Sensibilité de l'habitat sur le site					Représentativité de l'habitat sur le site					Rôle fonctionnel		Evaluation globale	Priorité
			Statut européen	Statut européen (note)	Menaces d'après carto	Vulnérabilité de l'habitat sur le site (à confronter aux menaces/pressions) (note)	Tendance de l'habitat au niveau national/alpin (rapportage 2019)	Tendance de l'habitat au niveau national (note)	Surface (ha)	% sur le site Natura 2000	Surface occupée par l'habitat (note)	Spécificité locale	Rôle fonctionnel à l'échelle du site D'après le SRADDET	Rôle fonctionnel à l'échelle du site (note)		
Milieux ouverts et semi-ouverts	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	IC	1	Fortes	3	Stable	1	54,8	1,95	1	1	Réservoir de biodiversité	3	10	Moyenne
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	IC	1	Fortes	3	Détérioration	3	13,7	0,49	1	2	Réservoir de biodiversité	3	13	Forte
	6520	Prairies de fauche de montagne	IC	1	Fortes	3	Détérioration	3	1,9	0,07	1	1	Réservoir de biodiversité	3	12	Forte
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	IC	1	Fortes	3	Détérioration	3	37,3	1,33	1	1	Réservoir de biodiversité	3	12	Forte
	5110	Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p. p.)	IC	1	Fortes	3	Détérioration	3	62,5	2,2	1	1	Réservoir de biodiversité	3	12	Forte
	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*	PR	2	Moyennes	2	Stable	1	4,96	0,18	1	3	Réservoir de biodiversité	3	12	Forte
	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)*	PR	2	Fortes	3	Détérioration	3	67,7	2,4	1	3	Réservoir de biodiversité	3	15	Très forte
Rocheux	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	IC	1	Faibles	1	Stable	1	4,4	0,1	1	1	Réservoir de biodiversité	3	8	Faible
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	IC	1	Faibles	1	Stable	1	125,2	4,5	1	2	Réservoir de biodiversité	3	9	Moyenne
	8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	PR	2	Faibles	1	Stable	1	41,4	1,5	1	3	Réservoir de biodiversité	3	11	Moyenne
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	IC	1	Faibles	1	Détérioration	4	inconnu/ ponctuel	inconnu/ ponctuel	0	3	Réservoir de biodiversité	3	12	Forte

Légende :

CRITÈRES HABITATS			
Critère		Niveaux	Evaluation
Sensibilité de l'habitat sur le site Natura 2000	Statut européen	IC : habitat d'intérêt communautaire	1
		PR : habitat prioritaire	2
	Tendances au niveau national/alpin (INPN)	Détérioration de l'état de conservation à l'échelle nationale	3
		Amélioration de l'état de conservation à l'échelle nationale	2
		Stable	1
		Inconnue	0
	Vulnérabilité de l'habitat sur le site Natura 2000	Fortes menaces/pressions	3
		Menaces/pressions moyennes	2
		Faibles menaces/pressions	1
Représentativité de l'habitat sur le site Natura 2000	% de surface occupée par l'habitat sur le site Natura 2000	<1 – 6 / Faible représentativité	1
		7 – 13 / Représentativité moyenne	2
		14 – 20 / Forte représentativité	3
	Spécificité / Typicité locale	Habitat caractéristique du site / habitat typique	2
		Autre habitat	1
Rôle fonctionnel du site Natura 2000 pour l'espèce d'intérêt communautaire (SRADDET)		Réservoir de biodiversité (zone de reproduction + alimentation + refuge + déplacements) / Cours d'eau reconnus pour la trame bleue	3
		Corridors écologiques / déplacements	2
		Espaces perméables de la TVB et/ou Grands espaces agricoles	1

ANNEXE 14. DÉTAIL DE LA PRIORISATION DES ENJEUX DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH	Sensibilité du patrimoine naturel									Représentativité du site pour ce patrimoine naturel		Rôle fonctionnel du site pour le patrimoine naturel				Evaluation	Enjeux
				Statut européen	Statut européen (Note)	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Mammifères 2008 ; Chiroptères 2015 ; Coléoptères saproxyliques 2021)	Vulnérabilité sur le site (Liste rouge régionale si présente sinon nationale) (Note)	Stabilité de la population sur le site	Stabilité de la population sur le site (Note)	Rareté en France	Rareté en France (Note)	Estimation des effectifs sur le site	Estimation des effectifs sur le site (Note)	Zone de reproduction	Zone d'alimentation	Zone de repos/hivernage/transit	Rôle fonctionnel du site pour l'espèce (Note)		
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	An. II + An. IV	IC	1	LC	LC	1	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif	3		X	X	1	12	Fort
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II + An. IV	IC	1	LC	NT	2	Peu stable / en augmentation	3	Rare	3	En augmentation	1	X	X	X	2	12	Fort
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An. II + An. IV	IC	1	LC	EN	3	Stable / En augmentation	2	Rare	3	En augmentation	1	X	X	X	2	12	Fort
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	An. II + An. IV	IC	1	LC	NT	2	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif	3		X	X	1	13	Fort
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	An. II + An. IV	IC	1	LC	NT	2	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif	3	X (potentiel)	X	X	2	14	Très fort
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	An. II + An. IV	IC	1	NT	VU	3	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif	3		X	X	1	14	Très fort
	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	An. II + An. IV	IC	1	NT	EN	3	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif (ossements)	3		X	X	1	14	Très fort
	Petit murin	<i>Myotis blythi</i>	An. II + An. IV	IC	1	NT	EN	3	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif	3		X	X	1	14	Très fort
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	An. II + An. IV	IC	1	LC	EN	3	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif	3		X	X	1	14	Très fort
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	An. II + An. IV	IC	1	VU	EN	3	Peu stable	3	Rare	3	Très faible effectif	3	X (potentiel)	X	X	2	15	Très fort
Flore – Mousses, hépatiques et anthocérotes	Grimaldie rupestre	<i>Mannia triandra</i>	An. II	IC	1	DD	-	0	Inconnu	0	Rare	3	Très faible effectif	3	X (potentiel)	X	X	2	9	Modéré
Insectes – Coléoptères	Rosalie des Alpes*	<i>Rosalia alpina</i> *	An. II + An. IV	PR	2	-	VU	3	Inconnu	0	Rare	3	Faible à très faible / méconnu	3	X (potentiel)	X	X	2	13	Fort
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	An. II	IC	1	-	NT	2	Inconnu	0	Assez commune	2	Inconnu / peu abondante / faible	3	X (potentiel)	X	X	2	10	Modéré

Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH	Sensibilité du patrimoine naturel									Représentativité du site pour ce patrimoine naturel		Rôle fonctionnel du site pour le patrimoine naturel				Evaluation	Enjeux
				Statut européen	Statut européen (Note)	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Mammifères 2008 ; Chiroptères 2015 ; Coléoptères saproxyliques 2021)	Vulnérabilité sur le site (Liste rouge régionale si présente sinon nationale) (Note)	Stabilité de la population sur le site	Stabilité de la population sur le site (Note)	Rareté en France	Rareté en France (Note)	Estimation des effectifs sur le site	Estimation des effectifs sur le site (Note)	Zone de reproduction	Zone d'alimentation	Zone de repos/hivernage/transit	Rôle fonctionnel du site pour l'espèce (Note)		
Insectes – Lépidoptères	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria*</i>	An. II	PR	2	-	-	0	Inconnu	0	Commune	1	Moyen	2	X (potentiel)	X	X	2	7	Faible
Mammifères (hors Chiroptères)	Loup gris*	<i>Canis lupus*</i>	An. II + An. IV	PR	2	VU	NA	0	En augmentation à stable	1	Assez commune	2	En augmentation	1	Non reproducteur sur le site actuellement	X	X	1	7	Faible
	Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	An. II + An. IV	IC	1	EN	VU	3	Inconnu	0	Rare	3	Très faible / de passage	3	Non reproducteur sur le site actuellement	X	X	1	11	Fort
	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	An. II + An. IV	IC	1	LC	LC	1	Peu stable / en augmentation (en cours d'installation)	3	Assez commune	2	Faible	3	X (potentiel)	X	X	2	12	Fort
	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	An. II	IC	1	LC	CR	3	Peu stable / en augmentation (en cours d'installation)	3	Rare	3	Faible	3	X (potentiel)	X	X	2	15	Très fort
Poissons	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	An. II	IC	1	LC	-	1	Peu stable	3	Assez commune	2	Faible	3	X	X	X	2	12	Fort
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	An. II	IC	1	LC	-	1	Stable	2	Commune	1	Moyen	2	X	X	X	2	9	Modéré
	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	An. II + An. IV	IC	1	VU	-	0	Stable	2	Rare	3	Moyen	2	X	X	X	2	10	Modéré

Légende :

CRITÈRES ESPÈCES			
Critères		Niveaux	Evaluation
Sensibilité du patrimoine naturel	Statut européen	IC : espèces d'intérêt communautaire	1
		PR : espèces prioritaires	2
	Vulnérabilité de l'espèce	VU : vulnérable / EN : en danger / CR : en danger critique	3
		NT : Quasi menacé	2
		LC : Préoccupation mineure	1
		DD/NA	0
	Stabilité de la population sur le site Natura 2000	En régression forte	4
		En régression / peu stable	3
		Stable	2
		En augmentation	1
		Rareté en France	Rare
	Assez commune		2
	Commune		1
Représentativité	Estimation des effectifs sur le site Natura 2000	Rare sur le site / Faible à très faible effectif	3
		Moyen / Assez commune	2
		Abondant / en augmentation	1
Rôle fonctionnel	Rôle fonctionnel du site Natura 2000 pour les espèces d'intérêt communautaire	Zone de reproduction (+ alimentation + repos + transit)	2
		Zone de chasse et d'alimentation + refuge + transit / déplacements	1

Charte Natura 2000

Site I26 : « La Bourne » - FR8201743

**ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR
GRANDS TYPES DE MILIEUX**

1. Généralités

1.1. QU'EST-CE QU'UNE CHARTE NATURA 2000 ?

La charte Natura 2000 a pour objectif la conservation du site Natura 2000 et le maintien des enjeux de conservation identifiés sur le site. Elle permet de favoriser les pratiques favorables à la préservation du site, de ses habitats et ses espèces par l'adhésion de signataires aux objectifs fixés.

Il s'agit d'une démarche volontaire et contractuelle, marquant un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000 sans impliquer de versement d'une contrepartie financière.

1.2. À QUI S'ADRESSE LA CHARTE ?

Tout titulaire de droit réel ou personnel sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut adhérer à la charte (propriétaires ou mandataires).

1.3. QUE CONTIENT LA CHARTE ?

La charte contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

1.4. QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Les adhérents sont encouragés en ayant accès à certains avantages fiscaux et des aides publiques telles que l'exonération de la part communale et inter-communale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).

L'adhésion à la charte est également une reconnaissance de pratiques compatibles avec les objectifs du site, et permet la sécurisation des usagers concernant les évaluations d'incidences. En effet, les activités pratiquées dans un des engagements définis par la charte Natura 2000 sont dispensées d'évaluations d'incidences Natura 2000.

Par exemple : les organisateurs de manifestations sportives qui respectent les lieux et les périodes de reproduction des espèces sensibles telles que les oiseaux, pourront signer la charte et organiser leurs activités dans ce cadre.

1.5. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CHARTE

La charte possède une validité de 5 ans renouvelables.

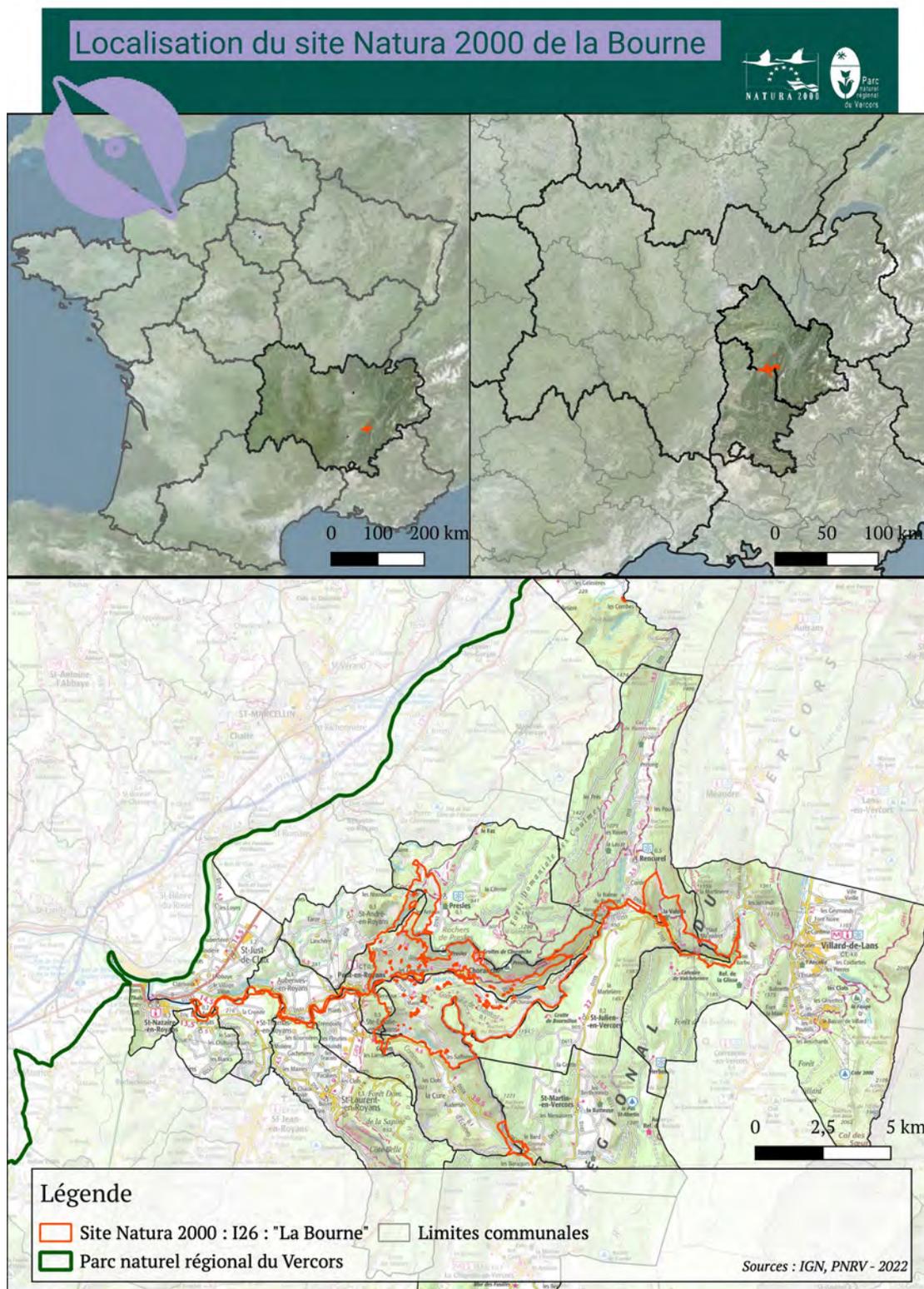
2. Présentation du site Natura 2000 de la Bourne

2.1. GÉNÉRALITÉS

Le site Natura 2000 de la Bourne est localisé sur les départements de l'Isère et de la Drôme, et s'étend sur 2805 ha.

Le site a été désigné par l'arrêté du 10 janvier 2017 au titre de la directive Habitat, Faune, Flore (92/43/CEE). Il s'agit ainsi d'une Zone Spéciale de Conservation (ZPS),

Le gestionnaire et l'animateur de ce site sont le Parc Naturel Régional du Vercors.

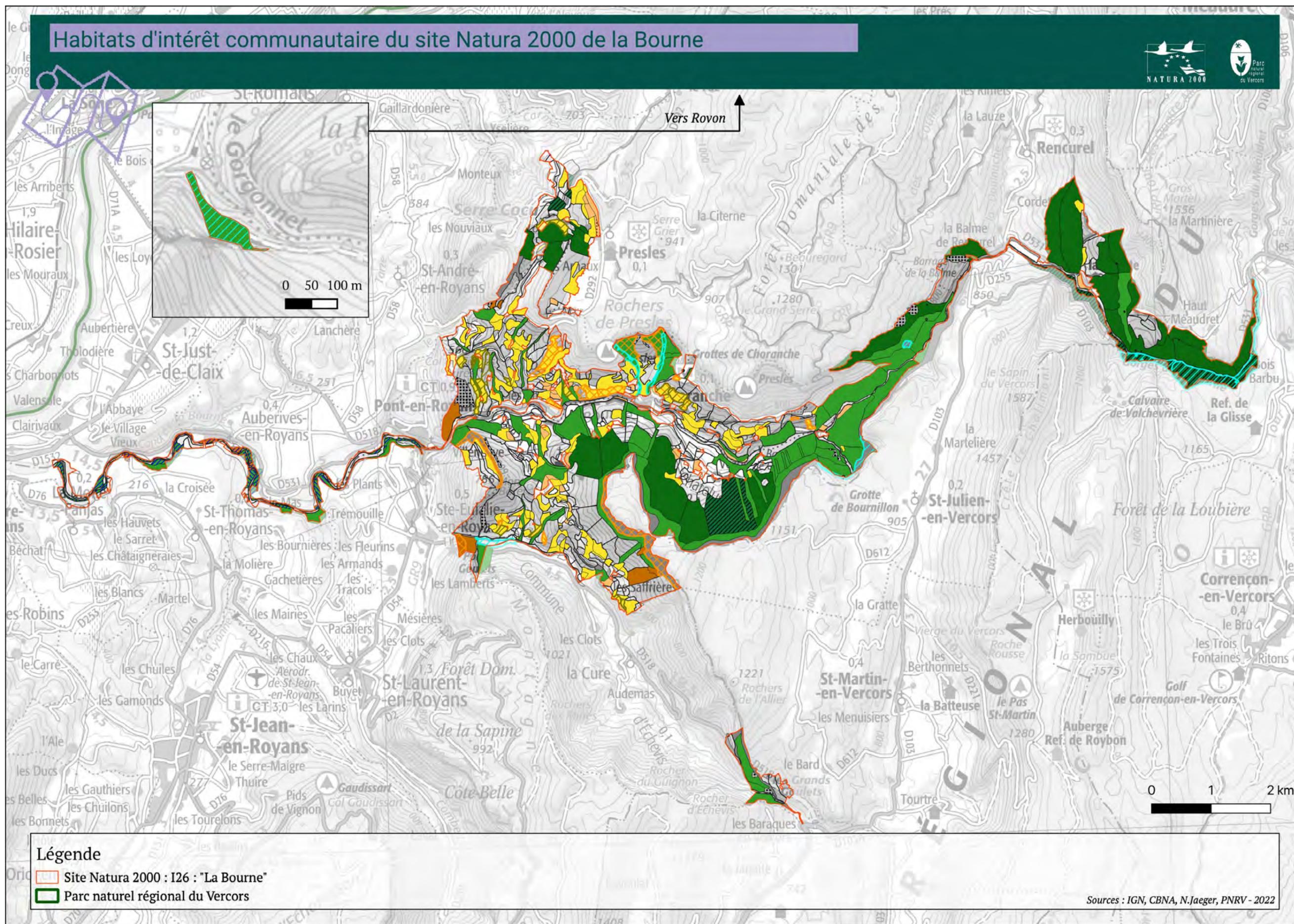


2.2. HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le site Natura 2000 abrite 18 habitats d'intérêt communautaire, dont 6 prioritaires, et 20 espèces d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires.

Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% sur le site Natura 2000
Aquatique et humides	3240	Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à <i>Salix elaeagnos</i>	18,8	0,67
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,88	0,03
	7220*	Sources pétifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	3,33	0,12
	8210 / 7220	Végétation de tuffière à cheveux de vénus	0,03	0,001
Rocheux	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	4,4	0,1
	8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	41,4	1,5
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	125,2	4,5
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-	-
Milieux ouverts et semi-ouverts	5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p. p.)	62,5	2,2
	NC / 5130	- / Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	54,8	1,95
	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i>*	4,96	0,18
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)	13,7	0,49
	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)*	67,7	2,4
	6210/6210*	Prairies calcicoles mi-sèches	252,4	8,99
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	37,3	1,33
	6520	Prairies de fauche de montagne	1,9	0,07
Milieux forestiers	9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	73,8	2,6
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>	357,8	12,8
	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	6,89	0,25
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	540,9	19,3
	91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	29,8	1,1

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de la Bourne



- Légende**
- Site Natura 2000 : I26 : "La Bourne"
 - Parc naturel régional du Vercors

Sources : IGN, CBNA, N.Jaeger, PNRV - 2022

Légende

Habitats d'intérêt communautaire

-  3240 - Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à *Salix elaeagnos*
-  5110 - Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p. p.)
-  6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables)*
-  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
-  6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
-  6520 - Prairies de fauche de montagne
-  8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
-  8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
-  8210 - Penten rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
-  8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
-  9130 - Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
-  9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes à *Cephalanthero-Fagion*
-  9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
-  9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
-  91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
-  Habitats non communautaires
-  5130 (mosaïque d'habitats) - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
-  6110 (mosaïque d'habitats) - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi**
-  7220 - Tuffières (mosaïque d'habitats) - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)



Groupe	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	DH
Mammifères (hors Chiroptères)	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	An. II + An. IV
	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	An. II
	Loup gris*	<i>Canis lupus*</i>	An. II + An. IV
	Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Ann II + An. IV
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	An. II + An. IV
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	An. II + An. IV
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An. II + An. IV
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	An. II + An. IV
	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	An. II + An. IV
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II + An. IV
	Petit murin	<i>Myotis blythi</i>	An. II + An. IV
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	An. II + An. IV
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	An. II + An. IV
Crustacés	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	An. II + An. IV
Poissons	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	An. II
	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	An. II
Insectes – Lépidoptères	Écaille chinée*	<i>Euplagia quadripunctaria*</i>	An. II
Insectes – Coléoptères	Lucane Cerf-Volant	<i>Lucanus cervus</i>	An. II
	Rosalie des Alpes*	<i>Rosalia alpina*</i>	An. II + An. IV
Flore – Mousses, hépatiques et anthocérotes	Grimaldie rupestre	<i>Mannia triandra</i>	An. II

2.3. ACTIVITÉS HUMAINES

De nombreuses activités humaines se sont développées sur le site telles que :

- l'agriculture
- la sylviculture
- l'utilisation de la ressource en eau (barrages hydroélectriques...)
- la chasse
- la pêche
- les activités de pleines natures (notamment : la randonnée, l'escalade et la spéléologie...)

2.4. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SITE NATURA 2000

ENJEUX	OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE		
Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire (HIC : 8130, 8160*, 8210, 8310)	Maintenir et favoriser un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire des milieux rocheux et préserver leurs richesses en biodiversité	Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers et rocheux en limitant les impacts des activités sylvicoles
		Limiter les impacts des activités de pleine nature, sportives et de loisirs sur les HIC des milieux rocheux
		Limiter les impacts des exploitations de carrière sur les HIC des milieux rocheux
Maintien de la mosaïque prairiale et des pelouses sèches (HIC : 5110, 5130, 6110*, 6210/6210*, 6510, 6520)	Maintenir et favoriser le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire des milieux ouverts et conserver leurs richesses en biodiversité	Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
		Favoriser un bon équilibre cynégétique
		Limiter l'impact des espèces invasives
Maintien des habitats d'intérêt communautaire des milieux aquatiques et humides (HIC : 3240, 6430, 7220*)	Favoriser un bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats d'intérêt communautaire des milieux aquatiques et humides et leurs richesses	Limiter les impacts des activités de pleine nature, sportives et de loisirs sur les HIC des milieux aquatiques et humides
		Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, ses affluents et sa ripisylve, tout en limitant les impacts humains (activités hydroélectriques, agricoles ...)
		Limiter l'impact des espèces invasives
		Suivre les modifications liées aux changements climatiques (augmentation de la température de l'eau)
Maintien et préservation des habitats d'intérêt communautaire des milieux forestiers (HIC : 9130, 9150, 9160, 9180*, 91E0*)	Favoriser un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaires des milieux forestier et de leurs richesses en biodiversité	Favoriser une gestion sylvicole intégrant la pérennité des habitats d'intérêt communautaire des milieux boisés, leurs fonctionnalités et les espèces qu'ils abritent
		Limiter l'impact des espèces invasives
		Favoriser la maturation des peuplements forestiers
		Suivre les modifications liées aux changements climatiques (santé des hêtres)
		Favoriser un bon équilibre cynégétique
ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE		
Chiroptères	Favoriser un bon état de conservation des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	Préserver la bonne fonctionnalité des milieux rocheux
		Favoriser une gestion sylvicole intégrant la pérennité des habitats d'intérêt communautaire des milieux boisés, leurs fonctionnalités et les espèces qu'ils abritent
		Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, ses affluents et sa ripisylve, tout en limitant les impacts humains (activités hydroélectriques, agricoles ...)
		Favoriser les continuités écologiques
		Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
		Limiter les impacts des activités de pleine nature, sportives et de loisirs sur les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire
		Favoriser la maturation des peuplements forestiers

ENJEUX	OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
Espèces d'intérêt communautaire des milieux ouverts : Insectes : Écaille chinée*	Favoriser un bon état de conservation des populations d'Écailles chinées*	Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
Espèces d'intérêt communautaire des milieux aquatiques et humides : Mammifères : Castor d'Europe et Loutre Poissons : Le Chabot, le Blageon Crustacés : l'Écrevisse à pieds blancs	Favoriser le bon établissement et le bon état de conservation des espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire	Limiter les impacts des activités de pleine nature, sportives et de loisirs sur les espèces d'intérêt communautaire des milieux aquatiques
		Préserver la bonne fonctionnalité du cours d'eau, ses affluents et sa ripisylve, tout en limitant les impacts humains (activités hydroélectriques, agricoles ...)
		Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
		Limiter le développement des espèces invasives
		Suivre les modifications liées au changement climatique (augmentation de la température de l'eau...)
		Favoriser les continuités écologiques
Espèces d'intérêt communautaire des milieux forestiers : Insectes : Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant	Favoriser un bon état de conservation des populations de Rosalie des Alpes et de Lucane cerf-volant	Favoriser une gestion sylvicole intégrant la pérennité des habitats d'intérêt communautaire des milieux boisés, leurs fonctionnalités et les espèces qu'ils abritent
		Favoriser les continuités écologiques
		Favoriser la maturation des peuplements forestiers
		Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité



Habitats d'intérêt communautaire : tous

ENGAGEMENTS SOUMIS À CONTRÔLE

<i>Je m'engage à :</i>	<i>Points de contrôle</i>
Informez mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifiez les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000.	Signature d'un document officiel attestant que le propriétaire a informé le ou les mandataires des engagements auxquels il a souscrits et des modifications des mandats.
Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte , à l'animateur/trice et/ou aux experts, afin que puissent être menées des opérations d'inventaires, de suivis et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. La structure animatrice m'informerera préalablement des dates des opérations, de la qualité des personnes réalisatrices des opérations. Je pourrai me joindre à ces actions et serai informé du résultat.	Autorisation d'accès validée par le propriétaire Confirmation par la structure animatrice de l'accès aux parcelles concernées
Respecter l'ensemble des réglementations et des mesures de protection en vigueur sur le site Natura 2000 et ne pas nuire aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Absence de procès-verbal Absence de destruction d'habitats ou d'espèces
Ne pas introduire volontairement d'espèces exotiques envahissantes (animales ou végétales) , sur mes parcelles et prévenir la structure animatrice en cas d'apparition de l'une d'entre elles (ex : Renouée du Japon...)	Référence à l'état des lieux avant signature Absence de constat d'introduction volontaire Contrôle sur place
Ne pas remblayer, ni drainer, ni assécher les zones humides et protéger leurs accès.	Absence d'ouvrages nuisant au bon état de conservation des zones humides. Absence d'ouvrages limitant l'accès aux zones humides pour la faune sauvage (obstacles, discontinuités écologiques) Contrôle sur place
Informez la structure animatrice des interventions prévues ayant un impact sur les milieux naturels	Visa de la structure animatrice
Je m'engage à maintenir des pratiques et des activités de loisirs existantes dans le cadre des schémas départementaux approuvés (PDESI et PDIPR), sur les parcelles pour lesquels je signe cette charte.	Absence de pratiques et activités de loisirs hors du cadre des schémas départementaux approuvés.
Ne pas entreposer volontairement des déchets ménagers, de constructions ou industriels et signaler les déchets déposés à mon insu	Absence de déchets et signalements effectués Contrôle sur place
Adaptez les périodes d'activités et d'intervention de façon à limiter toute nuisance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. <i>Remarque : une information sera faite par la structure d'animation afin d'adapter au mieux les périodes avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site.</i>	Contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

Informez la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation constatée et de tout dépôt sauvage.

Informez la structure animatrice de toutes observations naturalistes remarquables et participez à la connaissance du site

Modifiez à l'amiable le mandat en cours ou lors de son renouvellement afin de rendre conforme aux engagements souscrits dans la charte (cf.formulaire d'adhésion)

Évitez l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants

Utilisez des techniques de compostage ou broyage à celle du brûlage pour la coupe de ligneux. Ne pas pratiquer d'écobuage à proximité des haies.

Préférez l'utilisation d'huile biodégradable lors de travaux nécessitant l'utilisation d'engins motorisés

Préférez réaliser un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique



Engagements sur les milieux forestiers

© E. Juhel

Catégorie fiscale n°5 : Bois, aulnaies, saussaies, oseraies...

Habitats d'intérêt communautaire présents :

9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes à *Cephalanthero-Fagion*

9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9130 - Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*

9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Espèces d'intérêt communautaire présentes :

Chauves-souris, *Rosalie des Alpes**, *Lucane cerf-volant*, *Loups gris**, *Lynx boréal*

ENGAGEMENTS SOUMIS À CONTRÔLE

Je m'engage à :	Points de contrôle
<p>M'informer auprès de la structure animatrice afin d'intégrer les enjeux écologiques de ma forêt et les préconisations environnementales dans mon document de gestion durable. En cas d'absence de document de gestion forestière, le réaliser dans les 3 ans.</p> <p><i>Rappel : les documents de gestion durable concernés pour les propriétaires en forêt privée sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de plus de 25 ha : <i>Plan Simple de Gestion</i> - De 10 à 25 ha : <i>Plan Simple de Gestion volontaire ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles et règlement type de gestion</i> - de 0 à 10 ha : <i>Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles plus règlement type de gestion.</i> 	<p>Échanges avec la structure animatrice et document de gestion réalisé et intégrant ces recommandations.</p>
<p>Conserver en bon état les habitats forestiers d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire du DOCOB.</p>	<p>Absence de dégradation des habitats forestiers. Contrôle sur place</p>
<p>Favoriser la régénération naturelle et ne pas procéder à des plantations, sauf après catastrophe naturelle (tempête, incendie, dépérissements massifs...) et sous réserve de préserver les essences autochtones. Si plantation : choisir des essences locales, autochtones.</p>	<p>Absence de constat de plantation Contrôle de l'absence de plantation d'essences exotiques.</p>
<p>Ne pas remplacer les peuplements autochtones par des essences allochtones</p>	<p>Contrôle sur place</p>
<p>Éviter l'enrésinement artificiel des hêtraies (épicéas)</p>	<p>Contrôle sur place : absence de plantation de résineux.</p>
<p>Ne pas procéder à des coupes rases ou à blanc sur les forêts alluviales et les forêts de ravins et les limiter à de petites surfaces (0,5 ha) sur les autres boisements Ne pas procéder à des coupes rases supérieures à 1ha, sauf si des problèmes sanitaires le nécessitaient.</p>	<p>Contrôle sur place Déclarations ou demandes d'autorisation transmises à la DDT</p>
<p>Ne pas débarder et entreposer des rémanents dans les cours d'eau, dépressions humides...</p>	<p>Pas de trace de débardage et pas de stockage de rémanents sur ces zones, Contrôle sur place</p>

<p>Ne pas créer de pistes au sein des forêts de ravin (9180*) et à proximité Éviter la création de nouvelles pistes forestières, si elle s'avère indispensable, le tracé devra être adapté pour conserver des zones refuges notamment pour les oiseaux.</p>	<p>Absence d'intervention dans ces milieux. Contrôle sur place</p>
<p>Maintenir des arbres sénescents, morts et arbres à cavités (à raison d'au minimum 2 arbres sénescents, 2 arbres morts, et 2 arbres à cavités par hectare, en moyenne) Les arbres devant être coupés pour des raisons de sécurité seront laissés sur place.</p>	<p>Document d'aménagement forestier Contrôle sur place</p>
<p>Ne pas détruire les ripisylves (ni arrachage, ni destruction chimique)</p>	<p>Contrôle sur place de l'absence de traces d'abattages d'arbres, de retournement du sol et autres destructions</p>
<p>RECOMMANDATIONS</p>	
<p>Favoriser le maintien ou le développement de zones non exploitées.</p>	
<p>Privilégier la régénération naturelle d'essences locales</p>	
<p>Ne pas implanter de résineux en bordure de cours d'eau (50m de part et d'autre du cours d'eau).</p>	
<p>Se servir de matériels manuels à moteur thermique, utilisant des huiles biodégradables (huiles végétales ou équivalent) et utiliser un kit de dépollution lors des chantiers afin d'éviter les fuites accidentelles.</p>	
<p>Préférer des méthodes d'exploitation ayant le moins d'impact sur les milieux naturels et éviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détremés, pour limiter le compactage sur le sol.</p>	
<p>Favoriser la diversité des essences par le maintien d'une proportion de feuillus dans les peuplements résineux et conserver au maximum les différentes strates en sous-étage et les lisières forestières.</p>	
<p>Préserver les alignements d'arbres et de haies, arbres isolés, arbres à cavité...</p>	



Engagements sur les milieux ouverts

© G.Loucougaray

Catégorie fiscale n°2: Prés et prairies naturels, herbages et pâturages

Habitats d'intérêt communautaire présents :

5110 - Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p. p.)

5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alysso-Sedion albi**

6210/6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables)*

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

6520 - Prairies de fauche de montagne

Espèces d'intérêt communautaire présentes : *Écaille chinée* * (*loup gris*, *chauves-souris*)

ENGAGEMENTS SOUMIS À CONTRÔLE

Je m'engage à :

Points de contrôle

Ne pas faire de plantation sur les prairies et pelouses (ne pas réaliser de boisements pleins)

Absence de plantations
Absence d'aide et de déclaration au boisement
Contrôle sur place

Ne pas détruire volontairement les prairies naturelles et pelouses (retournement, drainage, mise en culture...)

Absence de conversion des prairies et pelouses (absence de retournement...)
Contrôle sur place

Ne pas faire de dépôts sauvages de gravats, ni de remblaiements

Absence de gravats et remblais
Contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts

Favoriser le retard de fauche

Favoriser la biodiversité des prairies et pelouses en pratiquant une fauche centrifuge (c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur)

Maintenir un régime de fauche pour les prairies de fauche naturelles

Limiter l'accès direct des animaux domestiques aux berges et à la rivière et ses affluents

Limiter au maximum les apports d'amendements, fertilisants ou épandages

Limiter les pratiques anti-parasitaires au strict minimum et en cas de nécessiter, utiliser celle ayant le moins d'impact sur le milieu naturel

Conserver les éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti (arbres remarquables, haies, murets, points d'eau, mares...)



Engagements sur les milieux aquatiques , humides, et les berges

© B.Joly

Habitats d'intérêt communautaire présents :

3240 - Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à *Salix elaeagnos*

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Espèces d'intérêt communautaire présentes : *castor d'Europe*, *loutre*, *chauves-souris*, *écrevisses à pieds blancs*, *chabot*, *blageon*

ENGAGEMENTS SOUMIS À CONTRÔLE

<i>Je m'engage à :</i>	<i>Points de contrôle</i>
Ne pas dégrader les zones humides temporaires ou permanentes (mares, dépressions humides...) présentes sur ma parcelle : Ne pas combler, drainer, assécher, planter, pomper...	Absence de destruction partielle ou totale des zones humides Absence de travaux d'assainissement (hors entretien normal des fossés) Contrôle sur place
Ne pas faire de plantation sur les prairies et pelouses (ne pas réaliser de boisements pleins)	Absence de plantations Absence d'aide et de déclaration au boisement Contrôle sur place
Ne pas dégrader les tuffières	Absence de trace de destruction Contrôle sur place
Maintenir et entretenir les ripisylves (Pas de plantation de résineux, favoriser les feuillus et la régénération naturelle, pas d'utilisation de produits phytosanitaires...)	Entretien de la ripisylve Contrôle sur place
Utiliser des kits de franchissements de cours d'eau chaque fois que nécessaire	Utilisation de kits de franchissement de cours d'eau Contrôle sur place
En dehors de la réglementation « loi sur l'eau », ne pas faire de travaux dans le lit des cours d'eau ou sur les berges, sans avis préalable de l'agence de l'eau/OFB et/ou de la structure animatrice	Absence de traces de dépôts ou de travaux hydrauliques Contrôle sur place
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans une bande de 10m à partir de la berge	Contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

Limiter au maximum la pénétration d'engins sur les berges

Préférer l'entretien mécanique ou manuel à un entretien chimique

Limiter l'accès direct des animaux domestiques aux berges et à la rivière et ses affluents par la pose de clôtures afin d'éviter la dégradation des berges par le piétinement, et par l'installation d'abreuvoirs dans les milieux pâturés

Éviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges



Engagements sur les milieux rocheux

© N. Jaeger

Habitats d'intérêt communautaire présents :

8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

8160* - Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme

Espèces d'intérêt communautaire présentes : *Chauves-souris*, *Mannia triandra* (*Lynx boréal*)

Autres espèces remarquables : oiseaux rupestres (*Grand-duc d'Europe*, *Aigle royal...*), bouquetin des Alpes, *Myosotis* des grottes...

ENGAGEMENTS SOUMIS À CONTRÔLE	
Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas exploiter les matériaux rocheux en front de falaise	Absence de trace et /ou d'équipement d'exploitation de la roche Contrôle sur place
Ne pas bloquer la dynamique des éboulements rocheux (sauf risques liés à la sécurité des biens et des personnes)	Absence d'équipement bloquant la dynamique d'éboulement Contrôle sur place
Demander une expertise à la structure animatrice dès lors que l'on souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisirs (via ferrata, voies d'escalades...)	Échanges/correspondances Absence d'aménagements/d'équipement sans avis préalable Contrôle sur place
Ne pas obturer l'entrée des grottes ou effectuer des travaux dans les combles et les accès des bâtiments d'intérêt pour les chauves-souris sans avis préalable de la structure animatrice.	Absence de fermeture de grotte Absence d'aménagements bloquant l'accès aux chauves-souris Contrôle sur place
Informez la structure animatrice de toute découverte de chauves-souris dans les cavités ou d'aire de rapaces en falaise	Transmission de l'information à la structure animatrice
Préservez l'intégrité des éboulis en évitant toute circulation ou création de sentiers ou pistes dans ces milieux	Absence de dégradation par circulation dans ces milieux rocheux Absence de sentiers et sentes dans les éboulis Contrôle sur place
RECOMMANDATIONS	
Éviter la pénétration dans les grottes durant la période hivernale (afin de ne pas déranger les colonies de chiroptères)	
Sensibiliser les pratiquants des activités de pleine nature au respect de l'environnement (cf. Engagements spécifiques aux activités sociales, touristiques et de loisirs)	

En cas de problèmes liés aux chauves-souris, contacter le réseau SOS Chauves-souris :

<https://www.sfepm.org/regions-sos-chauves-souris/sos-chauves-souris-rhone-alpes.html>

Drôme :

LPO Drôme

18 place Genissieu 26120

Jade Olivia

Stéphane Vincent

CHABEUIL

mail : cds.cawasorix@gmail.com

mail : stefvincent@free.fr

mail : thomas.deana@lpo.fr

Isère :

Si animaux blessés : Centre de soin

LPO Isère

« Le Tichodrome »

Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère

Tél : 04 57 13 69 47

5 Place Bir Hakeim – 38000 GRENOBLE

site internet : <http://www.le-tichodrome.fr/>

Tél : 04 76 51 78 03

mail : isere@lpo.fr



Engagements spécifiques à chaque activité sociale, touristique et de loisirs

© S&M Booth

Habitats d'intérêt communautaire présents : tous

Espèces d'intérêt communautaire présentes : tous

ENGAGEMENTS SOUMIS À CONTRÔLE	
<i>Je m'engage à :</i>	<i>Points de contrôle</i>
TOUTES LES ACTIVITÉS	
Assurer un rôle de sentinelle et informer la structure animatrice en cas de dégradation des habitats naturels, d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou de toute menace potentielle	Contrôle sur place
Ne pas déranger la faune en période de reproduction / nidification <i>Une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les activités avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site</i>	Respect des prescriptions, absence de dérangement Contrôle sur place
ACTIVITÉS ET SPORTS DE PLEINE NATURE ET MANIFESTATION SPORTIVES	
Je vérifie si mon activité, mon projet ou ma manifestation sportive est soumis à évaluation d'incidences et à la réaliser le cas échéant	Évaluation des incidences réalisée
Je m'engage à m'informer auprès du Parc naturel régional du Vercors : <ul style="list-style-type: none"> • afin de connaître les enjeux écologiques du site en lien avec mon activité, mon projet ou ma manifestation sportive (structure animatrice Natura 2000) • afin de prendre connaissance du cadre des manifestations sportives et des sites de pratique proposés sur le territoire (animateur du territoire sur la coordination des sports de pleine nature) 	Compte-rendu des échanges avec la structure et les animateurs
J'adapte mon projet, ma pratique ou ma manifestation sportive au regard des enjeux environnementaux identifiés sur le site Natura 2000 (éviter les zones sensibles et fragiles, adapter mes périodes de pratiques, adapter la charge de fréquentation, canaliser les flux de pratiquants...)	Organisation des projets, pratiques et manifestations sportives Absence d'atteinte aux habitats naturels et espèces Contrôle sur place
Respect de la réglementation (consignes de sécurité, risque d'incendie, circulation... / réaliser les démarches administratives liées à mon projet, mon activité ou ma manifestation)	Absence de procès-verbal Présence des dossiers de déclaration ou d'autorisation
Ne pas créer de sentiers sauvages Maintenir le réseau de sentiers existants et balisés par la commune ou par le parc du Vercors	Absence de constat de nouvel itinéraire Contrôle sur place
CHASSE	
Respecter la législation propre aux activités cynégétiques (schémas cynégétiques départementaux, arrêté annuel relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse...)	Absence de procès-verbal Contrôle sur place

Informer la structure animatrice en amont de tout nouveau projet de gestion des milieux naturels afin de mieux prendre en compte les enjeux écologiques	Comptes-rendus des échanges avec la structure animatrice
Ne pas pratiquer l'agrainage en dehors des zones et dates autorisées par arrêté préfectoral	Absence d'agrainage ou autorisation d'agrainage Contrôle sur place
PÊCHE	
Respecter la législation propre aux activités de pêche (schéma départemental de gestion piscicole ; arrêté annuel relatif à l'ouverture et à la clôture de la pêche...)	Absence de procès-verbal Contrôle sur place
Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes notamment les écrevisses exotiques	Absence d'espèces exotiques envahissantes Contrôle sur place
Informer la structure animatrice en amont de tout nouveau projet de gestion des milieux naturels afin de mieux prendre en compte les enjeux écologiques	Comptes-rendus des échanges avec la structure animatrice
RECOMMANDATIONS	
RECOMMANDATIONS GLOBALES POUR TOUTES LES ACTIVITÉS	
<p>Ramasser tous mes déchets notamment ceux issus de ma pratique Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, fertilisants, insecticides lors des opérations de gestion des milieux Limiter la circulation motorisée en favorisant les regroupements Ne pas perturber intentionnellement la faune sauvage Respecter les aménagements et la signalétique du site Respecter et refermer les aménagements agropastoraux (clôture, barrières...) après franchissement, tout en évitant de déranger les troupeaux Communiquer auprès des adhérents et pratiquants autour des enjeux environnementaux du site Natura 2000 pour le respect des milieux naturels et des espèces patrimoniales</p>	
PÊCHE	
<p>Nettoyer et désinfecter mes vêtements bottes et mon matériel à chaque fin d'activité de pêche et à chaque changement de cours d'eau Accéder aux cours d'eau par les sentiers existants Ne pas détruire ou endommager la végétation des berges Ne pas pêcher ou circuler dans les milieux fragiles et sensibles au piétinements</p>	
CHASSE	
<p>Communiquer à la structure animatrice des différentes dates et lieux des actions de chasse (battue...) Éviter la divagation des chiens de chasse</p>	
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES	
<p>Utiliser des produits de marquage ou de balisage respectueux de l'environnement et du paysage, des matériaux réutilisables, recyclés ou recyclables... Éviter de survoler ou de s'approcher des zones sensibles en période de nidification des oiseaux Limiter le nombre de voies d'accès aux cours d'eau Favoriser les hébergements de proximité</p>	



En signant la charte en tant que propriétaire ou représentant d'une collectivité sur un site Natura 2000 :

- ✓ Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site ;
- ✓ J'approuve les engagements en faveur des objectifs de développement durable du site Natura 2000 et je m'engage à les respecter **pour une période de 5 ans** ;
- ✓ **La signature m'engage pour tous les milieux présents sur les parcelles concernées ainsi que les engagements concernant l'ensemble du site** ;
- ✓ **La charte Natura 2000 ne se substitue nullement à la réglementation en vigueur** (Loi sur l'eau, APPB « Grotte de Bournillon », sites classés et inscrits...) ;
- ✓ Je bénéficie des avantages garantis par la charte ;
- ✓ Je peux être soumis à des contrôles administratifs sur le respect de ces engagements.

TYPES D'ENGAGEMENTS POUR LESQUELS VOUS ADHÉREZ À LA CHARTE
(en supplément des engagements sur l'ensemble du site Natura 2000) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Milieux forestiers | <input type="checkbox"/> Activités et sports de pleine nature et manifestations sportives |
| <input type="checkbox"/> Milieux ouverts et semi-ouverts | <input type="checkbox"/> Chasse |
| <input type="checkbox"/> Milieux aquatiques et humides | <input type="checkbox"/> Pêche |
| <input type="checkbox"/> Milieux rocheux | <input type="checkbox"/> Usager |

L'animateur Natura 2000 est à votre disposition pour plus d'information sur la procédure d'adhésion, sur les espèces et les milieux naturels présents sur le site.

Coordonnées de la structure animatrice :

Maison du Parc, 255 Chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél : 04 – 76 – 94 – 38 – 26

Chargée de mission Natura 2000 :

Manon Chevalier
mail : manon.chevalier@pnr-vercors.fr

Le cas échéant, mes mandataires doivent être cosignataires de la charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

Fait à.....le.....

Nom :

Signature/s de l'/des adhérent/s :

Fait à.....le.....

Nom :

Signature du/des mandataire/s :